

Union
Africaine



RAPPORT CONTINENTAL

Deuxième Rapport Biennal Sur
Le Programme D'action Pour La
Mise En Œuvre Du Cadre De
Sendai Pour La Réduction Des
Risques De Catastrophe
2015-2030 En Afrique

2019-2020

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
Carte 1 : Ateliers régionaux de collecte de données (juin-septembre 2022)	10
Tableau 1 : Principales conclusions du rapport continental	11
Tableau 2 : Mise en œuvre des recommandations du rapport continental 2017-2018	12
Tableau 3 : Résumé des objectifs de la SFDRR contextualisés en Afrique selon le Programme d'action et les indicateurs	18
Tableau 4 : Résumé des objectifs supplémentaires du programme d'action Indicateur de performance	19
Outils de collecte de données	20
Tableau 5 : Répartition des participants	21
Tableau 6 : Échelle de Likert pour l'évaluation des variables	22
CHAPITRE 1	21
PROFIL DES CATASTROPHES EN AFRIQUE	23
Introduction	23
Carte 2 : Type de catastrophe affectant le plus grand nombre de personnes par pays	24
Figure 1 : Catastrophes enregistrées en Afrique (2015-2020).	25
Tableau 7 : Catastrophes et pertes sur le continent et les CER (2015-2020)	26
Tableau 8 : Décès associés au COVID-19 (2020-2022) dans les CERs	26
Profil des risques de catastrophes en Afrique : Index pour la gestion des risques (2015-2020)	27
Figure 2 : Seuils du modèle et des classes INFORM.	27
1.1 Indice de risque INFORM (2015-2020)	28
Carte 3 et tableau 9 : Indice de risque INFORM (2015-2020)	29
1.2 Indice des dangers et de l'exposition (2015-2020)	29
Carte 4 et tableau 10 : Dangers et indice d'exposition (2015-2020)	30
1.3 Indice de vulnérabilité (2015-2020)	30
Carte 6 Tableau 11 : Indice de vulnérabilité (2015-2020)	30
1.4 Indice de Capacité d'Adaptation (2015-2020)	31
CHAPITRE 2	32
PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES PRIORITÉS DE LA DRR	32
Introduction	32
2.1 Priorité 1 : Comprendre les Risques de Catastrophes	33
2.2 Renforcer la gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophes	34
2.3 Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophes pour renforcer la résilience	36

2.4	Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour «mieux reconstruire» lors du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction	37
CHAPITRE 3		38
CIBLE DU CADRE DE SENDAI (2019-2020)		38
Introduction		38
3.1	SFDRR Cible A : Réduire la mortalité due aux catastrophes	39
	Tableau 13 : Mortalité due aux catastrophes par CER (2015-2020)	40
3.2	Cible B de la SFDRR : Réduire le nombre de personnes affectées	40
	Tableau 14 : Nombre de personnes touchées par CER (2015-2020)	40
	Tableau 15 : Total des dommages monétaires causés par les catastrophes par région.	41
3.4	SFDRR Cible D : Réduire les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et l'interruption des services de base	43
	Tableau 16 : Perte d'infrastructures critiques par CER (2015-2020) : Quelques exemples	43
3.5	SFDRR Cible E : Augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et sous-nationales /locales de réduction des risques de catastrophe	44
	Figure 4. Nombre de pays dotés de stratégies de DRR	46
	Figure 5: Mise en œuvre par les EM de leurs stratégies de RRC (2019-2020)	46
	Tableau 17 : Stratégies de RRC en place d'ici fin 2020	47
	Table 18: Tableau 18 : Stratégies de RRC infranationales signalées (2019-2020)	47
3.6	Cible F de la SFDRR : renforcer la coopération internationale	48
3.7	Cible G de la SFDRR : accroître la disponibilité des systèmes d'alerte précoce multirisques et l'accès à ces systèmes	50
	Figure 6 : Augmentation de la disponibilité et de l'accès à l'alerte précoce multirisque au cours de la période de référence. (État membre concerné)	50
	Table 19: Système d'Alerte Précoce : exemple de la SADC	51
CHAPITRE 4		56
PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA POA		56
Introduction		56
Tableau de bord du Programme d'action pour l'Afrique		57
	Figure 7 : Scores du tableau de bord composite des points d'action des États membres (2015-2020)	57
	Carte 9 : Réalisation comparative du Programme d'action en matière de CER, 2017-2018 par rapport à 2019-2020.	58
4.1	Cible additionnelle 1 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux	60
	Figure 8 : Progrès dans l'intégration de la RRC dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux entre les périodes de référence.	60
	Tableau 21 : Intégration de la RRC dans tous les programmes d'études (2015-2020)	61
	Carte 10 : Intégration de la RRC dans tous les programmes d'études (2015-2020)	61
4.2	Cible additionnelle 2 du PA : Accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus	

régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique	62
Tableau 22 : Intégration de la RRC, du Développement Durable et du Changement Climatique	63
4.4 Cible additionnelle 4 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation, d'intervention et de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe tenant compte des risques, et les testant périodiquement.	65
Figure 11 : Score global des pays qui effectuent périodiquement des tests, des plans de préparation tenant compte des risques et des mécanismes d'intervention et de relèvement et de reconstruction post-catastrophe entre les périodes de référence. (Source : rapports des États membres)	65
4.5 Cible additionnelle 5 du Programme d'action : Augmenter le nombre de réseaux et de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités	67
DÉFIS	68
RECOMMANDATIONS	69
CONCLUSION	71
ANNEXE A : Critères d'évaluation des indicateurs selon le MRF (ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR CHAQUE INDICATEUR DE LA MATRICE)	72
Indicateur 5 Critères d'évaluation	80
Indicateur 10 Critères d'évaluation	83
Indicateur 11 Critères d'évaluation	84
Indicateur 12 Critères d'évaluation	85
Indicateur 13 Critères d'évaluation	86
RÉFÉRENCES	87

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMS

ACMAD	Centre africain d'applications météorologiques pour le développement
AfRP	Plate-forme régionale africaine pour la RRC
AfSTAG	Groupe consultatif pour la science et la technologie en Afrique
ARC	Mutuelle panafricain de gestion des risques
ARSDRR	Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes
AU	Union africaine
AUC	Commission de l'Union africaine
AWGDRR	Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophes
AU63	Agenda 2063 pour l'Afrique
A-YAB	Conseil consultatif de la jeunesse africaine
CAPC-AC	Centre d'Applications et de Prévisions Climatologiques d'Afrique Centrale
CCA	Adaptation au changement climatique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DIRAJ	Réseau de journalistes africains pour la réduction des risques de catastrophes
DRC	République démocratique du Congo
DRR	Réduction des risques et des catastrophes
DRRU	Unité de réduction des risques de catastrophes
DRM	Gestion des risques et des catastrophes
DRMICS	Systèmes régionaux d'information et de communication pour la gestion des risques et des catastrophes
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ECO-DRR	Réduction des risques et des catastrophes basée sur les écosystèmes
EWS	Systèmes d'alerte précoce
HFA	Cadre d'action de Hyogo (2005-2015)
ICPAC	Centre de prévision et d'application climatique de l'IGAD
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INFORM	Index pour la gestion des risques
MRF	Cadre de suivi et de rapport pour le programme d'action de la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophe 2015-2030 en Afrique
MS	États membres
NMHSs	Services météorologiques et hydrologiques nationaux
PoA	Programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophe (2015-2030) en Afrique.
RECs	Communautés économiques régionales
RVAA	Évaluation et analyse de la vulnérabilité régionale
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SARCOF	Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe
SASDiR	Société d'Afrique australe pour la réduction des catastrophes
SAWIDRA	Informations satellitaires et météorologiques pour la résilience aux catastrophes en Afrique
SDGs	Objectifs de développement durable
SFDRR	Cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophes 2015-2030
SFM	Suivi du cadre de Sendai
SHOC	Centre d'opérations humanitaires de la SADC
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques et des catastrophes

AVANT-PROPOS

CHAMPION CONTINENTAL DE LA DRR

J'ai le plaisir de présenter le Rapport Biennal sur le Programme d'Action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique (2019-2020).

Peu après l'adoption du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030), les États membres de l'Union africaine ont élaboré le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique, qu'ils ont approuvé en 2017. En 2018, la réunion ministérielle de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe a adopté le Cadre de Suivi et d'Elaboration de Rapports pour le Programme d'Action. Elle a chargé la Commission de l'Union africaine d'élaborer le Rapport Biennal à l'aide du Cadre de Suivi et de Rapport. Au cours des dernières années, les organes décisionnels de l'Union africaine se sont de plus en plus engagés à mettre en œuvre et à suivre les progrès du continent dans la mise en œuvre de ses cadres de réduction des risques de catastrophe.

Tout en notant des progrès encourageants dans certains domaines, tels que le développement politique et institutionnel, les systèmes d'alerte précoce multirisques et les partenariats sur la RRC, entre autres, le rapport relève encore certains défis et obstacles que les États membres de l'Union africaine doivent relever si nous voulons renforcer la résilience et ainsi réduire l'impact des catastrophes d'ici à 2030. Le rapport souligne la nécessité de renforcer nos mécanismes de préparation et de relèvement. Bien qu'il soit agréable de constater qu'il y a eu une augmentation de la disponibilité des systèmes d'alerte précoce multirisques, les mécanismes d'action anticipative doivent être renforcés. Au-delà de la réponse, où le continent a enregistré des progrès, nous devons veiller à ce que nos sociétés et nos économies se remettent bien des catastrophes qui continuent de les frapper. Le rapport souligne la nécessité d'accroître les efforts et les investissements dans les mécanismes de relèvement, de reconstruction et dans la résilience. Les récentes catastrophes ont montré que nous devons veiller à ce que le développement prenne en compte les risques de catastrophe. Nous devons d'urgence renforcer la résilience du développement urbain et des infrastructures, renforcer la résilience des communautés face aux chocs et catastrophes croissants, et améliorer les mécanismes de gouvernance des risques de catastrophes. Si le renforcement de la résilience est un travail en cours, les récentes catastrophes nous ont



rappelé l'urgence pour le continent d'accélérer la mise en place d'un mécanisme panafricain de protection civile qui garantira non seulement que l'Union africaine soit capable de répondre rapidement aux catastrophes sur le continent, mais aussi à l'échelle mondiale. Le renforcement de la résilience passe par une évaluation systématique des risques. Cependant, la capacité de collecte de données reste un défi, comme l'a noté le précédent rapport biennal, qui couvrait la période 2015-2018. Il est très important que les États membres de l'Union africaine envisagent de renforcer les capacités institutionnelles en matière de collecte de données et d'établissement de rapports sur la RRC. Sans rapports précis sur les pertes, nous risquons de ne pas apprécier objectivement l'impact des catastrophes sur nos sociétés et nos économies.

Je salue le dévouement des points focaux RRC aux niveaux régional et national, des agences des Nations unies et d'autres partenaires, qui se sont réunis pour apporter un soutien technique à l'élaboration de ce rapport. Je tiens à exprimer la gratitude de l'Union africaine à l'UE et au Gouvernement Suédois pour leur soutien financier à l'élaboration du rapport biennal.

Puissent les États membres de l'Union africaine rester informés et guidés par ce rapport pendant que nous cherchons à intensifier nos efforts pour atteindre les objectifs globaux du Cadre de de Sendai pour la RRC et les objectifs du Programme d'action.

Filipe Jacinto Nyusi

Presidente da República de Moçambique
Campeão da União Africana para a Gestão de Risco de Desastres

AVANT-PROPOS

COMMISSAIRE DE L'UNION AFRICAINE

Approuvé par le Conseil exécutif de l'Union africaine et la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement en 2017, le Programme d'action (PoA) pour la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (SFDRR) en Afrique exige de la Commission de l'Union africaine l'élaboration d'un rapport biennal pour évaluer sa mise en oeuvre. Le Rapport Biennal sur le Programme d'action pour la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs globaux du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes et des objectifs spécifiques à l'Afrique énoncés dans le Programme d'action. Le premier rapport, qui couvre la période 2015-2018, a été lancé en 2020 lors d'une réunion de haut niveau par le Président de la Gambie. La Commission de l'Union africaine a le plaisir de présenter le deuxième rapport biennal pour la période 2019-2020.

Comme son prédécesseur, ce rapport montre comment les catastrophes continuent d'affecter les économies des États membres de l'Union africaine. Bien que ce rapport note que le nombre de catastrophes enregistrées a diminué par rapport aux années précédentes, il établit que les décès et les pertes économiques ont augmenté, et que la vulnérabilité des États membres de l'Union africaine ne s'améliore pas. Ces conclusions montrent le défi auquel l'Afrique est confrontée. Le rapport souligne la nécessité urgente pour tous les États membres de l'UA de renforcer leur résilience aux catastrophes. Le rapport souligne l'urgence pour l'Afrique de renforcer les mécanismes de préparation et de relèvement. Il faut donner la priorité à la préparation et aux mécanismes d'action précoce et investir davantage dans les initiatives de relèvement pour que l'Afrique soit un continent résilient.

Nous remercions tous les experts en RRC aux niveaux national et régional qui ont consacré leur temps et leurs ressources à la réalisation de ce deuxième rapport. Nous remercions également le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe et les autres agences des Nations unies, les organisations internationales, les réseaux universitaires, AYAB-DRR, Af-STAG-DRR et les départements de la CUA pour les conseils techniques et le soutien apportés lors de l'élaboration de ce rapport. Nous remercions aussi sincèrement l'Union Européenne (UE), l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) et le Gouvernement Suédois, à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement



(PNUD) dans le cadre du « Projet Résilience au Sahel », pour le soutien financier apporté à ce projet. Il est agréable de constater l'engagement et le soutien continu à l'élaboration du rapport biennal, qui a réussi à mettre en évidence les progrès et les défis critiques du continent en matière de RRC.

Nous espérons bénéficier d'un soutien continu et d'une rigueur renforcée pendant que nous cherchons à documenter nos succès et les moyens de relever les défis identifiés par le Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique.

Emb. Josefa Leonel Corriea Sacko

Comissária
Departamento de Agricultura, Desenvolvimento Rural,
Economia Azul e Ambiente Sustentável
Comissão da União Africana

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Afrique est un continent particulièrement vulnérable aux catastrophes en raison de sa situation géographique, des conditions climatiques et des facteurs socio-économiques. La fréquence et la gravité des catastrophes telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones et les épidémies ont des effets dévastateurs sur la région, entraînant des pertes en vies humaines, des déplacements de population et des dommages aux infrastructures et à l'économie. Les conséquences des catastrophes sont particulièrement graves pour les communautés vulnérables d'Afrique, dont la vulnérabilité est exacerbée par la pauvreté, le manque d'infrastructures et l'accès limité aux ressources. Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (SFDRR) est un Plan Mondial de Réduction des Risques de Catastrophe et de Renforcement de la Résilience aux catastrophes. Il a été adopté en mars 2015 lors de la Troisième Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Réduction des Risques de Catastrophe qui s'est tenue à Sendai, au Japon. Le Cadre vise à guider les efforts nationaux et locaux pour réduire les risques de catastrophe et s'attaquer aux facteurs de risque sous-jacents. En Afrique, le cadre de SFDRR a fourni une plateforme pour améliorer la gestion des risques de catastrophe et promouvoir le renforcement de la résilience. Le Programme d'action (PoA) pour la mise en œuvre du Cadre de SFDRR (et sa Matrice 2.0 de mise en

œuvre) en Afrique est une Stratégie Globale de Réduction des Risques de Catastrophe et de renforcement de la résilience sur le continent. Le Programme d'action a été élaboré en tenant compte du paysage unique des risques de catastrophe en Afrique et de la nécessité d'adopter des approches régionales spécifiques en matière de réduction des risques de catastrophe. Le Programme d'action fournit une feuille de route pour la mise en œuvre du cadre de SFDRR en Afrique, en soulignant les priorités, les objectifs et les actions spécifiques qui peuvent être entrepris aux niveaux national, régional et continental.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont approuvé le Programme d'action lors du 28e Sommet extraordinaire qui s'est tenu en janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Programme d'action décrit comment l'Afrique entend mettre en œuvre le cadre de SFDRR sur le continent. La Commission de l'Union africaine (CUA) est le dépositaire du PoA et doit rendre compte de sa mise en œuvre tous les deux ans. Il existe sept objectifs dans le cadre de SFDRR que tous les États membres s'efforcent d'atteindre dans le cadre des quatre priorités de la SFDRR (comprendre les risques de catastrophe, renforcer la gouvernance des risques de catastrophe, investir dans la réduction des risques de catastrophe et améliorer la préparation aux catastrophes).

Les sept objectifs du cadre de SFDRR sont les suivants:

- A** Réduire substantiellement la mortalité due aux catastrophes à l'échelle du continent d'ici à 2030.
- B** Réduire substantiellement le nombre de personnes touchées à l'échelle continentale en Afrique d'ici à 2030,
- C** Réduire les pertes économiques directes liées aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) continental d'ici à 2030 ;
- D** Réduire substantiellement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et l'interruption des services de base, parmi lesquels les établissements de santé et d'enseignement, notamment en développant leur résilience d'ici à 2030 ;
- E** Augmenter substantiellement le nombre de pays dotés de stratégies nationales et infranationales/locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020.
- F** Renforcer substantiellement la coopération internationale en faveur des pays en développement grâce à un soutien adéquat et durable pour compléter les actions nationales de mise en œuvre du cadre de Sendai d'ici à 2030.
- G** Accroître substantiellement la disponibilité de systèmes d'alerte précoce multirisques et d'informations et d'évaluations des risques de catastrophes et l'accès à ces systèmes pour les populations d'ici à

Outre la réalisation des objectifs ci-dessus, les pays africains visent à atteindre les cinq objectifs supplémentaires du Programme d'action, à savoir :

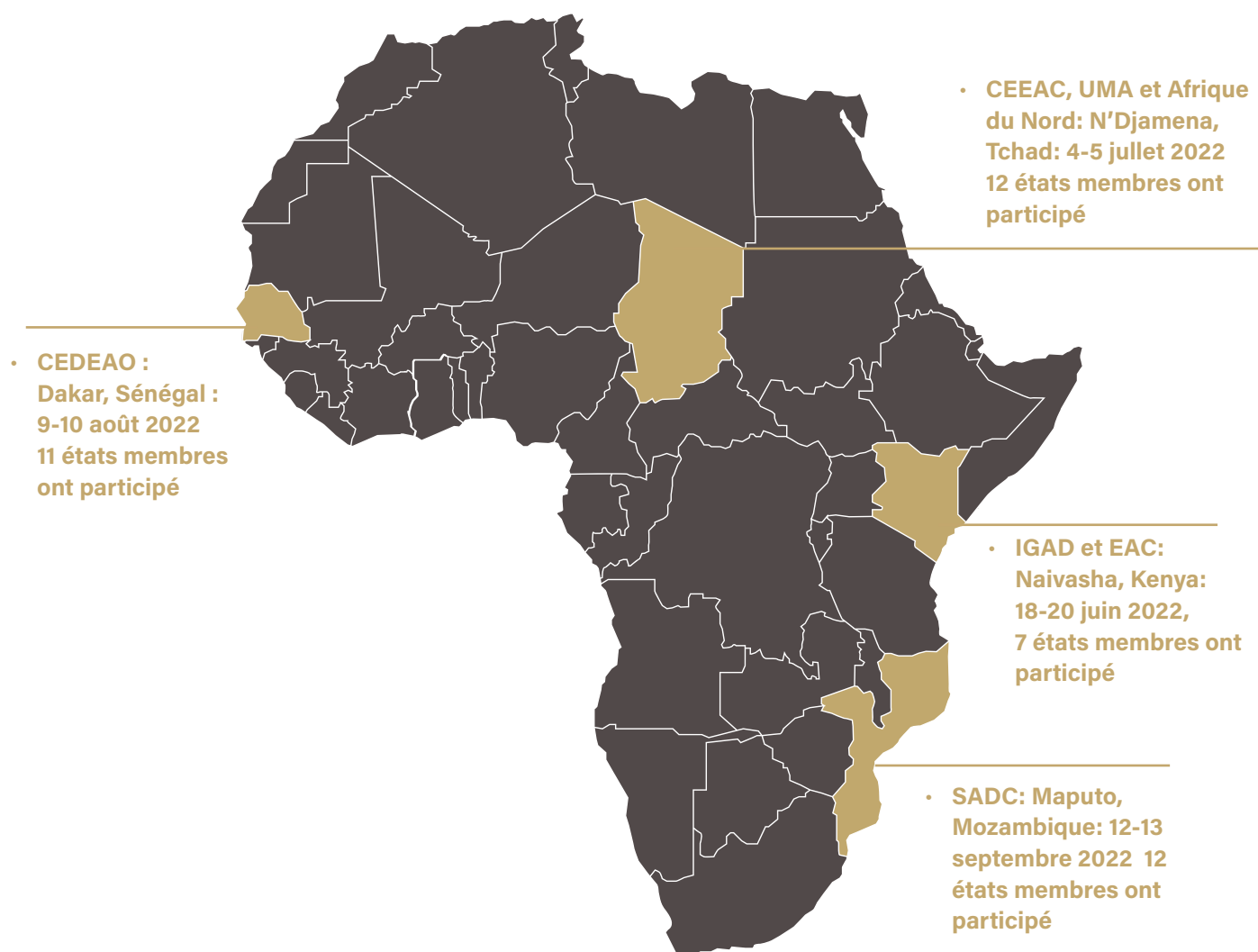
- 1** Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, à la fois en tant que programme d'études autonome et intégré dans différents programmes d'études ;
- 2** Accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique ;
- 3** Élargir substantiellement le champ d'application et augmenter le nombre de sources de financement national de la RRC ;
- 4** Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation, et, de réponse, et de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe éclairés par les risques, et les testant périodiquement ; et
- 5** Augmenter substantiellement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.

Le cadre de suivi et de rapport du Programme d'action définit treize (13) indicateurs pour les cinq (5) objectifs supplémentaires du Programme d'action pour la période 2015-2030. Sur ces treize indicateurs, les données relatives à neuf (9) d'entre eux sont collectées au niveau des États membres par l'intermédiaire des points focaux nationaux de RRC, tandis que les données relatives aux quatre (4) indicateurs restants sont collectées au niveau des CER par l'intermédiaire des points focaux des CER de RRC.

Ces 13 indicateurs sont:

- 1.** Pourcentage de pays ayant intégré des programmes de RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux.
- 2.** Pourcentage de CER ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux de développement durable.
- 3.** Pourcentage de pays ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus nationaux de développement durable.
- 4.** Pourcentage de CER ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique.
- 5.** Pourcentage de pays ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique.
- 6.** Nombre total de programmes et d'activités de RRC financés au niveau national.
- 7.** Coût total des programmes et activités de RRC financés au niveau national.
- 8.** Pourcentage de décaissement de fonds au niveau national pour les programmes et activités de RRC.
- 9.** Pourcentage du coût total des programmes et activités de RRC financés au niveau national.
- 10.** Pourcentage de pays disposant de plans de préparation, de réponses et de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe tenant compte des risques.
- 11.** Pourcentage de pays testant périodiquement leurs plans de préparation, leurs interventions et leurs mécanismes de relèvement et de reconstruction après une catastrophe.
- 12.** Nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de RRC.
- 13.** Nombre de centres régionaux spécialisés dans la RRC créés et opérationnels.

L'instrument principal de collecte des données pour ce deuxième rapport bi-annuel comprenait une enquête en ligne administrée par le biais d'ateliers régionaux de collecte de données qui se sont déroulés de juin à septembre 2022 dans toute l'Afrique. Comme l'indique la carte ci-dessous, quatre ateliers régionaux ont été organisés :



Carte 1 : Ateliers régionaux de collecte de données (juin-septembre 2022)

Au total, 42 pays (76 %) ont participé aux ateliers de collecte de données. Outre les ateliers régionaux, un outil en ligne a été utilisé pour collecter des données auprès des États membres. Au cours de la période 2019-2020, on a constaté une baisse significative de la participation des EM à l'aide de l'outil en ligne, avec seulement 57% soumettant des informations par le biais de l'outil de collecte de données, contre 91% en 2017-2018. Sur les 55 pays, 31 ont soumis des informations partielles via l'outil de collecte de données en ligne, et 24 EM n'ont pas utilisé l'outil de collecte de données pour participer à cette période de déclaration. Pour augmenter le processus de collecte de données, un atelier supplémentaire (organisé à Dar Es Salaam, en Tanzanie, en mars 2023) et l'atelier de validation initial (organisé à Addis-Abeba, en Éthiopie, en juin 2023) ont été utilisés pour collecter des données auprès de plusieurs EM qui n'ont pas fourni d'informations par le biais de l'outil en ligne. Grâce aux différentes plateformes de collecte de données, l'équipe de recherche a réussi à collecter des données auprès des 55 EM, même s'il convient de noter que des lacunes subsistent en raison des contraintes de collecte et de gestion des données rencontrées par plusieurs EM.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT LES SUIVANTES :

Tableau 1 : Principales conclusions du rapport continental

Sujet/cible	Points clés/détails
Augmentation des catastrophes enregistrées (2017/8 à 2019/20)	Diminution de 521 à 496, principalement due à des baisses en Afrique du Nord
Principaux types de catastrophes	Les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les épidémies et les accidents de transport ont causé le plus de pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en infrastructures essentielles, et ont eu l'impact économique le plus important.
Tendances en matière de catastrophes (2017/8 à 2019/20)	Les sécheresses, les tempêtes et les transports sont restés relativement stables, tandis que les inondations ont doublé.
Cible A de Sendai : Réduire la mortalité due aux catastrophes	Augmentation de la mortalité due aux catastrophes en Afrique de 22 330 en 2017-2018 à 42 275 en 2019-2020. Ces augmentations sont principalement dues aux tempêtes, aux inondations et aux épidémies.
Cible B de Sendai : Réduire le nombre de personnes affectées	En 2017-2018, 21 596 732 personnes au total ont été touchées par des catastrophes, ce chiffre passant à 73 410 068 en 2019/2020.
Cible C de Sendai C : Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes	Les dommages économiques directs dus aux catastrophes ont été évalués à 1,1 milliard de dollars en 2017-2018, puis à 786 millions de dollars en 2019-2020.
Cible D de Sendai : Réduire les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures critiques	Un manque criard de rapports, ce qui empêche de comparer les périodes de rapport avec précision. Difficultés à communiquer des données sur les dommages subis par les infrastructures essentielles et la perturbation des services de base. Les données sont largement sous-estimées.
Cible E de Sendai : Augmenter les stratégies de RRC	Le nombre d'États membres dotés de stratégies de RRC est passé de 40 en 2017-2018 à 44 en 2019-2020.
Cible F de Sendai : Renforcer la coopération internationale	Il s'agit de l'un des objectifs les plus performants, les 55 États membres ayant tous fait état d'au moins un ou plusieurs partenariats de coopération. Une coopération internationale significative avec les États membres depuis 2015, évidente dans la coopération bi- et multilatérale en Afrique.
Cible G de Sendai G : Renforcer les systèmes d'alerte précoce	Il y a eu une augmentation significative des SAPM, qui sont passés de 62 en 2017-2018 à 81 en 2019-2020. Les SAP à risque unique ont augmenté de 49 à 50 entre la même période du rapport
Cible supplémentaire 1 du programme d'action : RRC dans l'éducation	La cible 1 du Programme d'action n'a été atteinte que de manière limitée sur le continent, l'intégration dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire étant limitée.
Cible supplémentaire 2 du programme d'action : intégration de la RRC dans le développement, adaptation au changement climatique	Pour l'objectif 2 du POA, le continent a atteint un niveau de réalisation limité, mais on observe une nette tendance à la hausse des résultats depuis le début de l'établissement des rapports. Cette tendance à la hausse est étayée par de nombreux exemples de bonnes pratiques émanant des différentes CER.
Cible additionnelle 3 du Programme d'action : accroître le financement national de la RR	Le continent affiche des progrès modérés dans la réalisation de la cible 3 du POA. Il convient de noter que le nombre de programmes de RRC financés au niveau national a fluctué au fil du temps sur les continents, avec 153 en 2015-2015, 444 en 2016-2017 et une diminution à 330 programmes financés en 2019-2020. De nombreux États membres sous-estiment encore considérablement le nombre de sources de financement national de la RRC. Les États membres ont indiqué que les raisons suivantes expliquent cette sous-déclaration : le financement est réparti entre différents secteurs et sphères du gouvernement. En outre, la définition de la cible n'est pas claire, ce qui rend la collecte de données problématique.

<p>Cible supplémentaire 4 du programme d'action : augmenter les plans de préparation tenant compte des risques</p>	<p>La réalisation de la cible 4 du POA par le continent se situe à un niveau modéré, avec une tendance à la hausse. La plupart des États membres ont une solide tradition d'élaboration, d'essai et de mise en œuvre de plans et de mécanismes de préparation, de rétablissement et de reconstruction après une catastrophe, en tenant compte des risques. Des augmentations notables de la planification de la préparation au cours du cycle de rapport ont eu lieu dans la CEEAC, la SADC et l'Afrique du Nord.</p>
<p>Objectif supplémentaire 5 du programme d'action : développer les réseaux régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités</p>	<p>Le continent a obtenu un niveau de réalisation moyen pour l'objectif 5. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en place de réseaux régionaux, notamment entre les secteurs de la recherche et de l'enseignement et les institutions publiques chargées de la gestion des risques de catastrophe. D'autres réseaux devraient être créés pour gérer les risques transfrontaliers.</p>

Les données collectées pour le rapport biennal révèlent qu'au cours du cycle de reporting 2019-2020, le continent n'a fait que des progrès limités vers les cibles du cadre de SFDRR, avec seulement **2 cibles SFDRR sur 7 atteintes**. La réalisation de l'objectif du POA au cours de la période de référence a été légèrement meilleure, avec des scores modérés atteints **pour 3 des 5 objectifs du POA**. Par conséquent, la CUA, les CER et les États membres ont encore une marge d'amélioration significative pour atteindre les objectifs du SFDRR et des POA lors des prochains cycles de rapport.

Sur la base des données collectées et des tendances émergentes, des recommandations seront formulées pour améliorer les efforts du continent en vue d'atteindre les objectifs de la SFDRR et du POA. Toutefois, avant de pouvoir formuler des recommandations pertinentes pour le cycle de rapport 2019-2020, il est essentiel de réfléchir aux progrès réalisés par les États membres et les CER dans la mise en œuvre des recommandations du cycle de rapport 2017-2018.

Tableau 2 : Mise en œuvre des recommandations du rapport continental 2017-2018

Recommandation	État de mise en œuvre
<p>Les États membres doivent déployer des efforts considérables pour utiliser l'Observatoire du Cadre de Sendai existant ainsi que DesInventar en tant qu'outils pour continuer à rendre compte et à saisir des données.</p>	<p>Mise en œuvre partielle</p> <p>Des formations ont été organisées sur l'AFD et DesInventar. Cependant, très peu d'États membres utilisent actuellement l'AFD à son plein potentiel et, par conséquent, l'AFD ne peut pas fournir un point de référence concluant pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la SFDRR.</p>
<p>Les États membres doivent s'efforcer de renforcer les plateformes nationales de RRC pour l'établissement de rapports et la coordination intersectoriels.</p>	<p>Mise en œuvre partielle</p> <p>Comme indiqué dans la première recommandation, tous les États membres de l'UA n'ont pas utilisé les outils de collecte de données fournis par l'UNDRR. La collecte de données doit également être plus cohérente et plus complète pour de nombreux objectifs. Les États membres et les CER devraient donc continuer à travailler à la mise en œuvre de cette recommandation.</p>

Recommandation	État de mise en œuvre
<p>Les États membres doivent s'efforcer de renforcer les plateformes nationales de RRC pour l'établissement de rapports et la coordination intersectoriels.</p>	<p>Mise en œuvre partielle</p> <p>Bien que de nombreux États membres disposent de plateformes nationales de RRC, il reste à faciliter l'établissement de rapports intersectoriels et la coordination. Au cours de la recherche, les États membres ont indiqué que cela était particulièrement vrai en ce qui concerne la collecte de données sur les pertes économiques et d'infrastructures et le financement de la RRC. Dans de nombreux cas, les ministères doivent partager les informations, ce qui rend difficile l'évaluation des impacts économiques des catastrophes et de l'allocation actuelle des fonds pour la RRC à travers le</p>
<p>S'il n'existe pas, un point focal SFDRR doit être nommé/désigné par chaque État membre, et cela doit être communiqué à l'unité DRR des CER, à la CUA et à l'UNDRR afin d'assurer la continuité des rapports sur le SFDRR et le Programme d'action.</p>	<p>Mise en œuvre partielle</p> <p>Si une certaine stabilité existe au niveau des points focaux de la SFDRR dans certains États membres et CER (par exemple la SADC), il en va différemment sur le continent. La forte rotation du personnel dans les unités de RRC de nombreux États membres entraîne la nomination constante de nouveaux points focaux. Cela a perturbé le partage et la validation des données des États membres tout au long du processus de recherche.</p>
<p>Pour réaliser le rapport bisannuel envisagé sur le SFDRR et le Programme d'action, les États membres et le secrétariat des CER doivent s'efforcer d'établir une relation avec au moins une institution de recherche régionale.</p>	<p>Mise en œuvre satisfaisante</p> <p>Au cours de la période 2019-2020, il a été démontré que le partenariat le plus courant dans les États membres pour mener à bien leurs activités de gestion des catastrophes était leur relation avec des institutions de recherche individuelles ou des réseaux de recherche (par exemple, Peri-Peri U/ SASDIR). Il convient de noter que, bien que courantes, ces relations ne sont pas présentes dans tous les États membres, et qu'il faut poursuivre les efforts pour établir une collaboration avec les institutions de recherche dans tous les États membres.</p>
<p>Les leçons tirées de ce rapport indiquent qu'un rapport biennal complet ne peut être compilé à la fin de chaque mandat de deux ans, mais doit être un document vivant soutenu par des référentiels de données institutionnels constamment mis à jour. Les universités/centres de recherche de la région sont idéalement placés pour remplir ce rôle.</p>	<p>Non mis en œuvre</p> <p>La pandémie de Covid-19 a considérablement entravé les efforts de collecte et de communication des données sur les autres catastrophes, car une grande partie des ressources humaines des unités de RRC des États membres a été consacrée à la lutte contre la pandémie. Par conséquent, les efforts déployés pour fournir régulièrement des données contribuant à faire du rapport semestriel un "document vivant" ont été gravement compromis. En outre, un outil de collecte de données en ligne fiable et facile à utiliser doit encore être conçu pour garantir une participation et une communication des données cohérentes de la part des États membres. Bien qu'une telle plateforme soit en cours de conception, elle ne sera probablement mise en ligne qu'en 2024</p>

Recommandation	État de mise en œuvre
Un soutien financier et technique important est nécessaire pour que les structures nationales de RRC puissent rendre compte des pertes économiques et du financement de la RRC (objectif C de la SFDRR) et du financement de la RRC (objectif supplémentaire 3 du Programme d'action).	<p>Non mis en œuvre.</p> <p>Au cours du cycle de reporting 2019-2020, tous les objectifs comprenant des données économiques, tels que les objectifs C et D de la SFDRR et le POA 3, ont été les objectifs les moins bien rapportés sur l'ensemble du continent. Par conséquent, cette recommandation reste pertinente pour le cycle de reporting 2021-2022.</p>
Les États membres pourraient avoir besoin d'envisager la conformité au niveau national en faisant de l'établissement de rapports bisannuels sur la RRC une exigence législative.	Les informations sur la mise en œuvre ne sont pas connues
L'établissement de rapports annuels au niveau national sur le SFDRR et le PoA doit être mis en œuvre et étendu au niveau des CER.	Les informations sur la mise en œuvre ne sont pas connues
Une attention particulière doit être accordée à la ventilation des données (sexe, âge, capacités, etc.) et des métadonnées.	<p>Non mis en œuvre</p> <p>Aucune donnée désagrégée n'a été fournie par les États membres pour mieux comprendre la dynamique des impacts des catastrophes sur le continent en fonction du sexe, de l'âge et des capacités. Toutefois, la CUA, les CER et les États membres ont lancé un appel concerté en faveur de l'inclusion de catégories désagrégées dans les futurs outils et plateformes de collecte de données liés aux périodes de rapport semestrielles.</p>
Les unités de RRC des CER doivent jouer un rôle de premier plan dans la coordination des rapports régionaux sur le SFDRR et le Programme d'action.	<p>Mise en œuvre satisfaisante</p> <p>La plupart des CER ont joué un rôle clé dans la coordination des rapports régionaux sur le SFDRR et le POA en 2019-2020. Toutefois, ces efforts de coordination devraient se poursuivre pour les périodes de rapport suivantes.</p>
Des sessions de travail périodiques en face à face des responsables techniques de la RRC des États membres devraient être organisées afin de consolider et de rendre compte des progrès accomplis dans tous les objectifs du programme d'action.	Les informations sur la mise en œuvre ne sont pas connues
Les États membres devraient faire appel aux médias pour communiquer les résultats du rapport bisannuel afin de garantir l'engagement des parties prenantes.	Les informations sur la mise en œuvre ne sont pas connues

En raison de la mise en œuvre partielle et de la non-application de bon nombre des recommandations formulées en 2017-2018 pour le cycle de rapport 2019-2020, ces recommandations restent pertinentes et devraient être traitées au cours du cycle de rapport 2021-2022.

Outre la prise en compte de la recommandation en suspens du cycle de rapport précédent, les États membres et les CER devront prendre en compte les recommandations issues du cycle de rapport 2019-2020.

RECOMMANDATIONS ISSUES DU CYCLE DE RAPPORTS 2019-2020

- La CUA, les CER et les EM devraient élaborer une méthodologie consensuelle pour évaluer les pertes économiques directes dues aux catastrophes.
- Les pertes directes liées aux catastrophes sont peu rapportées par les EM et les CER. De meilleurs mécanismes de coordination doivent être mis en place, et il est suggéré que les EM et les CER déploient des efforts concertés pour établir des liens avec leurs institutions de recherche et universités nationales, qui peuvent jouer un rôle précieux dans la collecte et la gestion de ces données de manière continue.
- La CUA, les CER et les EM devraient élaborer une méthodologie consensuelle pour évaluer la nature et l'ampleur des pertes monétaires infligées par les catastrophes aux infrastructures critiques et l'interruption de la fourniture de services essentiels.
- Les EM devraient investir davantage de ressources financières dans le développement de la technologie et des compétences en matière de collecte de données à tous les niveaux de gouvernement, en particulier au niveau local, afin d'améliorer la collecte de données relatives aux objectifs A, B, C et D du cadre de SFDRR.
- La CUA et les CER appropriées devraient déployer des efforts concertés pour soutenir les EM qui n'ont pas encore mis en place de politiques, de lois et de stratégies nationales en matière de RRC.
- Des flux de suivi des financements devraient être créés pour suivre les fonds alloués à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de RRC dans toutes les sphères du gouvernement, et ceux-ci devraient faire l'objet d'un rapport annuel à la CER.
- Bien que la coopération bi- et multilatérale en matière de RRC sur le continent soit importante, les EM devraient plaider plus fermement en faveur d'une assistance technique et monétaire adaptée à leurs profils de risque et à leurs besoins en matière de RRC.
- Les EM et les CER devraient continuer à collaborer avec de multiples donateurs et partenaires universitaires et communautaires pour développer ou améliorer les systèmes d'alerte précoce afin de faciliter une action rapide et de réduire les pertes sur l'ensemble du continent africain en ce qui concerne les vies et les moyens de subsistance.
- Les CER devraient donner la priorité au développement de systèmes d'alerte précoce transfrontaliers multirisques qui soutiennent les systèmes d'alerte précoce nationaux.
- Un effort plus concerté est nécessaire dans toutes les régions pour inciter les États membres à inclure la RRC, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire. Les différents départements de l'éducation devraient piloter les efforts d'intégration dans les EM en coopération avec les partenaires de coopération internationale et les établissements d'enseignement supérieur.
- Les EM devraient mettre en place des mécanismes institutionnels et techniques afin d'améliorer le partage intergouvernemental des données relatives aux pertes d'infrastructures économiques et de prestations de services dues aux catastrophes.
- Les EM devraient améliorer la coopération entre les services gouvernementaux chargés de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux politique, législatif et de la mise en œuvre des projets.
- Encourager les efforts du secteur de l'assurance dans les EM pour intégrer la RRC dans un plus grand nombre de leurs activités et de leurs produits d'assurance.
- Les EM et les CER devraient mettre en place des mécanismes de suivi des projets de RRC financés au niveau national afin d'améliorer les rapports sur la cible 3 du Programme d'action.
- Développer en permanence les capacités techniques et les compétences du personnel chargé de la gestion des risques de catastrophes et des volontaires communautaires afin d'améliorer la planification de la préparation au sein des EM.
- Les EM et les CER devraient développer davantage de réseaux de partenariat pour gérer les risques transfrontaliers.
- L'établissement de rapports annuels au niveau national sur le SFDRR et le PoA doit être appliqué et porté au niveau des CER.
- Un accent spécifique doit être mis sur la garantie de

la désagrégation (sexe, âge, capacités, etc.) et des métadonnées.

- Les structures nationales de réduction des risques de catastrophes et les unités de RRC des CER doivent être renforcées par davantage de ressources humaines et de compétences et infrastructures en matière de TIC.
- L'unité de RRC des CER doit prendre le leadership de la coordination des rapports régionaux sur la SFDRR et le Programme d'action.
- Des séances de travail périodiques en face à face des responsables techniques de la RRC des EM sont nécessaires pour consolider et rendre compte des progrès accomplis dans l'ensemble des objectifs du Programme d'action.
- Les EM doivent faire appel aux médias pour communiquer les résultats des rapports bisannuels afin de garantir l'engagement des parties prenantes.
- Les EM doivent collaborer avec leurs pairs et leurs partenaires et tirer parti des mécanismes existants pour faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de RRC.
- Des variables et des indicateurs reflétant les progrès de l'implication des jeunes doivent être intégrés dans les rapports, tant au niveau national que régional.

INTRODUCTION

Le continent africain, caractérisé par une géographie diversifiée et des cultures dynamiques, entretient une relation complexe avec les risques naturels et d'origine anthropique. Entre 2018 et 2020, l'Afrique a connu une série de crises qui ont mis à l'épreuve la résilience de ses nations et de ses populations. Des catastrophes environnementales telles que les cyclones et les sécheresses aux urgences de santé publique et aux conflits, le continent a été confronté à divers défis qui ont nécessité une action immédiate et une planification minutieuse à long terme. Cette période a été marquée par un effort concerté à travers le continent pour aligner les stratégies de réduction des risques de catastrophe sur la vision globale exposée dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (SFDRR) et pour atteindre les objectifs du Programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de SFDRR en Afrique (PoA). Le cadre de SFDRR est un plan mondial visant à réduire les risques et à renforcer la résilience. Il a été établi en mars

2015 lors de la Troisième Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Réduction des Risques de Catastrophe qui s'est tenue à Sendai, au Japon. Son objectif est d'orienter les efforts nationaux et locaux vers la réduction des risques de catastrophe et de s'attaquer aux causes profondes des risques. Le Programme d'action (avec sa matrice 2.0 pour la mise en œuvre) en Afrique est une Stratégie globale de réduction des risques de catastrophe et de promotion de la résilience sur le continent. Le Programme d'action offre une feuille de route pour la mise en œuvre du cadre de SFDRR en Afrique, en fournissant des priorités, des objectifs et des mesures spécifiques qui peuvent être prises aux niveaux national, régional et continental. La Commission de l'Union africaine (CUA) est chargée de superviser la mise en œuvre du Programme d'action et d'en rendre compte tous les deux ans. Le présent rapport est le deuxième rapport biennal sur la mise en œuvre du Programme d'action en Afrique pour 2019-2020..

À PROPOS DE CE RAPPORT RÉGIONAL BIENNAL

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont adopté le Programme d'action lors du 28e Sommet extraordinaire qui s'est tenu en janvier 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le Programme d'action décrit comment l'Afrique entend mettre en œuvre le cadre de SFDRR sur le continent. En juin 2018, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré le Cadre de Suivi et de Rapport (MRF) pour le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030) en Afrique (PoA), qui a été adopté en octobre 2018, lors de la Réunion ministérielle de Haut niveau sur la RRC, par le biais de la Déclaration de Tunis. Ce Cadre de Suivi est guidé par le cadre de SFDRR et le PoA, et s'appuie sur les succès de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo (2005-2015), de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (ARSDRR) de 2004 et de son Programme d'action (2005). La CUA, en tant que dépositaire du Programme d'action, est tenue de

coordonner et de rendre compte de la mise en œuvre du Programme d'action tous les deux ans. En adoptant le cadre de référence, les ministres ont demandé à la Commission de l'Union africaine de préparer le Premier Rapport Biennal sur la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique en utilisant le cadre de référence en 2019, qui a été adopté en janvier 2021. Le cycle actuel du Rapport Biennal couvre la période 2019-2020.

PORTÉE ET OBJECTIF

Le but du rapport est de rendre compte de manière exhaustive de la mise en œuvre du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai 2015-2030 et de la Stratégie africaine de réduction des risques de catastrophe pour la période 2019-2020. Ce rapport se concentre sur tous les États membres de l'UA.

OBJECTIFS

- L'objectif est d'utiliser les résultats du rapport pour :
- Accroître les connaissances, informer, plaider et améliorer la compréhension des risques de catastrophe afin d'éclairer les politiques et les programmes de RRC ;
- Suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux indicateurs (voir les tableaux ci-dessous pour les

indicateurs de performance) et fournir une référence future par rapport à laquelle les progrès en matière de RRC pourront être mesurés ;

- Identifier les meilleures pratiques afin de partager les apprentissages/leçons entre les États membres ; et.
- Informer le développement des mesures de RRC, y compris le développement des capacités pour les rapports futurs.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a utilisé une méthodologie similaire à celle du Premier Rapport Biennal. Des données qualitatives et quantitatives ont été collectées. L'objectif principal de l'étude était de fournir un rapport sur les progrès des États membres et des CER par rapport aux objectifs du cadre de SFDRR et aux cinq objectifs supplémentaires du Programme d'action pour l'Afrique pour 2019-2020. Par conséquent, le rapport devait également prendre en compte les quatre domaines prioritaires du cadre de SFDRR dans la mesure où ils sont liés aux différents objectifs. Les

données quantitatives se rapportaient principalement aux objectifs du cadre de SFDRR, tandis que les rapports sur le Programme d'action étaient plus qualitatifs et nuancés. Une enquête intégrée pour les EM a été développée et administrée en ligne au cours d'un certain nombre d'ateliers (voir ci-dessous). Deux autres enquêtes ont été menées, l'une pour les CER et l'autre pour la CUA. Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs de base du SFDRR et les objectifs supplémentaires du Programme d'action.

Tableau 3 : Résumé des objectifs de la SFDRR contextualisés en Afrique selon le Programme d'action et les indicateurs¹

Cibles	Indicateurs ²
Réduire considérablement la mortalité continentale due aux catastrophes d'ici à 2030, en visant à abaisser le taux de mortalité continental moyen pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2020-2030 par rapport à la période 2005-2015 ;	• Nombre de décès et de personnes disparues attribués aux catastrophes, pour 100 000 habitants.
Réduire considérablement le nombre de personnes touchées sur le continent africain d'ici à 2030, en s'efforçant d'abaisser le taux continental moyen pour 100 000 personnes au cours de la décennie 2020-2030 par rapport à la période 2005-2015 ;	• Nombre de personnes directement affectées par les catastrophes, pour 100 000 habitants.
Réduire les pertes économiques liées aux catastrophes directes par rapport au produit intérieur brut (PIB) continental d'ici à 2030 ;	• Perte économique directe attribuée aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial.
Réduire considérablement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et l'interruption des services de base, notamment les établissements de santé et d'enseignement, notamment en développant leur résilience d'ici à 2030	• Les dommages sur les infrastructures essentielles attribués aux catastrophes.

¹ Source : Technique pour le suivi et la communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux du cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophes

<p>Augmenter sensiblement le nombre de pays dotés de stratégies nationales et infranationales/locales de réduction des risques de catastrophes d'ici à 2020 ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. • Pourcentage de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales.
<p>Renforcer substantiellement la coopération internationale avec les pays en développement par un soutien adéquat et durable pour compléter les actions nationales de mise en œuvre du cadre de Sendai d'ici à 2030 ; et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien international officiel total, (aide publique au développement (APD) plus autres flux officiels), pour les actions nationales de réduction des risques de catastrophes. • Nombre de programmes et d'initiatives internationaux, régionaux et bilatéraux pour le transfert et l'échange de sciences, de technologies et d'innovations en matière de réduction des risques de catastrophes pour les pays en développement. • Nombre de programmes et d'initiatives internationaux, régionaux et bilatéraux pour le renforcement des capacités liées à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement. • Nombre de pays en développement soutenus par des initiatives internationales, régionales et bilatérales visant à renforcer leurs capacités statistiques liées à la réduction des risques de catastrophes.
<p>Accroître considérablement la disponibilité et l'accès des informations des systèmes d'alerte précoce multirisques et des évaluations sur les risques de catastrophes, aux populations d'ici 2030.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays disposant de systèmes d'alerte précoce multirisques. • Pourcentage de la population exposée ou menacée par des catastrophes protégée par une évacuation préventive à la suite d'une alerte précoce.

Le cadre de suivi et de rapport du Programme d'action décrit treize (13) indicateurs pour les cinq (5) objectifs supplémentaires du Programme d'action pour la période 2015-2030. Sur ces treize indicateurs, les données de neuf (9) indicateurs ont été collectées au niveau des États

membres par l'intermédiaire des points focaux nationaux de RRC, tandis que les données des quatre (4) indicateurs restants ont été collectées au niveau des CER par l'intermédiaire des points focaux des CER de RRC.

Tableau 4 : Résumé des objectifs supplémentaires du programme d'action Indicateur de performance²

Cibles additionnelles du PoA	Indicateurs
<p>Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, à la fois en tant que programme autonome et intégré dans différents programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays disposant de programmes d'enseignement sur la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux.

2 Source : Cadre de suivi et de rapport pour le programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de Sendai en Afrique

<p>Renforcer l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de CER ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux de développement durable. • Pourcentage de pays ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus nationaux de développement durable. • Pourcentage de CER dont la RRC est intégrée dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique. • Pourcentage de pays ayant intégré la RRC dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique.
<p>Élargir considérablement le champ d'application et augmenter le nombre de sources de financement national de la RRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de programmes et d'activités de RRC financés au niveau national • Coût total des programmes et activités de RRC financés au niveau national • Pourcentage de décaissement de fonds au niveau national pour les programmes et activités de RRC. • Pourcentage du coût total des programmes et activités de RRC financés au niveau national.
<p>Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation basés sur les risques et de mécanismes de réponse, de rétablissement et de reconstruction après une catastrophe, et testés périodiquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de pays disposant de plans de préparation, de réponse, de récupération post-catastrophe et de mécanismes de reconstruction tenant compte des risques. • Pourcentage de pays testant périodiquement leurs plans de préparation, leurs interventions et leurs mécanismes de relèvement et de reconstruction après une catastrophe.
<p>Augmenter sensiblement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de RRC. • Nombre de centres régionaux spécialisés dans la RRC créés et opérationnels.

OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Pour les informations de référence, les données pertinentes ont été extraites de la base de données INFORM pour les années 2019-2020, et les rapports du CAH jusqu'en 2020. INFORM est le fruit d'une collaboration entre le groupe de référence sur les risques, l'alerte précoce et la préparation du Comité permanent inter organisations et la Commission européenne. Le Centre commun de recherche de la Commission européenne est le responsable technique d'INFORM. Le modèle INFORM est basé sur les concepts de risque publiés dans la littérature scientifique et envisage trois dimensions du risque : les dangers et l'exposition, la vulnérabilité et le manque de capacité d'adaptation. INFORM

utilise 25 bases de données internationales différentes pour ses divers indicateurs. Parmi celles-ci figurent l'indice de probabilité de stress agricole de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les envois de fonds personnels (% du PIB) de la Banque mondiale, l'aide humanitaire internationale du service de suivi financier du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) et le baromètre des conflits (HIIK) de l'Institut de Heidelberg pour la recherche sur les conflits internationaux. Seules les données pertinentes pour la création d'une base de référence ont été sélectionnées. Elles ont été extraites et enregistrées.

En outre, une enquête en ligne a été utilisée comme principal outil de collecte de données. L'enquête a été élaborée à la suite d'une consultation rigoureuse entre la CUA et l'équipe de recherche. La plateforme Jotform a été utilisée parce qu'elle permettait d'extraire facilement des données déjà rapportées dans le premier rapport biennal. L'enquête en ligne est restée active pendant toute la durée de la période de collecte des données et au-delà. Au total, seuls 31 États membres (57 %) ont fourni des données par l'intermédiaire de l'outil de collecte en ligne. Les changements administratifs (c'est-à-dire la rotation du personnel) et les problèmes de connectivité ont été cités

par de nombreux États membres comme les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu utiliser pleinement l'enquête en ligne.

La faible participation à l'enquête en ligne a nécessité l'utilisation de méthodes de collecte de données en face à face, notamment des ateliers régionaux de collecte de données qui se sont tenus de juin 2022 à février 2023 sur l'ensemble du continent africain. Au total, 42 pays (76 %) ont participé à ces premiers ateliers de collecte de données. La participation des EM et la répartition par sexe des quatre ateliers sont présentées ci-dessous:

Tableau 5 : Répartition des participants

CERS	Nbre. D'EM représenté	Participants		Total
		Masculin	Féminin	
CEA et IGAD		17	2	19
CEEAC et Afrique du Nord	12	27	5	32
CEDEAO	11	21	6	27
SADC	12	16	10	26
Total	42	81	23	104

Pour renforcer le processus de collecte de données, un atelier supplémentaire de collecte de données qualitatives s'est tenu à Dar Es Salaam (Tanzanie) en mars 2023 et l'atelier de validation initial (Addis-Abeba (Éthiopie), juin 2023) ont été utilisés pour collecter des données auprès de plusieurs États membres qui n'ont pas fourni d'informations par le biais de l'outil en ligne ou des ateliers régionaux initiaux. Grâce aux différentes plateformes de collecte de données, l'équipe de recherche a réussi à collecter

des données auprès des 55 États membres, même s'il convient de noter que des lacunes subsistent en raison des contraintes de collecte et de gestion des données rencontrées par plusieurs États membres.

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide du moteur d'analyse Jotform. Le cas échéant, les données ont été exportées pour une manipulation et une analyse plus approfondies. Toutes les données ont été agrégées au niveau des CERs pour une analyse plus approfondie. Les données qualitatives ont été analysées et interprétées en fonction des différents objectifs du SDFRR et du Programme d'action. Dans tous les cas, la signification profonde des données qualitatives a été explorée, et celles-ci apparaissent sous forme de récits liés à chaque État membre et CER. À des fins de comparaison et pour

montrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs, le "tableau de bord" du SFDRR et du PoA a été mis à jour. Les indicateurs du tableau de bord sont liés à une échelle de Likert en 5 points (1 insignifiant, peu ou pas de progrès et 5 progrès significatif considérables), conformément aux exigences du cadre de suivi et de rapport. Ils ont été codés par couleur pour une référence visuelle facile (voir le tableau 3 ci-dessous). Ces couleurs sont utilisées tout au long de ce rapport (dans les tableaux et les cartes) pour faciliter la référence et la compréhension.

Tableau 6 : Échelle de Likert pour l'évaluation des variables

Clé de notation	Critères qualitatifs
1	Aucune réalisation ou inexistante
2	Résultats limités
3	Résultats modérés, ni complets ni substantiels
4	Résultats substantiels, des progrès supplémentaires sont nécessaires
5	Résultats complets

Les scores agrégés des deux périodes ont servi de base de comparaison. Lorsqu'aucune donnée n'a été communiquée, la mention "n/a" a été utilisée. Au total, 13 indicateurs différents (selon le cadre de référence) ont été utilisés pour obtenir les notes composites des pays pour 2015-2016,

2017-2018 et 2019-2020 respectivement. L'échelle de cinq points a permis une comparaison qualitative et l'échelle de notation (par exemple 1-5) et la moyenne a été calculée pour obtenir une note globale pour la période en question.

01

CHAPITRE 1:

PROFIL DES CATASTROPHES EN AFRIQUE

INTRODUCTION

L'Afrique est un continent très sensible à diverses catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain et les épidémies, entre autres. Entre 2019 et 2020, l'Afrique a connu plusieurs catastrophes qui ont eu des effets dévastateurs sur la population et l'environnement. Au cours de cette période, le continent a connu plusieurs cyclones. En mars 2019, le cyclone Idai a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe, causant d'importants dégâts aux infrastructures, à l'agriculture et aux habitations. Le cyclone a tué plus de 1 000 personnes et a laissé des milliers de personnes sans abri. Le cyclone Kenneth a également touché le Mozambique en avril 2019, causant davantage de dégâts. Au cours de la même période, plusieurs pays africains, dont le Soudan du Sud, la Somalie, le Soudan et l'Éthiopie, ont connu de fortes inondations. Ces inondations ont provoqué des déplacements, des pertes de biens et des pertes de vies humaines. Rien qu'au Soudan, plus de 60 personnes ont été tuées et des milliers ont été déplacées. En 2019, plusieurs pays d'Afrique, dont le Zimbabwe, la Zambie et le Mozambique, ont connu une grave sécheresse³.

3

Source : FICR. 2019. Action urgente nécessaire pour les

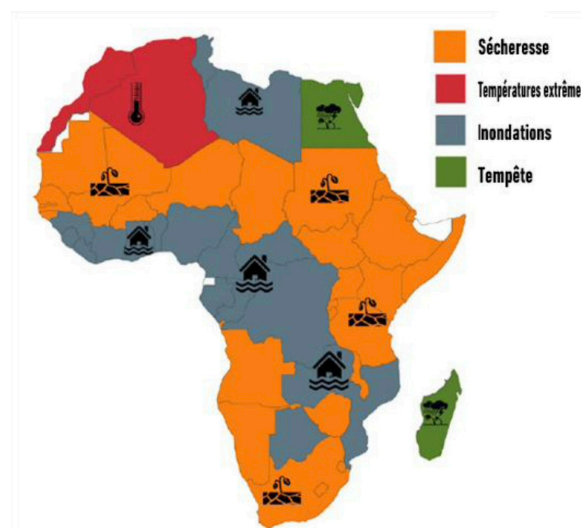
Cette sécheresse a entraîné des pénuries alimentaires, la malnutrition et la faim, touchant des millions de personnes. En 2019, plusieurs pays africains, dont la République démocratique du Congo et l'Ouganda, ont connu des épidémies d'Ebola et de rougeole. L'épidémie d'Ebola en RDC a été déclarée urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2019 et 2020, plusieurs pays d'Afrique de l'Est, dont le Kenya, l'Éthiopie et la Somalie, ont connu de graves infestations de criquets pèlerins. Les essaims ont détruit les cultures et la végétation, entraînant des pénuries alimentaires et des famines. Plusieurs pays africains, dont le Cameroun, la Libye et le Mali, ont connu des conflits entre 2019 et 2020. Ces conflits ont entraîné des déplacements, des pertes en vies humaines et des destructions de biens. La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur l'Afrique depuis son apparition à la fin de l'année 2019. En avril 2023, on comptait plus de 10 millions de cas confirmés et plus de 210 000 décès sur le continent. La pandémie a eu un impact significatif sur l'économie, les systèmes de santé et les structures sociales de l'Afrique, ce qui a entraîné une baisse de l'activité économique, de nombreuses entreprises ayant fermé leurs portes en raison des pertes d'emplois ⁴.

Le secteur informel a été particulièrement touché, de nombreuses personnes ayant perdu leurs sources de revenus. La pandémie a également perturbé le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, entraînant des pénuries de biens essentiels et une baisse des recettes d'exportation pour de nombreux pays africains. Les systèmes de santé africains ont également été mis à rude épreuve, avec une pénurie d'équipements essentiels et de personnel médical. La pandémie a également entraîné une diminution des services de santé de routine, tels que la vaccination, la santé maternelle et infantile et les soins liés au VIH/SIDA, ainsi que des perturbations dans l'éducation, les rassemblements sociaux et les activités religieuses.

- Ce conjonction de facteurs négatifs a eu un impact pays d'Afrique australe menacés par la sécheresse : <https://www.ifrc.org/article/urgent-action-needed-countries-southern-africa-threatened-drought>

4 Source : Banque mondiale. 2020. le COVID-19 a conduit l'Afrique subsaharienne vers sa première récession en 25 ans : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years>

significatif sur les structures sociales des communautés. La pandémie a également mis en évidence la fracture numérique en Afrique, de nombreuses personnes étant incapables d'accéder à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services en ligne. Ces catastrophes ont eu des effets dévastateurs sur la population, l'économie et l'environnement.



Carte 2 : Type de catastrophe affectant le plus grand nombre de personnes par pays

(Source: CRED, 2019)

Les catastrophes ont continué d'augmenter entre 2019 et 2020. Cependant, une comparaison des trois périodes montre une diminution de la plupart des catastrophes courantes entre 2017-2018 et 2019-2020, à l'exception des glissements de terrain, des infestations d'insectes et des inondations, dont la fréquence a plus que doublé (figure 1). Alors que les tempêtes ont légèrement diminué, le cyclone Idai est devenu en 2019 la tempête la plus meurtrière en Afrique depuis 1990, causant 900 décès au Mozambique et au Zimbabwe.

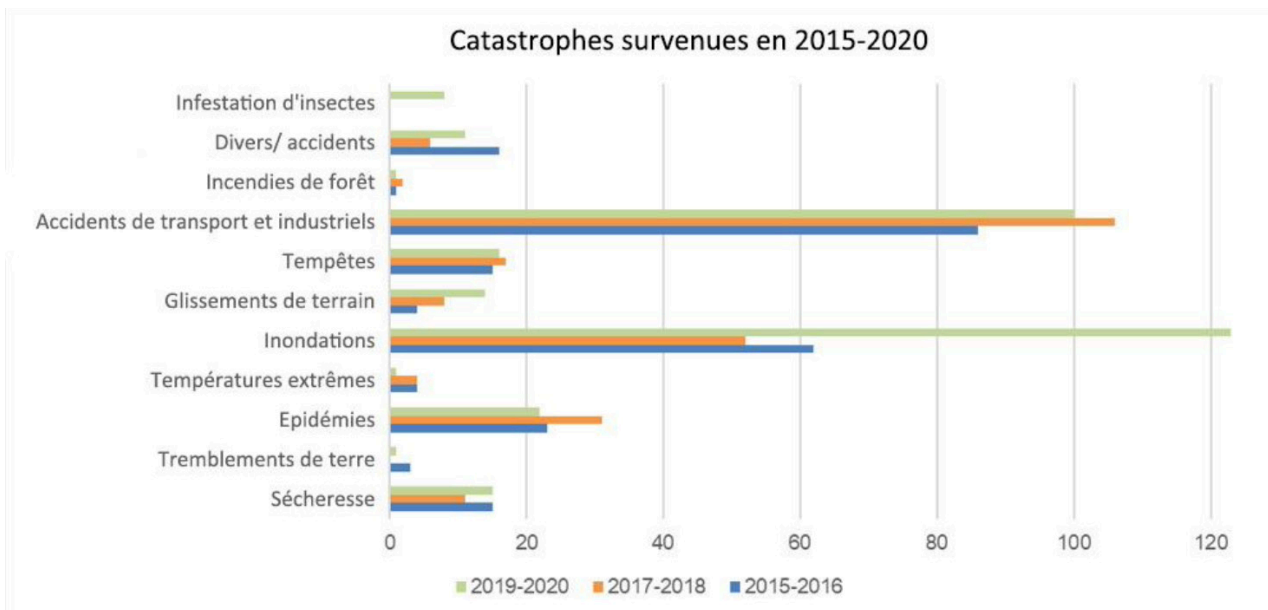


Figure 1: Catastrophes enregistrées en Afrique (2015-2020).

(Source: EM-DAT: the Emergency Events Database - Université Catholique de Louvain (UCLouvain))

Comme on peut l'observer dans le tableau 7, les catastrophes continuent de ravager le continent. Bien que le nombre d'événements ait diminué entre 2017-2018 et 2019-2020, ces événements moins nombreux ont réussi à causer un millier de décès supplémentaires (**42 275**) et à multiplier par trois le nombre de personnes touchées (86 956 523) et les pertes économiques directes subies (**786 787 235 USD**). **Les régions de l'IGAD, de la CAE et de la SADC sont celles qui ont été concernées par la majeure partie de cette augmentation**, qui s'est traduite par une hausse de tous les indicateurs. Les catastrophes hydrométéorologiques subies par ces régions au cours de la période couverte par le rapport peuvent être considérées comme des facteurs d'augmentation des tendances continentales. En particulier, les tempêtes importantes telles que le cyclone tropical Idai et Kenneth au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, les sécheresses en Somalie et au Zimbabwe et les inondations au Kenya et en Ouganda ont causé d'importantes pertes en vies humaines et des dommages aux infrastructures et aux moyens de subsistance. Entre les deux périodes de

référence, la région de la CEEAC n'a enregistré qu'une légère diminution du nombre de décès dus à des catastrophes, tout en enregistrant des augmentations significatives du nombre de personnes touchées par des catastrophes et des pertes économiques directes dues à des catastrophes. Au cours de l'année 2019-2020, la CEDEAO a connu une forte augmentation des événements, contribuant à davantage de décès dans la région. Cependant, ce nombre croissant de catastrophes a touché moins de personnes et causé moins de dommages économiques. Les EM de la région ont indiqué que l'amélioration des SAP et l'application des réglementations en matière de construction et de gestion des catastrophes ont contribué à la baisse enregistrée. L'Afrique du Nord a enregistré une baisse de presque tous les indicateurs, à l'exception des pertes économiques directes. La région a indiqué qu'un solide héritage de planification de la préparation et du rétablissement a contribué à atténuer les impacts des catastrophes au cours du cycle de rapport 2019-2020.

Tableau 7 : Catastrophes et pertes sur le continent et les CER (2015-2020)

REC	No. d'évènements			No. décès			No. de personnes affectées			Pertes économiques directes ('000 US\$)		
				(Cible A)			(Cible B)			(Cible C)		
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020
EAC	39	40	105 ↑	2 297	1579	5664 ↑	32,030,471	1 502 846	8 833 251 ↑	9 552 000	583 047	22 929 570 ↑
IGAD	30	39	68 ↑	1 306	1941	5 904 ↑	26 850 950	1 425 779	27 637 946 ↑	10 358 000	644 162 446	199 423 070 ↓
ECCAS	37	53	73 ↑	1 296	3 456	5 933 ↑	331 759	3 449 104	2 811 020 ↓	13 000	52 000 000	50 333 000 ↓
AFRIQUE DU NORD	117	261	41 ↓	4 460	8 242	1 304 ↓	860 902	6 020 685	1 707 029 ↓	20 017 000	36 000 000	NDR
ECOWAS	53	53	79 ↑	2 726	2 433	3 460 ↑	3 162 466	2 591 132	15 051 015 ↑	85 321 000	368 259 000	185 000 000 ↓
SADC	80	90	130 ↑	2 893	4 679	20 010 ↑	15 237 675	12 025 803	30 915 721 ↑	438 002 437	2 726 612	329 101 595 ↑
TOTAL AFRIQUE	356	521	496 ↓	14 978	22 330	42 275 ↑	78 474 223	21 596 732	86 956 523 ↑	617 776 000	1 103 541 105	786 787 235

(Source : EM-DAT : EM-DAT : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA)

La pandémie mondiale du coronavirus COVID-19, qui a débuté début 2020, n'est pas incluse dans le tableau 7. En août 2022, le continent africain avait enregistré près de 11 800 000 cas confirmés et près de 255 000 décès associés au COVID-19 (tableau 8). Près de 66 000 de ces décès sont survenus en 2020. La SADC, puis l'UMA et l'Égypte

ont enregistré le plus grand nombre de décès au total et pour 100 000 personnes. Toutefois, ces deux régions ont également enregistré beaucoup plus de tests que les autres CER et il est donc probable que d'autres régions comptent davantage de décès non déclarés.

Tableau 8 : Décès associés au COVID-19 (2020-2022) dans les CERs

Région	Décès	Décès pour 100 000 habitants	Tests pour 100 000 personnes
EAC/IGAD	25 856	7	4 962
ECCAS	7 923	4	5 809
ECOWAS	11 021	3	3 508
AFRIQUE DU NORD	83 642	39	11 114
SADC	131 666	35	10 941
AFRIQUE	254 526	18	7 379

(Source: Données en bloc : COVID-19 | Union africaine (au.int))

Cependant, pour tout progrès par rapport à tous les SFDRR et PoA Pour que les cibles aient de la valeur, il est également important de considérer évolution du profil de risque de catastrophe du continent au fil des périodes faisant l'objet

d'une enquête. L'indice de risque et les indices contributifs pour chaque région faisant l'objet d'une enquête sont donc présentés dans les sections ci-dessous pour les trois périodes de deux ans allant de 2015 à 2020.

PROFIL DES RISQUES DE CATASTROPHES EN AFRIQUE : INDEX POUR LA GESTION DES RISQUES (2015-2020)

Pour ce rapport, l'indice de gestion des risques (INFORM) a été utilisé comme information de base pour déterminer la vulnérabilité, les dangers et l'exposition, le manque de capacité d'adaptation et, en fin de compte, le risque. INFORM est une initiative conjointe de la Commission européenne et de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations (IASC) pour la préparation et la résilience, en partenariat avec de nombreuses agences des Nations unies, des donateurs, des ONG et des États membres. INFORM est également destiné à soutenir les processus politiques mondiaux, y compris :

- Le Cadre de Sendai 2015-2030 ;
- Les 17e Objectifs de Développement Durable adoptés lors du Sommet de l'ONU en septembre 2015 ;
- Le Sommet Humanitaire Mondial de 2016 ;
- La Plateforme Mondiale de 2017 pour la réduction des risques de catastrophe ; et
- L'"agenda" de la résilience, autour duquel de nombreuses organisations concentrent leur travail humanitaire et de développement.

L'indice de gestion des risques (INFORM) est un indicateur composite qui identifie les pays exposés à des crises humanitaires et à des catastrophes susceptibles de dépasser les capacités de réaction nationales. Le modèle INFORM est basé sur les concepts de risque publiés dans la littérature scientifique et envisage trois dimensions du risque : les dangers et l'exposition, la vulnérabilité et le manque de capacité d'adaptation. Le modèle INFORM est divisé en différentes catégories et niveaux à l'aide de 54 indicateurs de base afin de fournir une vue d'ensemble rapide des facteurs sous-jacents menant au risque. Le modèle INFORM utilise une échelle linéaire de type Likert en 5 points qui est liée à une "classe" qualitative spécifique (très faible, faible, moyenne, élevée, très élevée). Ces classes sont à leur tour reliées à une échelle quantitative donnant la valeur minimale et maximale du quantificateur qualitatif (voir la figure 2 ci-dessous). L'utilisation du modèle INFORM dans ce rapport permet de créer un point de référence par rapport auquel le présent rapport peut être mesuré.

Risque	INFORM																
Taille	DANGER & EXPOSITION						VULNÉRABILITÉ				MANQUE DE CAPACITÉ D'ADAPTATION						
Catégories	Naturel					Humain		So- cio-économique			Groupes vul- nérables		Institu- tionnel		Infrastructure		
Composants	Earthquake	Tsunami	Inondation	Cyclone tropical	Sécheresse	Intensité actuelle du conflit	Intensité projetée des conflits	Privation de développement (50%)	Inégalité (25%)	Dépendance à l'égard de l'aide (25%)	Personnes déracinées	Autres groupes vulnérables	DRR	Gouvernance	Communication	Infrastructure physique	Accès au système de santé

Seuils de classes dans INFORM					RISQUE					DANGER & EXPOSITION					VULNÉRABILITÉ					MANQUE DE CAPACITÉ D'ADAPTATION				
					Taille																			
					CLASSE																			
					MAX																			
					MIN																			
					très élevé					très élevé					très élevé					très élevé				
					haut					haut					haut					haut				
					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne				
					bas					bas					bas					bas				
					très faible					très faible					très faible					très faible				
					très élevé					très élevé					très élevé					très élevé				
					haut					haut					haut					haut				
					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne				
					bas					bas					bas					bas				
					très faible					très faible					très faible					très faible				
					très élevé					très élevé					très élevé					très élevé				
					haut					haut					haut					haut				
					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne				
					bas					bas					bas					bas				
					très faible					très faible					très faible					très faible				
					très élevé					très élevé					très élevé					très élevé				
					haut					haut					haut					haut				
					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne					Douleur moyenne				
					bas					bas					bas					bas				
					très faible					très faible					très faible					très faible				

Figure 2: Les seuils des modèles et des classes de INFORM

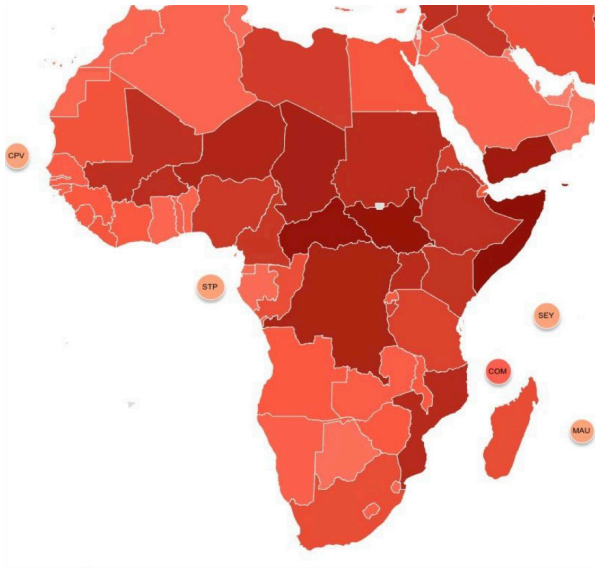
1.1 INDICE DE RISQUE INFORM (2015-2020)

L'indice de risque INFORM combine le danger et l'exposition, la vulnérabilité et le manque de capacité d'adaptation (voir figure 3). Le premier indice à être développé est l'indice de risque INFORM. Dans l'ensemble, l'indice de risque du continent est resté le même, avec un score de 5,1. entre la fin du cycle de rapport actuel, 2019-2020, et le cycle précédent, 2017-2018. Par conséquent, on peut dire que l'indice de risque du continent reste élevé selon la classification de l'indice INFORM. Les EM ont souligné que le changement climatique, l'urbanisation rapide, l'instabilité politique et Covid-19 ont joué le rôle le plus important dans le score de risque global élevé atteint par le continent. Bien que l'indice de risque global du continent soit resté élevé au cours du cycle de rapport, les régions ont connu une légère amélioration. Plus précisément, entre les cycles de rapport 2017-2018 et 2019-2020, la CEEAC (-0,4), la CEDEAO (-0,4) et la SADC (-0,1) ont toutes enregistré des baisses mineures. L'EM dans ces régions a indiqué que certains facteurs contribuant à réduire l'expérience du risque sont liés à l'introduction ou à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce (SAP) et à l'application des politiques de gestion des catastrophes et des législations qui retirent les communautés des zones exposées au risque. Lorsqu'elle est intégrée efficacement, la combinaison de ces deux facteurs réduit le risque que les communautés soient

touchées par des catastrophes, réduisant ainsi le profil de risque global. En outre, les programmes éducatifs mis en œuvre sont un autre facteur qui influe sur le risque d'une communauté, car une communauté est moins exposée lorsqu'elle comprend les implications de certains acteurs dans une situation de catastrophe potentielle. Malgré ces succès, certaines augmentations ont également eu lieu entre les deux derniers cycles de rapport. En l'occurrence, la CAE (+0,2), l'IGAD (+0,3) et l'Afrique du Nord (+0,3) ont tous connu de légères augmentations de leurs scores de risque INFORM.

Il est essentiel de considérer le score de l'indice de risque INFORM pour le continent dans une perspective temporelle plus longue afin d'indiquer les tendances de risque à long terme sur le continent. En l'occurrence, le score de 5,1 obtenu pour les deux cycles de rapport les plus récents reste plus élevé que le score de 4,7 obtenu à la fin du premier cycle de rapport en 2016. Fait inquiétant, l'indice de risque a augmenté pour toutes les CER entre 2015/2016 et 2019/2020, l'EAC (+0,7) et l'IGAD (+0,9) affichant les augmentations les plus significatives entre ces périodes de rapport. Dans ce contexte, l'indice de risque continental a **tendance à augmenter progressivement** à chaque cycle de rapport.

Carte 3 et tableau 9 : Indice de risque INFORM (2015-2020)



REC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EAC	5.1	5.1	6.0	5.7	5.6	5.8
ECCAS	3.2	4.9	5.4	5.4	4.9	5.0
ECOWAS	4.5	4.4	4.9	5.0	4.7	4.6
IGAD	5.5	5.5	6.1	6.1	6.4	6.4
SADC	4.2	4.0	4.3	4.4	4.1	4.3
UMA et Afrique du NORD	4.4	4.4	4.4	4.4	4.8	4.7
Afrique	4.4	4.7	5.1	5.1	5.0	5.1

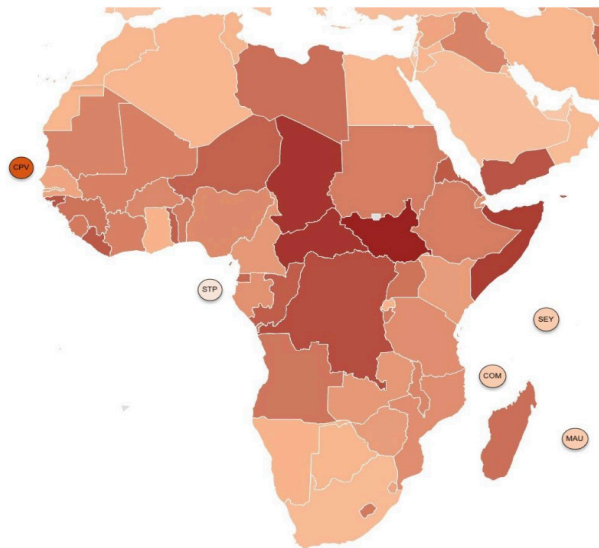
1.2 INDICE DES DANGERS ET DE L'EXPOSITION (2015-2020)

Le deuxième indice à développer est l'indice INFORM des dangers et de l'exposition. Dans l'ensemble, l'indice de danger et d'exposition du continent a diminué, passant d'un score de 4,7 à la fin du cycle de rapport 2017/2018 à 4,2 à la fin du cycle 2019-2020. Bien que cette amélioration soit louable, le score de 4,2, atteint par le continent est toujours considéré comme élevé dans la matrice de notation INFORM, et d'autres améliorations sont nécessaires. Au cours du cycle de rapport 2019-2020, une tendance positive à la baisse a émergé dans la plupart des régions, signalant une diminution des scores de danger et d'exposition. En l'occurrence, c'est la région de la CEEAC (-1,7) qui a réalisé les progrès les plus importants dans la réduction de son indice de danger et d'exposition, passant d'un score élevé à un score moyen d'exposition au danger à la fin du cycle de présentation des rapports. La CAE (-1,3), l'IGAD (-0,7) et la SADC (-0,5) ont également enregistré des baisses de leurs indices de danger et d'exposition au cours de la période 2019/2020. Seule l'Afrique du Nord a indiqué une augmentation de 4,8 à 5,6 de son score de risque pour 2019/2020. Les EM des régions qui ont enregistré une

amélioration ont indiqué que celle-ci peut être attribuée à l'amélioration du nombre de systèmes d'alerte précoce multi-aléas (MHEWS) (de 62 en 2017-2018 à 81 en 2019-2020) accompagnée d'une amélioration de la planification de la préparation aux catastrophes.

Si l'on examine la tendance à long terme des risques et de l'exposition depuis le premier cycle de rapport en 2015/2016, la notation est restée cohérente, avec une note de 4,2 obtenue à la fin de 2015/2016 et de 2019/2020. Dans ce contexte, l'indice de danger et d'exposition du continent **tend vers la stabilité** et n'augmente ni ne diminue au-dessus de la note moyenne de 4 à chaque cycle de rapport. Toutefois, ce score est toujours considéré comme équivalent à un niveau élevé de danger et d'exposition, et des efforts devraient être faits pour abaisser encore le score au cours des cycles de rapport suivants. Depuis le premier cycle de rapport, les régions qui ont enregistré une baisse de leur score de risque et d'exposition sont la CAE (-0,5), la CEEAC (-1,2) et l'IGAD (-0,1). La CEDEAO (+0,8), la SADC (+0,1) et l'Afrique du Nord (+0,1) ont quant à elles enregistré une augmentation de leurs indices de risque et d'exposition.

Carte 4 et tableau 10 : Dangers et indice d'exposition (2015-2020)



REC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EAC	4.9	4.8	5.9	5.6	4.3	4.3
ECCAS	3.3	4.8	5.1	5.1	3.6	3.6
ECOWAS	2.7	2.7	3.6	3.7	3.2	3.5
IGAD	5.7	5.5	6.2	6.1	5.6	5.4
SADC	2.9	2.8	3.2	3.4	2.7	2.9
UMA et Afrique du NORD	4.7	4.6	4.6	4.8	5.6	5.6
Afrique	4.0	4.2	4.7	4.7	4.1	4.2

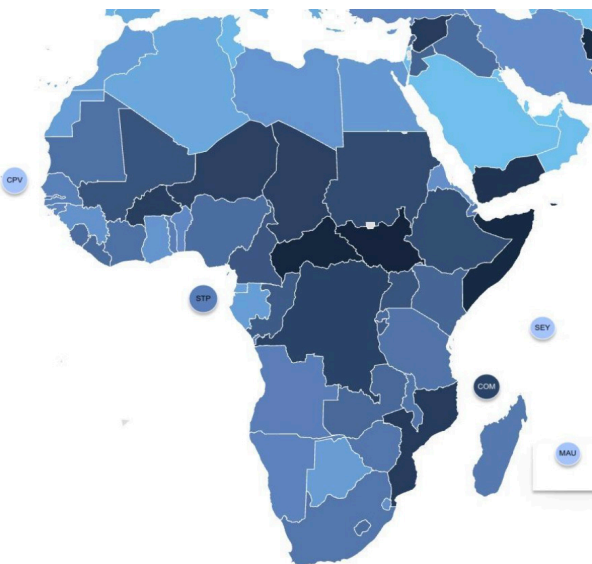
1.3 INDICE DE VULNÉRABILITÉ (2015-2020)

L'indice de vulnérabilité comprend deux catégories, à savoir les facteurs socio-économiques et les groupes vulnérables. Entre 2017/2018 et 2019/2020, le score de l'indice de vulnérabilité du continent a légèrement augmenté, passant de 5,3 à 5,5. En conséquence, le score global de l'indice de vulnérabilité du continent reste élevé selon la matrice de notation INFORM. On observe également une légère tendance à la hausse de l'indice de vulnérabilité parmi les CER, la CAE, la CEEAC, l'IGAD, l'Afrique du Nord et la SADC enregistrant toutes des augmentations comprises entre 0,1 et 0,3. L'augmentation des scores de vulnérabilité a été largement attribuée par les États membres à l'impact de la pandémie de COVID-19, à l'urbanisation rapide et à la lenteur du rétablissement après les catastrophes passées.

La CEDEAO a maintenu son score de 5,2 par rapport au cycle de rapport précédent. Bien que stable au cours des périodes de rapport, l'indice de vulnérabilité dans chaque région reste inacceptable. Il convient de noter que seule l'Afrique du Nord a atteint un niveau de vulnérabilité moyen selon l'indice INFORM.

Les perspectives à long terme de l'indice de vulnérabilité pour le continent sont également médiocres. Depuis 2015-2016, toutes les régions, à l'exception de la CEDEAO, affichent de légères augmentations de leur score d'indice de vulnérabilité. Bien qu'il s'agisse d'augmentations mineures, elles contribuent à une **tendance progressive à la hausse de la vulnérabilité** sur le continent depuis 2015/2016.

Carte 6 Tableau 11 : Indice de vulnérabilité (2015-2020)



REC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EAC	6.5	6.7	6.6	6.6	6.5	6.7
ECCAS	5.8	5.5	5.4	5.5	5.8	5.9
ECOWAS	5.5	5.5	5.3	5.2	5.2	5.2
IGAD	6.6	6.7	6.8	6.8	6.6	6.8
SADC	4.8	4.8	4.5	4.6	4.7	5.0
UMA et Afrique du NORD	3.6	3.5	3.5	3.5	3.8	3.7
Afrique	5.4	5.4	5.3	5.3	5.4	5.5

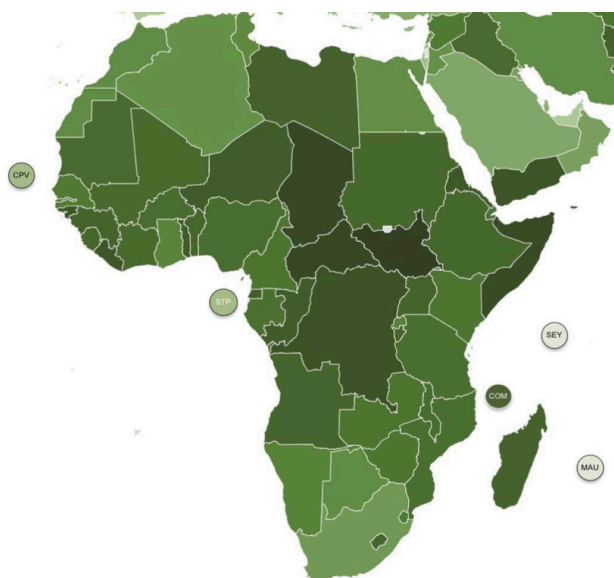
1.4 INDICE DE CAPACITÉ D'ADAPTATION (2015-2020)

L'indice de manque de capacité d'adaptation comprend deux dimensions, institutionnelle et infrastructurelle, et mesure la capacité du gouvernement du pays à faire face aux catastrophes et la contribution de l'infrastructure existante à la réduction du risque de catastrophe. Comme pour l'indice de vulnérabilité, l'indice de manque de capacité d'adaptation semble être stable pour le continent, le score n'évoluant que de 0,1 entre 2017/2018 et 2019/2020. La plupart des régions, y compris la CAE, la CEEAC, la CEDEAO et l'IGAD, ont obtenu des scores élevés en ce qui concerne leur manque de capacité d'adaptation au cours de la période de référence 2019/2020. La SADC et l'Afrique du Nord ont reçu des notes moyennes en ce qui concerne leur capacité d'adaptation. Il est clair qu'au cours de la période 2019/2020, il y a eu un manque général de capacité sur le continent pour améliorer la réponse aux catastrophes, le rétablissement et les efforts de planification qui pourraient atténuer l'impact des catastrophes. Les États membres ont indiqué que l'augmentation du manque de capacité d'adaptation pouvait être attribuée à des facteurs tels que l'augmentation des niveaux de pauvreté, la lenteur du rétablissement après les catastrophes précédentes et l'instabilité provoquée par les conflits civils et politiques. En outre, les phénomènes naturels ont également été

cités comme facteurs, notamment les sécheresses, les précipitations irrégulières et, à l'inverse, les inondations et les tempêtes violentes. Ces phénomènes naturels sont tous des facteurs aggravants qui ont un impact sur les facteurs mentionnés précédemment, tels que la pauvreté et le temps de récupération.

Bien que le tableau à court terme de l'absence d'indice de capacité d'adaptation soit préoccupant, le tableau à plus long terme depuis 2015/2016 est légèrement meilleur. En l'occurrence, toutes les CER ont indiqué une amélioration de leur score d'indice de capacité d'adaptation allant de 0,1 à 0,5. Ces améliorations ont permis à certaines régions, comme la SADC, de passer d'un manque de capacité d'adaptation élevé en 2015/2016 à un manque de capacité d'adaptation moyen en 2019/2020. L'expérience et les mesures prises par la SADC peuvent servir d'exemple de meilleure pratique pour d'autres régions. Dans ce contexte, l'indice de manque de capacité d'adaptation du continent a une **légère tendance à la baisse**. Toutefois, il convient de noter que, bien qu'une amélioration ait eu lieu, la plupart des scores obtenus par les CER indiquent toujours des niveaux élevés de manque de capacité à répondre aux catastrophes, à s'en remettre et à construire une résilience à celles-ci sur le continent.

Carte 7 et tableau 12 : Indice de manque de capacité d'adaptation (2015-2020)



REC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EAC	7.1	7.0	6.9	7.0	7.0	7.0
ECCAS	7.2	7.0	6.9	6.9	7.0	7.0
ECOWAS	7.1	6.8	6.7	6.6	6.6	6.6
IGAD	7.6	7.5	7.5	7.4	7.4	7.3
SADC	6.2	6.1	5.8	5.8	5.9	5.9
UMA et Afrique du NORD	5.4	5.4	5.4	5.2	5.4	5.3
Afrique	6.7	6.6	6.5	6.4	6.5	6.5

02

CHAPITRE 2:

PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES PRIORITÉS DE LA DRR

INTRODUCTION

Depuis le Premier Rapport Biennal, la CUA a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre des priorités de RRC et du Programme d'action, y compris des programmes tels que le programme de renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe pour la résilience dans les régions et pays d'Afrique, le projet de résilience du Sahel, la réduction des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel : un examen en cours, ainsi qu'un cadre de redressement COVID-19 pour le continent. Ces programmes de la CUA renforcent les progrès réalisés pour atteindre l'objectif d'un continent plus résilient. Au niveau régional, les CER ont réalisé des progrès variables en matière de gestion des risques de catastrophe (GRC) dans le cadre des quatre priorités clés de la SFDRR. Il s'agit notamment de la compréhension des risques de catastrophe, du renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe, de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience, et de l'amélioration de la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace.

Pour comprendre les risques de catastrophes, les régions ont établi des profils d'aléas, des analyses de risques et de vulnérabilité, et ont mis en place des cadres juridiques et des stratégies pour gérer les risques de catastrophes. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur ont joué un rôle crucial dans l'amélioration du partage des connaissances par la recherche, la gestion des connaissances et l'innovation. Les collaborations avec des organisations telles que la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR) ont conduit à des formations régulières ciblant les secteurs concernés.

En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes, les régions ont élaboré des stratégies, des politiques, des cadres et des dispositions institutionnelles en matière de gestion des risques de catastrophes, en mettant l'accent sur l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans les plans et les budgets de développement nationaux. Des comités ministériels de haut niveau, des groupes parlementaires et des plateformes multisectorielles ont été mis en place pour faciliter la mise en œuvre efficace.

L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience a varié d'une région à l'autre, certains pays allouant des ressources à la mise en œuvre de la RRC et explorant des options de transfert de risque telles que le mécanisme d'assurance de la capacité de risque africaine. La SADC a intégré la RRC dans sa stratégie sur le changement climatique et contribue à l'élaboration de programmes et de projets qui intègrent le changement climatique, l'alerte précoce et les activités de renforcement de la résilience. Les pays de la CEDEAO ont investi dans la RRC, avec des initiatives telles que des fonds d'urgence, des politiques nationales de protection sociale et des programmes phares de construction de barrages pour atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Afin d'améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace, les régions ont développé des systèmes d'alerte précoce, des plans d'urgence et des capacités de réponse et ont mené des formations régulières et des exercices de simulation. La SADC a mis en place le Centre humanitaire et d'urgence (SHOC) à Nacala, au Mozambique, tandis que les pays de la CEDEAO ont mis à jour les plans d'urgence nationaux et communaux ainsi que les systèmes d'alerte hydro-climatique. Les pays de la CAE ont mis en place divers systèmes d'alerte précoce, avec des formations et des exercices réguliers pour tester leurs plans de réponse.

Malgré les progrès accomplis, des défis subsistent dans toutes les régions, notamment des ressources limitées, un manque de coordination interrégionale, des investissements insuffisants dans le financement des risques de catastrophe et l'absence de législation pour la mise en œuvre des agendas internationaux. Néanmoins, de nombreux États membres et communautés économiques régionales (CER) ont été en mesure de mettre en œuvre des projets essentiels et de s'attaquer aux risques de catastrophe qui s'alignent sur les quatre priorités de la SFDRR.

1

2.1 PRIORITÉ 1 : COMPRENDRE LES RISQUES DE CATASTROPHES

Bien que des progrès considérables aient été accomplis, la région de la SADC est confrontée à des défis dans l'élaboration de protocoles et de mécanismes concrets pour le partage des connaissances entre ses États membres. Toutefois, les universités et les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle important dans l'amélioration du partage des connaissances par la recherche, la gestion des connaissances et l'innovation. Des évaluations de référence ont été menées au cours de la période de référence 2019-2020 pour la région de la SADC, mais tous les pays ne les ont pas achevées. Les défis dans la région de la SADC comprennent l'intégration de la GRC dans les plans et budgets sectoriels afin de promouvoir des approches proactives plutôt que réactives. Pour y remédier, la SADC s'efforce d'aider les États membres à élaborer des lignes directrices en matière de GRC pour divers secteurs et prévoit de mettre au point des modules de formation.

La région de la CEDEAO a fait quelques progrès dans l'adaptation de ses politiques et stratégies nationales pour qu'elles tiennent davantage compte des risques. Par exemple, la stratégie actualisée de RRC et le profil des risques de la Gambie, le plan de préparation et de réponse aux catastrophes de la Sierra Leone et la plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes du gouvernement sont cités comme des exemples de pays prenant des mesures spécifiques telles que le profil des risques, l'analyse des risques et des vulnérabilités, les cadres juridiques, les systèmes d'alerte précoce et les plans de gestion des catastrophes.

Au cours de la dernière décennie, la région de l'Afrique du Nord a dû faire face à un manque de procédures et de mécanismes de partage des connaissances sur les risques de catastrophe entre les États membres. Malgré cela,

certains États membres ont réalisé une cartographie des risques, une analyse des risques et de la vulnérabilité, et ont établi des cadres juridiques et des stratégies pour gérer les risques de catastrophe.

Dans la région de la CEEAC, des études sur les risques sont en cours dans les États membres par le biais de divers projets, notamment la connaissance des aléas, l'évaluation de la vulnérabilité et l'analyse des risques. Un projet au Cameroun, lancé en 2020, vise à évaluer les dangers, les vulnérabilités et les risques dans les États membres de la CEEAC, des dossiers d'information sur les risques ont été élaborés pour différents groupes culturels, de genre et d'âge, et la coordination et le dialogue multisectoriel sont encouragés par le biais de diverses plateformes et initiatives.

Dans les régions de la CAE et de l'IGAD, le Programme d'action soutient la mise en œuvre de la RRC au niveau régional en encourageant l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur une bonne compréhension des risques de catastrophe. Certains États membres ont procédé au partage des connaissances et à l'établissement

de profils de risques en Ouganda, au Burundi et au Kenya. Toutefois, la nécessité de renforcer les capacités et d'élaborer des lignes directrices pour intégrer la gestion des risques de catastrophes dans les programmes scolaires a été identifiée comme un besoin à court terme. Certains États membres ont établi une cartographie des risques d'inondation, une communication sur les risques et une évaluation des dommages et des pertes. Ces régions continuent de soutenir la mise en œuvre de la RRC au niveau national en encourageant l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur une bonne compréhension des risques de catastrophe. Le partage des connaissances et le profilage des risques ont été effectués dans la région, et les CERs collaborent avec la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR) et d'autres parties prenantes pour organiser des formations régulières ciblant les secteurs concernés. Des lignes directrices visant à intégrer la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes scolaires ont été élaborées. Toutefois, la région ne dispose pas d'un centre régional d'excellence en matière de RRC/M pour faire progresser la science et la connaissance des risques.

2

2.2 RENFORCER LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La SADC soutient activement les États membres dans l'élaboration d'instruments et de stratégies de gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophes. L'unité RRC de la SADC joue un rôle essentiel dans l'organisation des réunions des comités ministériels et techniques de DRM. Elle fournit une orientation stratégique sur la mise en œuvre de la SFDRR par le biais d'un certain nombre de projets régionaux soutenus par des partenaires internationaux. En outre, la SADC propose aux États membres des formations sur le SFDRR et les mécanismes régionaux de préparation et de réponse. La SADC se concentre sur la promotion de l'élaboration de cadres législatifs pour la gestion des risques de catastrophes, avec des dispositions pour les structures de gestion des risques de catastrophes aux niveaux national et local, le soutien des efforts d'intégration

de la gestion des risques de catastrophes dans les plans et budgets de développement nationaux, l'alignement des stratégies de gestion des risques de catastrophes à tous les niveaux de gouvernance, le renforcement du financement des risques de catastrophes et l'amélioration des dispositions stratégiques de gestion des risques de catastrophes et de l'intégration de la gestion des risques de catastrophes. Bien que tous les États membres n'aient pas élaboré de stratégies conformes à la SFDRR, la SADC a mis en œuvre plusieurs programmes pour soutenir les États membres, tels que la préparation et la réponse aux catastrophes, les évaluations de la vulnérabilité (RVAC), la préparation aux catastrophes saisonnières et l'intégration de la RRC. La SADC prévoit de renforcer la plateforme régionale de RRC dans les années à venir, en impliquant

les États membres, les partenaires de la coopération internationale, le monde universitaire et le secteur privé. La région a mené des recherches sur la gestion des risques transfrontaliers et les systèmes multinationaux de gestion des incidents. Des lignes directrices ont été élaborées pour le secteur des transports afin de gérer la propagation transfrontalière du COVID-19. Le Centre d'aide humanitaire et d'urgence de la SADC (SHOC) jouera un rôle de plus en plus actif dans les questions de gouvernance des risques de catastrophes dans la région.

La région de la CEDEAO a donné la priorité à l'élaboration de stratégies, de politiques, de cadres et de dispositions institutionnelles en matière de RRC dans l'ensemble de ses pays membres. Le Burkina Faso a intégré des éléments de RRC dans son plan de développement national, sa politique de changement climatique et ses documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). La Côte d'Ivoire dispose d'une stratégie nationale de RRC, mais ne dispose pas d'un mécanisme efficace au niveau local. En Gambie, l'agence nationale de gestion des catastrophes est décentralisée jusqu'au niveau des villages. Le pays, avec le soutien de la CUA, a élaboré une politique nationale et un plan d'action pour la gestion des risques liés aux catastrophes et au climat. Le Ghana dispose d'une organisation nationale de gestion des catastrophes (NADMO) responsable de la RRC à tous les niveaux du gouvernement. La Guinée-Bissau a entamé la formation d'une plateforme nationale multisectorielle sur la RRC avec des cadres juridiques et des allocations budgétaires appropriés. Toutefois, les activités de RRC ne sont pas prioritaires aux niveaux national et local. L'Agence nationale de gestion des catastrophes (NDMA) du Liberia a élaboré de nombreux documents politiques, notamment le plan d'action quadriennal de la NDMA, la procédure opérationnelle standard du Centre national d'alerte précoce et d'opérations d'urgence (NEWEOCSOP) et la politique de genre sur la RRC en 2019. La RRC est intégrée dans le plan de développement national du Liberia.

La région de l'Afrique du Nord a connu des niveaux de progrès variables en matière de RRC dans l'ensemble de ses pays membres. L'Algérie a décentralisé la RRC vers les provinces (Wilaya) et les municipalités (Baladia), avec des mises à jour constantes de ses stratégies nationales et locales. La Mauritanie a élaboré une stratégie nationale de RRC qui doit être adoptée, et une loi sur la RRC est en cours d'élaboration, ainsi qu'un décret visant à établir une plateforme nationale de RRC. Le Maroc est en train de

valider son projet de stratégie nationale de GRC (2020-2030), qui prévoit la création d'un Bureau national de gestion des risques (BNGR), l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des risques, la mise en place d'un système d'information et de gestion des risques (SIGR) et la création d'un centre d'excellence des risques (CER). La Tunisie développe activement sa stratégie nationale de RRC, avec des stratégies locales en cours d'élaboration pour les municipalités d'Ain Drahem et de Tataouine.

La CEEAC a mis en place des structures et des mécanismes de coordination de la RRC, notamment la cellule chargée de la GRC et de l'adaptation au changement climatique. La région a également renforcé le mécanisme régional d'échange d'informations sur la gestion des risques avec la création du Centre d'Applications et de Prévisions Climatiques d'Afrique Centrale (CAPC-AC) basé à Douala. En outre, la CEEAC a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai 2015-2020 en Afrique centrale et le Plan d'action de Yaoundé pour la préparation et la réponse à la préparation aux catastrophes en Afrique centrale 2015-2017. La région offre des conseils pour lier la RRC et les stratégies de développement aux niveaux national et sous-national et a mis en place un système régional d'alerte précoce multi-aléa pour soutenir les systèmes nationaux d'alerte précoce.

Les régions de la CAE et de l'IGAD visent à renforcer la gouvernance des risques de catastrophes en intégrant la RRC dans divers secteurs et en améliorant l'architecture institutionnelle pour une mise en œuvre efficace de la RRC. Bien que la CAE ait élaboré un plan d'action aligné sur le cadre de Sendai et le programme d'action, la mise en œuvre globale a été lente en raison de la faible priorité accordée à la RRC par ses pays membres. Des comités ministériels de haut niveau et des groupes parlementaires pour la gestion des risques de catastrophe ont été créés dans la CAE, mais ils se heurtent à des limites dues à l'insuffisance des capacités humaines et des ressources.

La CAE et l'IGAD ont progressé dans la mise en œuvre des priorités de RRC au niveau sous-régional, avec la création de comités ministériels de haut niveau pour la RRC dans les deux CER. Des politiques et des stratégies de GRC ont été élaborées pour guider la mise en œuvre de la RRC, et l'EAC a aligné sa stratégie régionale de GRC sur le cadre de Sendai et le programme d'action pour la mise en œuvre de la RRC.

2.3 PRIORITÉ 3 : INVESTIR DANS LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE

La région de la SADC a élaboré un Cadre Régional de Résilience 2020-2030, qui vise à fournir un contexte plus large pour le renforcement de la résilience dans la SADC et les États membres. Cette stratégie a été adoptée début 2021 et sa mise en œuvre est en cours. La SADC a reconnu l'importance d'intégrer la RRC dans la planification du développement et du changement climatique. La CER s'efforce de soutenir l'élaboration de stratégies de GRC adaptées, de promouvoir des investissements éclairés dans la préparation aux catastrophes et les systèmes d'alerte précoce, de fournir une formation à la préparation et à la réponse, de tester les mécanismes de préparation aux catastrophes par des exercices de simulation et des entraînements, et de mener des recherches sur les options et les services de transfert des risques. En outre, la SADC a progressé dans l'intégration de la RRC dans la stratégie 2020 sur le changement climatique pour la région et aide au développement de programmes et de projets qui intègrent le changement climatique, l'alerte précoce et les activités de renforcement de la résilience.

Dans la région de la CEDEAO, des pays comme le Bénin ont mis en place des fonds d'urgence pour la RRC, tandis que le Burkina Faso participe à l'assurance de la capacité de risque africaine depuis 2016 et a mis en œuvre une politique nationale de protection sociale. Le Cabo Verde a mis en place un Fonds spécial d'urgence pour la réponse aux catastrophes, mais ne dispose que d'un faible soutien budgétaire pour la RRC. Le gouvernement du Ghana a alloué des fonds pour la mise en œuvre de la RRC à différents niveaux et a lancé des programmes phares pour construire des barrages afin d'atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Au Liberia, l'Agence nationale de gestion

des catastrophes (NDMA) collabore avec les agences des Nations unies et les ONG pour élaborer et mettre en œuvre des plans et des programmes de RRC, mais il subsiste un déficit de financement.

Dans la région de l'Afrique du Nord, l'Algérie a fait des progrès en matière de RRC en investissant dans des mesures de protection contre les inondations dans les grandes villes comme Alger et Sidi Bel Abbes. Cependant, il n'existe que peu ou pas de données disponibles pour les autres pays membres, notamment l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la République sahraouie et la Tunisie.

La CEEAC n'a pas réalisé d'investissements substantiels dans la RRC, mais le Cameroun s'est engagé à rejoindre la Capacité africaine de risque, un mécanisme d'assurance créé par l'Union africaine en 2012, et explore des sources de financement supplémentaires par la renégociation des quotas pour diverses primes et pénalités découlant des activités de fourniture de risques.

Dans les régions de la CAE et de l'IGAD, les États membres, tels que l'Ouganda, le Rwanda, le Kenya et la Tanzanie, ont alloué des ressources à la mise en œuvre de la RRC, avec un personnel spécialisé gérant des bureaux nationaux de gestion des catastrophes. Le secrétariat de la CAE envisage d'investir dans la RRC pour la résilience, de promouvoir le transfert et l'assurance des risques de catastrophes, de renforcer les filets de sécurité sociale inclusifs et d'intégrer la RRC dans les secteurs et les instruments financiers tels que la santé, le tourisme, le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la planification urbaine, la construction et les bâtiments.

2.4 AMÉLIORER LA PRÉPARATION AUX CATASTROPHES POUR UNE RÉPONSE EFFICACE ET POUR "MIEUX RECONSTRUIRE" LORS DU REDRESSEMENT, DE LA RÉHABILITATION ET DE LA RECONSTRUCTION

La SADC a fait des progrès dans le développement de systèmes d'alerte précoce interrégionaux en créant un centre de services climatiques et en mettant en œuvre des protocoles tels que la stratégie régionale sur la santé des plantes et la politique régionale sur les migrants. Malgré ces avancées, des défis subsistent, tels que des ressources limitées, l'absence de protocole de circulation de l'information entre les secteurs et la fragmentation des efforts de développement des SAP. La SADC a également établi le SHOC à Nacala, au Mozambique, afin de renforcer les capacités régionales en matière de RRC, de réponse humanitaire et d'urgence.

Dans la CEDEAO, les pays ont fait des progrès en matière de préparation aux catastrophes et de planification de la réponse. Le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde et la Gambie ont tous développé et mis à jour leurs plans d'urgence nationaux et communaux, ainsi que des systèmes d'alerte hydro climatique. Le Ghana a créé une stratégie nationale de RRC, axée sur cinq domaines prioritaires, notamment les cadres institutionnels et législatifs, la résilience des infrastructures essentielles, les systèmes d'alerte précoce, l'aménagement du territoire et le renforcement des capacités des communautés et des gouvernements. D'autres pays comme la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Nigeria ont progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention d'urgence et de SAP, bien que les informations sur les progrès de la Sierra Leone et du Togo soient limitées.

Dans la région de l'Afrique du Nord, l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont élaboré et révisé des plans d'urgence multirisques, l'Algérie et la Tunisie menant des

exercices de simulation périodiques pour tester leur état de préparation. La CEEAC a facilité les interventions conjointes de préparation et de réponse aux catastrophes par le biais de plateformes nationales de RRC, en collaborant avec des partenaires internationaux pour renforcer les capacités nationales de gestion des réponses post-catastrophes. La région a soutenu le renforcement des capacités des systèmes d'alerte précoce par le biais d'ateliers sur l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et le cadre de reprise après sinistre (DRF). Toutefois, les défis à relever sont le manque de coordination interrégionale, l'insuffisance des investissements dans le financement des risques de catastrophe et l'absence de législation pour la mise en œuvre de l'agenda international.

La CAE et l'IGAD ont réalisé des progrès limités au niveau régional, mais certains pays comme le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Sud-Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda ont développé et mis à jour leurs plans d'urgence, leurs systèmes d'alerte précoce et leurs capacités de réaction. Chaque pays a mis en place divers SAP, tels que l'Observatoire volcanologique de Goma en République démocratique du Congo et le Département météorologique du Kenya pour les SAP, avec des formations et des exercices réguliers pour tester leurs plans de réponse. En outre, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités en matière d'évaluation des dommages et des pertes par le biais d'une formation sur l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et l'élaboration d'un cadre pour le financement des catastrophes. Cette approche vise à fournir une ressource régionale prépositionnée pour soutenir une réponse rapide aux catastrophes et autres calamités affectant les États membres.

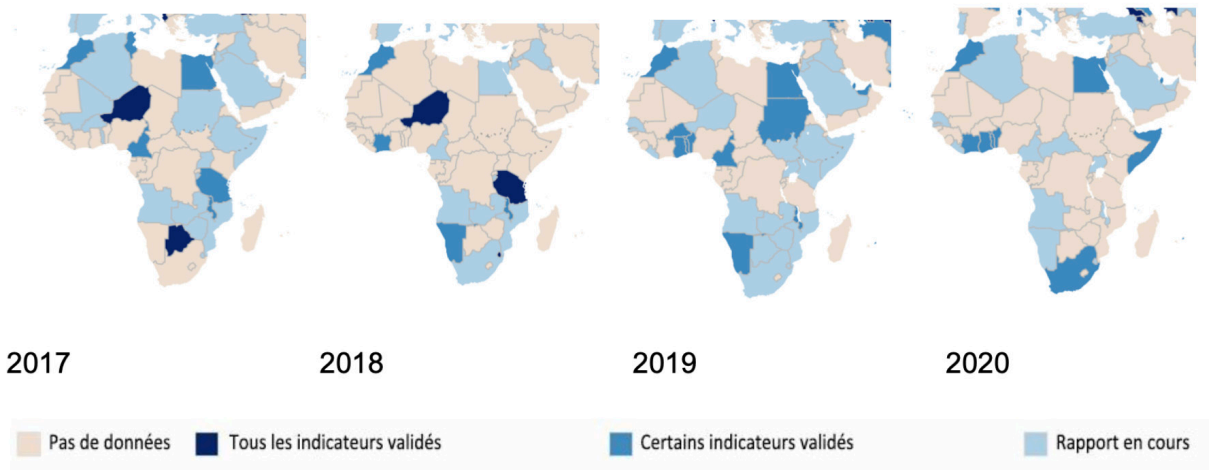
03

CHAPITRE 3:

CIBLE DU CADRE DE SENDAI (2019-2020)

INTRODUCTION

Les rapports sur la SFDRR restent très peu nombreux pour les États africains (voir la figure 6 ci-dessous), malgré plusieurs initiatives de développement des capacités lancées par l'UNDRR à cet égard. Il y a cependant eu une légère augmentation du nombre d'États membres utilisant l'outil de suivi du cadre de Sendai (SFM), un outil de rapport en ligne permettant aux gouvernements de rendre compte de leurs progrès en matière de RRC par rapport aux objectifs mondiaux du cadre de Sendai pour la RRC, en 2019. Cependant, l'année 2020 montre une diminution de l'utilisation du SFM. En outre, la participation à l'enquête de la CUA, qui permet d'obtenir des informations nuancées précieuses de la part des États membres, a diminué. Cette situation est principalement imputable à la pandémie de COVID-19, qui a bénéficié d'une priorité. Dans le cadre de cette recherche, les données de l'AFD ne couvrent pas de manière adéquate tous les États membres de l'UA et ne constituent donc pas un point de référence concluant permettant de mesurer les progrès accomplis.



Carte 8 : Évolution du nombre de pays déclarant en Afrique dans l'outil en ligne d'AFD de 2017 à 2020

(Source : <https://sendaimonitor.undrr.org/>) [Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Source : UN Geospatial : UN Geospatial]

Comme on peut s'y attendre, la pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur la réalisation des objectifs du Cadre de SFDRR. Bien que les statistiques globales de l'OMS sur le COVID-19 indiquent que le taux de mortalité en Afrique a été beaucoup moins élevé que dans d'autres régions du monde, l'impact sur la réalisation des objectifs de la SFDRR n'en a pas moins été important.

Le principal constat dans toutes les CER est que l'Afrique a fait moins de progrès au cours de la période 2019-2020 qu'au cours de la période précédente. La mortalité due aux catastrophes (cible A) et les personnes affectées par les catastrophes (cible B) sont en augmentation. Cette tendance se poursuit pour la cible C, les données montrant

une augmentation significative entre la période précédente et la période 2019-2020. Les dommages causés aux infrastructures critiques (cible D) ont également augmenté pour la période 2019-2020, lorsque les données ont été fournies par les États membres. La cible E (stratégies de RRC) a connu une augmentation constante, en corrélation avec les données fournies par les États membres et les CER. D'après le rapport biennal, les rapports sur la cible F (coopération internationale) ont augmenté, mais les États membres doivent fournir des informations plus nuancées à cet égard. Enfin, les systèmes d'alerte précoce régionaux, nationaux et infranationaux (objectif G) ont connu une augmentation constante.

A SFDRR CIBLE A : Réduire la mortalité due aux catastrophes

La cible A de la SFDRR vise à réduire considérablement la mortalité mondiale due aux catastrophes d'ici à 2030, en abaissant le taux de mortalité moyen pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2020-2030 par rapport à la période 2005-2015.

Les États membres ont signalé une augmentation de la mortalité due aux catastrophes, qui est passée de 22 330 en 2017-2018 à 42 275 en 2019-2020. L'augmentation des décès provient des régions de la SADC, de la CAE et de la CER de l'IGAD. Seule l'Afrique du Nord a enregistré un nombre inférieur de décès dus à des catastrophes pour la période considérée. La mortalité due aux catastrophes a augmenté en raison des événements suivants : **Inondations** au Soudan, au Soudan du Sud, en Somalie et

en Éthiopie (mars-décembre 2019/2020 : **1052 décès**). Les tempêtes, notamment le cyclone tropical Idai et Kenneth (mars-avril 2019 : 1310 décès) au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Les flambées de **maladies épidémiques**, notamment le COVID-19 à l'échelle continentale et l'Ebola, la rougeole et le paludisme (janvier-décembre 2019/2020 : **4194 Décès**) en République démocratique du Congo et en Ouganda. Il convient de noter que sur les **63 344 décès dus au COVID-19** enregistrés par le CDC Afrique de février à décembre 2020, très peu d'États membres ont inclus leurs victimes du COVID-19 dans leur rapport sur les victimes de catastrophes. Cela signifie que le nombre de décès dus aux catastrophes pourrait être plus élevé pour 2019-2020.

Tableau 13 : Mortalité due aux catastrophes par CER (2015-2020)

REC	No. mortalities		
	2015-2016	2017-2018	2019-2020
IGAD	1306	1941	5904↑
EAC	2297	1579	5664↑
ECOWAS	2726	2433	3460↑
ECCAS	1 296	3 456	5 933↑
Afrique du Nord	4460	8242	1304↓
SADC	2 893	4679	20 010↑
Africa Total	14 978	22 330	42 275 ↑

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA, rapports soumis par les États membres à la CUA ; EM-DAT : Emergency Events Database - Université catholique de Louvain (UCLouvain))

Il convient également de noter que les décès directs dus à la sécheresse n'ont pas été enregistrés avec précision, ce qui pourrait avoir une incidence sur ces chiffres si ces pertes peuvent être déterminées. La nature longitudinale et rampante des épisodes de sécheresse rend ces liens directs avec la mortalité quelque peu problématiques.

L'EM n'attribue pas facilement les décès à une sécheresse spécifique, et les effets en chaîne des sécheresses (par exemple l'insécurité alimentaire, les épidémies, les problèmes de santé) qui causent des décès ne sont pas bien signalés. Il est nécessaire d'améliorer considérablement les rapports sur les décès dus à la sécheresse. L'analyse de la mortalité due aux catastrophes n'est efficace que dans la mesure où les données sont disponibles. Les pertes signalées ne représentent qu'un faible pourcentage des données réelles en raison de l'absence de rapports des États membres. Avec les données communiquées, les pertes générales ont augmenté, et une grande catastrophe au cours d'une année donnée faussera considérablement l'analyse. Le défi de cet indicateur est d'obtenir des données aussi précises que possible de la part des États membres et d'autres organisations partenaires. Il est recommandé d'enregistrer chaque année des statistiques plus précises et désagrégées sur les décès liés aux catastrophes dans les États membres, en utilisant des outils bien établis tels que DesInventar.

En 2019-2020, le continent **n'a pas atteint la cible A du SFDRR.**

B

3.2 CIBLE B DE LA SFDRR :

Réduire le nombre de personnes affectées

La cible B du SFDRR exige des EM qu'ils réduisent considérablement le nombre de personnes touchées au niveau mondial d'ici 2030, en visant à abaisser le chiffre mondial moyen pour 100 000 au cours de la décennie 2020-2030 par rapport à la période 2005-2015. Le nombre de personnes touchées par les catastrophes a augmenté de manière significative, passant de 21 596 732 en 2017-2018 à 86 956 523 pour 2019-2020. L'IGAD, la CAE, la CEDEAO et la SADC ont toutes indiqué une augmentation significative du nombre de personnes touchées par les catastrophes. La CEEAC et l'Afrique du Nord ont toutes deux enregistré une baisse du nombre de personnes touchées par les catastrophes par rapport à la période précédente.

Tableau 14 : Nombre de personnes touchées par CER (2015-2020)

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA, rapports soumis par les États membres à la CUA ; EM-DAT : Emergency Events Database - Université catholique de Louvain (UCLouvain))

REC	No. affected		
	2015-2016	2017-2018	2019-2020
IGAD	26 850 950	1 425 779	27 637 946 ↑
EAC	3 230 471	1 502 846	8 833 251↑
ECCAS	331 759	3 449 104	2 811 020↓
ECOWAS	3 162 466	2 591 132	15 051 015↑
Afrique du Nord	860 902	6 020 685	1 707 029↓
SADC	7 646 321	5 680 930	30 91 6262↑
Total Afrique	49 674 223	21 596 732	86 956 523↑

- Les événements catastrophiques suivants ont augmenté le Nombre de personnes touchées par les catastrophes :
 - **Les sécheresses** au Zimbabwe (à partir d'août 2019) et en Somalie (à partir d'avril 2019) ont touché respectivement 11 et 15 millions de personnes. Il convient de noter qu'il y a

eu plusieurs autres sécheresses de moindre ampleur sur l'ensemble du continent au cours du cycle de déclaration 2019, qui ont contribué à faire des sécheresses la catastrophe qui touche le plus d'Africains.

- **Les tempêtes**, notamment les cyclones tropicaux Idai et Kenneth (mars-avril 2019), ont également touché 4,5 millions de personnes au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe.
- **Les inondations** de mars et mai 2020 ont touché environ 700 000 personnes en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda.
- Enfin, **Covid-19** (février 2020) a touché environ 2,6 millions de personnes en Afrique à la fin de l'année 2020.

Comme pour les décès dus aux catastrophes, un problème fréquemment observé par les EM est qu'il n'y a souvent pas de bonne coordination entre les différents acteurs étatiques et non étatiques dans l'enregistrement du nombre de populations touchées. Par conséquent, différents chiffres sur le nombre de personnes touchées par les catastrophes peuvent être obtenus pour un pays au cours d'une année donnée. Les CER, avec l'aide des partenaires internationaux et des États membres, doivent mettre en place un mécanisme uniforme pour l'enregistrement des statistiques sur les catastrophes ou l'alignement des données afin de réduire la confusion.

En 2019-2020, le continent n'a **pas atteint l'objectif B du SFDRR**.

C 3.3 OBJECTIF C DE LA SFDRR : réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes

La cible C de la SFDRR exige des EM qu'ils réduisent les pertes économiques directes dues aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial d'ici 2030. Au cours des deux dernières années, les pertes économiques

directes signalées en Afrique ont considérablement diminué, passant de 1 103 541 105 en 2017-2018 à 786 787 235 en 2019-2020.

Tableau 15 : Total des dommages monétaires causés par les catastrophes par région.

REGION	Total des dommages monétaires causés par la catastrophe par région		
	2015-2016	2017-2018	2019-2020
SADC	492 515 000	2 536 612	329 101 595 ↑
ECOWAS	85 321 000	368 259 000	185 000 000 ↓
EAC	9 552 000	583 047	22 929 570 ↑
IGAD	10 358 000	644 162 446	199 423 070 ↓
ECCAS	13 000	52 000 000	50 333 000 ↓
AFRIQUE DU NORD	20 017 000	36 000 000	NDR
TOTAL AFRIQUE	617 776 000	1 103 541 105	786 787 235 ↓

Certaines des pertes monétaires les plus importantes infligées aux EM ont été causées par les catastrophes suivantes :

- Les sécheresses en Somalie (à partir d'avril 2019) ont infligé 2 826 910 USD de pertes monétaires.
- Les tempêtes, notamment les cyclones tropicaux Idai et Kenneth (mars-avril 2019) ont infligé environ 230 000 000 USD de pertes monétaires au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.
- Les inondations au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie en mars et mai 2020 ont infligé environ 4 401 990 USD de dommages. Le Nigeria a également subi 100 000 000 USD de pertes monétaires en raison des inondations survenues en août et octobre 2019.

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA, rapports soumis par les États membres à la CUA ; EM-DAT : Emergency Events Database - Université catholique de Louvain (UCLouvain))

Il est intéressant de noter que les pertes économiques directes liées aux accidents de transport et aux accidents industriels ont été peu enregistrées. L'augmentation de ces incidents sur le continent au cours des quatre dernières années justifie une question sur les pertes économiques associées à ces incidents. L'absence de données sur cette catastrophe composite témoigne d'un manque de coordination entre les structures nationales de gestion des risques de catastrophes et d'autres secteurs, tels que le transport. De même, les pertes économiques à court et à long terme dues aux épidémies sont mal définies et faiblement rapportées.

L'un des défis identifiés dans le rapport sur cet objectif est la définition de ce qui constitue une perte économique directe dans les différents secteurs. Bien que le cadre de SFDRR fournisse des orientations adéquates sur cet objectif, les États membres ont fait part de leurs difficultés à obtenir des données complètes. Les catastrophes (telles

que les épidémies et les transports) ne permettent pas d'enregistrer une seule fois des pertes massives. Ces pertes sont davantage associées aux pertes globales liées à plusieurs catastrophes sur une période donnée. En outre, les EM et les CER enregistrent mal les pertes directes dues aux catastrophes. De meilleurs mécanismes de coordination doivent être mis en place, et il est suggéré que les EM et les CER fassent des efforts concertés pour établir des liens avec leurs institutions nationales de recherche et leurs universités, qui peuvent jouer un rôle précieux dans la collecte et la gestion de ces données sur une base continue. La plupart des régions d'Afrique disposent de plusieurs centres universitaires liés à la RRC, avec lesquels il est possible d'établir des partenariats pour la gestion des données relatives aux catastrophes.

En 2019-2020, le continent a partiellement atteint la cible C du SFDRR.

D

3.4 SFDRR CIBLE D :

Réduire les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et l'interruption des services de base

La cible D du cadre de SFDRR vise à réduire considérablement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et l'interruption des services de base, y compris les établissements de santé et d'enseignement, notamment en développant leur résilience d'ici à 2030.

L'établissement de rapports par les États membres sur les dommages subis par les infrastructures essentielles et la perturbation des services de base reste un défi. Les données ne sont pas facilement disponibles ou quantifiées au niveau national, la plupart des pertes étant subies au niveau local. Bien que les périodes de rapport précédentes aient connu un certain succès en ce qui concerne la quantité de données communiquées, la présente période de rapport a été marquée par une absence significative de rapports. Presque aucune information n'a été donnée concernant la perte d'infrastructures critiques. Il n'est donc pas possible de déterminer si des progrès ont été réalisés ou non. Les difficultés rencontrées pour atteindre l'objectif ont été attribuées à divers facteurs, dont le manque de capacités et de connaissances en matière de collecte et de communication des données, l'absence de

partage des données entre les services gouvernementaux et l'inadéquation des structures de gestion des risques de catastrophes dans certains pays.

Des inondations urbaines sans précédent depuis des décennies à Alger (capitale de l'Algérie) ont conduit à un investissement public innovant dans les infrastructures afin de réduire les risques d'inondation dans le district de Bab El Oued. Le principal investissement d'infrastructure publique pour la réduction des risques d'inondation a été l'augmentation de la capacité du système d'égouts existant du district par la duplication du collecteur de l'Oued M'kacel. Le nouveau collecteur est composé de deux parties : une partie en tunnel et une partie à ciel ouvert. Le tunnel a un diamètre de 4 mètres et une longueur de 4,4 km et sa profondeur varie entre 30 et 54 mètres. La partie à ciel ouvert consiste en un double cadre de 2,40 x 4 mètres et de 270 mètres de long. Ce projet a été conceptualisé et financé par le budget alloué par les autorités publiques pour la réduction des risques de catastrophes d'une valeur de 75 millions de dollars US.

Tableau 16 : Perte d'infrastructures critiques par CER (2015-2020) : Quelques exemples

CER /Etat Membre	Catastrophe	2015-16	2017-18	2019-20
ECCAS				
Nombre d'établissements de santé détruits ou endommagés				
Cameroun	Inondation	0	1↑	
	Glissement de terrain	0	4↑	
	Incendie de structure	0	20↑	
	Risques civils	0	1↑	
Congo	Extrême climatique	1	0↓	
2. Nombre d'établissements scolaires détruits ou endommagés				
Cameroun	Inondation	0	5↑	
Congo	Extrême climatique	2	4↑	
3. Nombre d'infrastructures de transport détruites ou endommagées				
Cameroun	Inondation	1	0↓	
	Risques Civils	0	3↑	
Gabon	Trou d'épave	0	1↑	

CEDEAO				
1. Nombre d'établissements de santé détruits ou endommagés				
Benin	Inondation	0	51 ↑	
Côte d'Ivoire	Extrême climatique	2	0 ↓	
Liberia	Inondation	1	1	2 ↑
	Incendie de Structure	0	1 ↑	
Sierra Leone	Inondation	15	25 ↑	
2. Nombre d'établissements scolaires détruits ou endommagés				
Benin	Inondation	70	198 ↑	
Côte d'Ivoire	Extrême climatique	22	0 ↓	
Liberia	Inondation	1	1	
	Extrême climatique	0	1 ↑	
Sierra Leone	Inondation	21	36 ↑	
3. Nombre d'infrastructures de transport détruites ou endommagées				
Benin	Inondation	0	18 ↑	
Côte d'Ivoire	Inondation	1	2 ↑	
	Trou d'épave	2	0 ↓	
Liberia	Inondation	1	0 ↓	
	Erosion cotière	2	0 ↓	
Sierra Leone	Inondation	12	18 ↑	
IGAD/CAE				
1. Nombre d'établissements de santé détruits ou endommagés				
Kenya	Inondation	10	20 ↑	
	Glissement de terrain	30	40 ↑	
	Trou d'épave	50	60 ↑	
	Sécheresse	70	80 ↑	
2. Nombre d'établissements scolaires détruits ou endommagés				
Kenya	Inondation	10	15 ↑	
	Glissement de terrain	10	15 ↑	
	Trou d'épave	10	15 ↑	
	Sécheresse	10	15 ↑	
3. Nombre d'infrastructures de transport détruites ou endommagées				
Kenya	Inondation	5	25 ↑	
	Glissement de terrain	10	30 ↑	
	Trou d'épave	15	35 ↑	
	Sécheresse	20	40 ↑	
SADC				
1. Nombre d'établissements de santé détruits ou endommagés				
Angola	Extrême climatique	140	83	52 ↓
Lesotho	Extrême climatique	2	1 ↓	
Madagascar	Inondation/Cyclones	137	123 ↓	
Malawi	Inondation	23	0 ↓	1 ↑
Mozambique	Inondation	10	18 ↑	6 ↓
Zambia	Inondation	3	1 ↓	
Zimbabwe	Inondation/Cyclone	0	53 ↑	294 ↑

2. Nombre d'établissements scolaires détruits ou endommagés				
Angola	Extrême climatique	71	260	243 ↓
Botswana	Tremblement de terre	1	0 ↓	
	Inondation	0	3 ↑	
Eswatini	Extrême climatique	68	9 ↓	
Lesotho	Extrême climatique	10	25 ↑	
Madagascar	Inondation/Cyclones	461	1114 ↑	
Malawi	Inondation	626	18 ↓	8 ↓
Mozambique	Inondation	110	42 ↓	1372 ↑
Zambia	Inondation	63	15 ↓	721 ↑
Zimbabwe	Inondation/Cyclone	0	331 ↑	139 ↓
3. Nombre d'infrastructures de transport détruites ou endommagées				
Botswana	Inondation	0	1 ↑	
	Cyclone	0	2 ↑	
Lesotho	Conditions météorologiques extrêmes	45	250 ↑	
Madagascar	Inondation/cyclones	1	32 ↑	
Malawi	Inondation	1220,53km & 3210 mètres de ponts, galeries, ponceaux	0 ↓	221 ↑
Zimbabwe	Cyclone	2 ponts 10km de routes	369 ponceaux et ponts ↑	865 km de route et 20,354 mètres de ponts

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Les données enregistrées par les États membres ne concernent que le nombre d'installations détruites ou endommagées. Très peu d'autres données sur ces pertes sont enregistrées, par exemple : le nombre de jours d'école perdus ; l'impact sur les chaînes d'approvisionnement et autres opportunités commerciales ; ou les décès supplémentaires et les personnes affectées par la perte

d'installations sanitaires. Bien qu'il soit utile d'enregistrer le nombre de pertes d'infrastructures critiques, il est recommandé que les EM établissent également des corrélations avec les pertes économiques directes et indirectes conformément à la cible C du SFDRR.

Au cours de la période 2019-2020, le continent **n'a pas atteint la cible D du SFDRR.**

E 3.5 SFDRR CIBLE E : Augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et sous-nationales/locales de réduction des risques de catastrophe

La cible E vise à garantir l'augmentation substantielle du nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes d'ici à 2020. En 2019-2020, 44 EM ont déclaré avoir mis en place des stratégies de gestion des catastrophes. Cela représente une augmentation marginale par rapport aux 40 pays qui ont déclaré disposer de stratégies en 2017-2018. L'élaboration et l'adoption de stratégies de RRC au niveau local se sont également légèrement améliorées, passant de 38 % en 2017-2018 à 41 % en 2019-2020.

Le Kenya a pleinement institutionnalisé la RRC dans le pays avec le Centre national d'opérations en cas de catastrophe (NDOC) entièrement dédié à la coordination de tous les aspects de la prévention, de l'atténuation, de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans le pays. Il dispose d'une plateforme nationale de RRC dynamique et multipartite qui se réunit tous les trimestres pour partager des expériences et des enseignements sur divers aspects de la RRC. La plateforme RRC organise chaque année un symposium national sur la RRC, qui coïncide avec la journée de l'IDRR au mois d'octobre. Les différentes parties prenantes sont invitées à présenter leurs innovations et leurs expériences, et des documents d'actualité sont présentés en rapport avec le thème de l'année. La planification des deux événements commence dès le mois de juillet, avec la recherche d'intervenants clés, la sollicitation de présentations pertinentes et de ressources pour financer le symposium et la journée de l'IDRR.

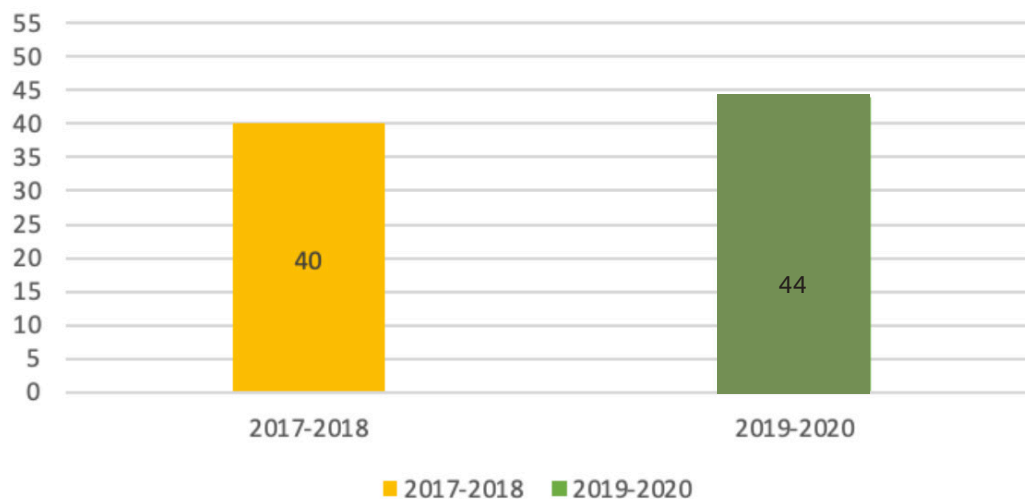


Figure 4. Nombre de pays dotés de stratégies de DRR

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA, rapports soumis par les États membres à la CUA)

La plupart des politiques et stratégies formulées par les États membres après 2000 sont alignées sur le cadre d'action de Hyōgo, et de plus en plus sur le SFDRR. Les États membres ont indiqué que les politiques et stratégies

en cours de révision sont désormais alignées sur la SFDRR et le Programme d'action. Peu de pays ont des politiques et des stratégies datant d'avant les années 1990. La plupart d'entre elles sont en cours de révision.

Mis en œuvre par les États membres de stratégies de réduction des risques de catastrophe

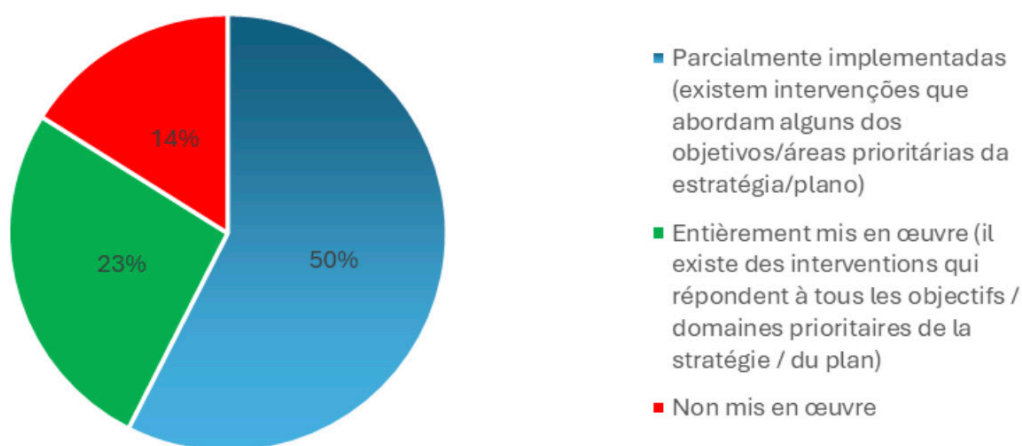


Figure 5: Mise en œuvre par les EM de leurs stratégies de RRC (2019-2020)

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

La période précédente faisait état d'un faible pourcentage de mise en œuvre complète de 4,55 %, d'une mise en œuvre partielle de 77 % et de 18,18 % d'absence de mise en œuvre. Bien que les pourcentages actuels semblent s'être considérablement améliorés, plusieurs États membres

n'ont pas fourni cette information par le biais de l'outil de collecte de données, ce qui rend difficile une comparaison précise des progrès. À l'avenir, tous les États membres devront communiquer cette information, car elle fera une différence significative dans le taux réel de progrès.

Tableau 17 : Stratégies de RRC en place d'ici fin 2020

CAE	IGAD	UMA	SADC	CEDEAO	CEEAC
Burundi	Burundi	Algérie	Angola	Bénin	Cameroun
RDC	Djibouti	Libye	Botswana	Burkina Faso	CAR
Kenya	Eritrée	Mauritanie	Comores	Cap Vert	Tchad
Rwanda	Ethiopie	Maroc	RDC	Cote d'Ivoire	Congo
Soudan du Sud	Kenya	Tunisie	Eswatini	Gambie	Guinée Equatoriale
Tanzanie	Rwanda	République Sahraouie	Lesotho	Ghana	Gabon
Ouganda	Somalie		Madagascar	Guinée	São Tomé et Príncipe
	Soudan du Sud		Malawi	Guinée-Bissau	
	Soudan		Maurice	Liberia	
	Tanzanie		Mozambique	Mali	
	Ouganda		Namibie	Niger	
			Seychelles	Nigeria	
			Afrique du Sud	Senegal	
			Tanzania	Sierra Leone	
			Zambia	Togo	
			Zimbabwe		

■ Oui ■ Non ■ Pas de données ■ Progrès rapportés depuis 2018

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Il convient de noter que les États membres qui n'ont fourni aucune information à cet égard rendent plus difficile la comparaison des États membres qui ont réussi à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de RRC depuis 2018.

On peut en déduire que ceux qui ont déclaré avoir des stratégies de RRC les ont toujours en place. La Somalie, le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Congo ont déclaré avoir élaboré des stratégies de RRC dans le premier rapport biennal.

Table 18: Tableau 18 : Stratégies de RRC infranationales signalées (2019-2020)

Pays	Nombre Total de Gouvernements locaux 2019-2020	Nombre de gouvernements locaux avec des stratégies RRC adoptées 2019-2020	% de gouvernements locaux avec des stratégies adoptés
Benin	77	45	58%
Botswana	32	9	28%
Burkina Faso	421	41	10%
Burundi	1	1	100%
Tchad	23	4	17%
Congo	1		0%
Guinée Equatoriale	8	0	0%

Pays	Nombre Total de Gouvernements locaux 2019-2020	Nombre de gouvernements locaux avec des stratégies RRC adoptées 2019-2020	% de gouvernements locaux avec des stratégies adoptés
Eswatini	353	124	35%
Gabon	9	0	0%
Gambia	8	0	0%
Ghana	260	260	100%
Guinea-Bissau	9	0	0%
Kenya	47		0%
Lesotho	80	17	21%
Liberia	15	15	100%
Madagascar	22	6	27%
Malawi	35	35	100%
Mali	69	69	100%
Mozambique	151	53	35%
Namibia	71	27	38%
Niger	255	225	88%
Sénégal	557	0	0%
Seychelles	5	1	20%
Sierra Leone	16	10	63%
Afrique du Sud	52	52	100%
Tanzanie	196	31	15%
Togo	39	23	59%
Tunisie	350	17	5%
Zambie	107	12	11%
Zimbabwe	72	61	85%
<i>Moyenne de l'Afrique (avec les données actuelles)</i>			41 %

(État membre concerné)

Les défis signalés par les États membres sont le manque de mise en œuvre des politiques nationales au niveau national (coordination intersectorielle et adhésion) et infranational, ainsi que le manque de soutien financier pour la mise en œuvre des politiques et des stratégies. La CUA et les CER concernées devraient déployer des efforts concertés pour soutenir les États membres qui n'ont pas encore mis en place de politiques, de lois et de stratégies nationales en

matière de RRC, car cela pourrait être considéré comme une non-réalisation de l'objectif de 2020. Il est recommandé de créer des flux de suivi des financements pour suivre les fonds alloués à la mise en œuvre des politiques et stratégies de RRC dans toutes les sphères du gouvernement et d'en rendre compte chaque année.

Au cours de la période 2019-2020, le continent **n'a pas atteint la cible E de la SFDRR.**

E 3.6 CIBLE F DE LA SFDRR : renforcer la coopération internationale

La cible F du Cadre de SFDRR vise à renforcer considérablement la coopération internationale en faveur des pays en développement par le biais d'un soutien adéquat et durable pour compléter leurs actions nationales de mise en œuvre de la SFDRR d'ici à 2030. Il s'agit de l'un des objectifs les plus performants, les 55 États membres ayant tous fait état d'au moins un ou plusieurs partenariats de coopération. La plupart des États membres ont déclaré avoir établi des partenariats solides avec des organisations internationales et des universités pour faire progresser la mise en œuvre des activités de RRC dans leur pays. Toutefois, pour 2019, les États membres qui ont présenté des rapports sur l'AFD ont indiqué une baisse significative du soutien international reçu (de 442 millions de dollars US à 117 millions de dollars US), et aucune donnée n'a été communiquée pour 2020. Plusieurs exemples de bonnes pratiques en matière de coopération internationale peuvent être mis en évidence dans les différentes CER, par exemple : Le Burkina Faso a souligné le rôle et le soutien de la CEDEAO dans le développement des capacités en matière de RRC. Il a également mentionné le Fonds pour l'environnement mondial

et son soutien à l'intégration des aspects liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique dans le pays. Le Bénin a fait état de la coopération interétatique en matière de RRC qu'il entretient avec le Cameroun, le Maroc et le Togo. La Côte d'Ivoire a souligné la coopération et le soutien de la CEDEAO, du PNUD, de l'UNDRR, de la Banque mondiale et de l'UE pour la gestion de l'information, la sensibilisation et le développement des capacités. Le Cap-Vert a présenté le projet : "Renforcement des capacités pour un relèvement résilient - Phase 2 (2018-2022)" financé par le gouvernement du Luxembourg et le PNUD. Le projet est conçu pour améliorer la préparation au relèvement, soutenir une gestion efficace du relèvement et promouvoir une meilleure reconstruction. Le Ghana a mis en avant le "Projet de développement intégré et résilient au climat du Grand Accra" financé par la Banque mondiale ainsi que le soutien de la GIZ à l'intégration de solutions de transfert de risques dans une approche holistique de gestion des risques climatiques pour le Ghana. Le gouvernement norvégien soutient également le Ghana par le biais d'un financement et d'une assistance technique. Le Liberia a fait état de l'implication de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) qui soutient les quatre domaines prioritaires du SFDRR et du Programme d'action. La JICA encourage l'intégration de la RRC dans chaque projet de développement et soutient le développement d'un cadre pour la RRC avec d'autres parties prenantes.

La Sierra Leone connaît actuellement des changements importants et profonds dans ses structures nationales de gestion des risques de catastrophe avec le soutien de la Banque mondiale, du DFID et du PNUD. Cette coopération met l'accent sur la création d'une nouvelle agence de RRC (un projet de loi a déjà été élaboré), d'un programme de redressement, d'une évaluation multirisque pour des villes résilientes, de la compilation d'un profil national des risques, de la mise en œuvre de programmes scolaires et de la garantie de l'éducation du public. Le Botswana a donné un exemple de coopération infranationale en travaillant avec des parties externes pour développer le système d'alerte précoce (y compris la communication télévisuelle). L'Eswatini a conclu des accords avec le gouvernement de Taïwan, qui fournit un soutien en nature, et une proposition à la Banque mondiale est en cours de négociation. Le Malawi a fait état d'un nombre important d'initiatives de coopération internationale. L'un de ces accords est une coopération trilatérale entre la République populaire de Chine, la République du Malawi et le Programme des Nations unies pour le développement, qui a été en place de 2016 à 2017. Cette initiative comprenait

un accord visant à mettre en œuvre un programme de petites subventions sur la RRC afin de contribuer à la réduction des risques de catastrophe et au rétablissement des communautés. Elle impliquait également l'intégration de la RRC dans les politiques, les plans de développement et les programmes, ainsi que la collecte de données et de connaissances sur l'impact des catastrophes naturelles et leur mise à la disposition des décideurs. Les Seychelles ont souligné l'assistance technique fournie par la Banque mondiale pour l'élaboration de leur plan national de gestion intégrée des urgences. Diverses coopérations avec des organismes régionaux ont également été enregistrées, comme le programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité de la SADC, qui a grandement contribué à l'intégration infranationale des mesures de vulnérabilité dans la planification du développement. L'Algérie a développé plusieurs coopérations internationales en matière de RRC, principalement dans le domaine du renforcement des capacités, avec le PNUD, la France, l'Italie, le Japon et la Chine. Le Maroc a développé des relations internationales avec la JICA (Japon), la Suisse et l'OCDE, tandis que la Tunisie coopère avec l'UNDRR, le PNUD et l'UE (DG ECHO) afin de développer sa stratégie nationale de RRC et son plan d'action. Cette coopération se concentre également sur la mise en œuvre de stratégies locales de RRC dans les municipalités d'Ain Drahem et de Tataouine (projets pilotes en cours). En outre, il existe une coopération franco-tunisienne entre la Protection civile (ONPC) et le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), qui a financé le développement de l'analyse nationale.

Il ressort clairement de la brève analyse ci-dessus qu'une importante coopération bilatérale et multilatérale en matière de RRC existe sur le continent. Cependant, la coopération peut également être problématique. L'un des défis mentionnés par les États membres est que le financement est assorti de certaines conditions de la part des donateurs. Ces conditions ne correspondent pas toujours aux priorités nationales, et les États membres ont indiqué qu'ils devaient adhérer à ces conditions s'ils voulaient obtenir un financement. Les États membres ont souligné la nécessité d'une coopération continue, mais ont estimé que cet objectif peut avoir une orientation négative en supposant que les pays en développement ont toujours besoin d'aide. L'accent a été mis sur les compétences techniques locales, qui peuvent être beaucoup mieux utilisées si un financement est disponible. Il convient donc d'établir une distinction entre l'assistance monétaire et l'assistance technique. **Au cours de la période 2019-2020, le continent a atteint la cible F du SFDRR.**

3.7 CIBLE G DE LA SFDRR : accroître la disponibilité des systèmes d'alerte précoce multirisques et l'accès à ces systèmes

Pour atteindre la cible G, l'EM augmentera considérablement la disponibilité des systèmes d'alerte précoce multirisques et des informations et évaluations sur les risques de catastrophe, ainsi que l'accès à ces systèmes pour les populations d'ici à 2030. Entre le cycle de rapport 2017-2018 et le cycle de rapport 2019-2020, la disponibilité des SMAP a connu une croissance significative. Le tableau ci-dessous

indique que le nombre de SMNE sur le continent est passé de 62 en 2017-2018 à 81 en 2019-2020. Au cours de la même période, les SAP à risque unique sont passés de 49 à 50. Dans l'ensemble, 82,35 % des EM ont déclaré avoir mis en place sous une forme ou une autre de système(s) d'alerte précoce à risque unique ou multiple.

Objectif de Sendai G : Accroître la disponibilité et l'accès aux systèmes intégrés d'alerte précoce multidanger

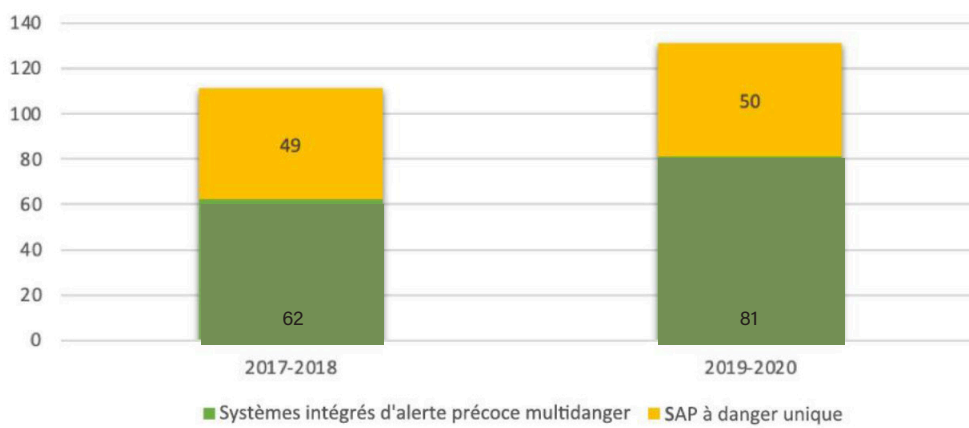


Figure 6 : Augmentation de la disponibilité et de l'accès à l'alerte précoce multirisque au cours de la période de référence. (État membre concerné)

Bien que le nombre de systèmes d'alerte précoce ait considérablement augmenté sur le continent, plusieurs problèmes persistent. Des questions telles que le manque d'intégration des systèmes, la multiplicité des systèmes d'alerte précoce à différents niveaux qui ne sont pas coordonnés, et les questions de souveraineté nationale concernant les alertes et les systèmes transfrontaliers doivent encore être résolues. Les services météorologiques et hydrologiques des États membres semblent être les principales sources d'information en matière d'alerte précoce. Des régions comme l'IGAD et la CAE disposent du Centre de prévision et d'application du climat de l'IGAD (ICPAC), qui est à la pointe de la diffusion d'alertes météorologiques et climatiques précoces. Le Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe (SARCOF) est coordonné par le Centre de services climatiques (CSC) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), situé à Gaborone, au Botswana. Le Centre de services climatiques de la SADC fournit des

services opérationnels régionaux pour la surveillance et la prévision des conditions climatiques extrêmes. Le Centre développe et diffuse des produits météorologiques, environnementaux et hydrométéorologiques. Les produits du Centre contribuent à améliorer la gestion des risques de catastrophes dans la région et à faire en sorte que les États membres soient mieux préparés aux catastrophes météorologiques et climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la protection des ressources naturelles. Le Centre africain d'applications météorologiques pour le développement (ACMAD) continue de soutenir les États membres en leur fournissant des données météorologiques et des alertes. Très peu de coordination et d'intégration des informations d'alerte précoce entre les différents centres et agences ont été signalées. Il est suggéré que la CUA, par l'intermédiaire des CER, mette en œuvre des mesures pour mieux utiliser et intégrer les systèmes d'alerte précoce. Les données relatives à l'accessibilité de ces systèmes par le grand public sont limitées. Des processus de communication

doivent être mis en œuvre pour communiquer de manière adéquate les informations d'alerte précoce à ceux qui en ont le plus besoin.

Les États membres ont fait état d'une augmentation du développement et de la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce multirisques (SARM). La plupart des États membres ont signalé l'existence de deux ou plusieurs de ces systèmes. Toutefois, ces systèmes sont très spécifiques à un secteur (voir l'exemple de la région SADC ci-dessous). Le manque d'intégration de ces systèmes a suscité des

inquiétudes et la plupart des États membres estiment que les CER doivent jouer un rôle plus important pour garantir les synergies entre les SMNE et les alertes régionales. L'IGAD a fait état de progrès dans l'élaboration d'un SMHE régional, qui pourrait être opérationnel avant 2021. En outre, la région de l'IGAD entreprend une évaluation des dangers et des risques à l'aide du SIG et de l'observation de la Terre, et une formation à l'alerte précoce est dispensée. L'alerte précoce basée sur les prévisions est mise en œuvre dans la région depuis 2014, date à laquelle l'unité de gestion des catastrophes de l'IGAD a été transférée au Kenya.

Table 19: Système d'Alerte Précoce : exemple de la SADC

État membre	Systèmes d'alerte précoce en place	Existants (avant 2016)	Objectif	Nombre de personnes couvertes par des SAP multirisques (G-3)
Angola	Oui	Oui	Multirisques [Météorologie, ressources en eau, environnement et protection civile et incendie]	35 215 3 stations : Cuvelai Baciun, rivières Cavaco, Coporolo et Catumbela. 15 stations dans les localités de Namacunde, Oihole, Evale, Ehafo, Oshimukua, Omuvandja, Katwe, Mupa, Mukolongodjo, Nauyala, Bentiaba, Bibala, Chiulo, Gambos, Oncocua
Botswana	SMS, Communication de masse, Alerte précoce	Depuis 2012	Multirisques	Population entière
	Alerte aux intempéries et inondations	Depuis 2016	Multirisques	Population entière
Comores	Observatoire volcanique du Karthala	Oui	Volcanologie et géophysique	Moins de 50 % de la population
	Direction de la météorologie	Oui	Événements hydrométriques	-
	Direction nationale de la santé	Oui	Épidémiologie	-
République démocratique du Congo	Observatoire volcanologique de Goma	Oui	Éruption volcanique	N/A
	Centre de recherche en sciences naturelles (CRSN / Lwiro)	Oui	Biodiversité	N/A
	Direction générale du contrôle des maladies (Ministère de la santé) ;	Oui	Toutes les maladies liées à la santé	N/A
	Institut national de recherche biomédicale (Inrb)	Oui	Maladies virales	N/A
	Metlsatt	Oui	Inondations	N/A
	Centre de coordination et de commandement (C3C)	Oui	Multirisques	L'ensemble de la population de RDC
	Mise en place du mécanisme de suivi humanitaire dans le cadre du système d'alerte précoce (SAP)	Oui	Multirisques	L'ensemble de la population de RDC

État membre	Systèmes d'alerte précoce en place	Existants (avant 2016)	Objectif	Nombre de personnes couvertes par des SAP multirisques (G-3)
Swaziland	Météorologie	Avant 2016	Multirisques	À l'échelle nationale
	Géologie	Avant 2016	Risque unique	À l'échelle nationale
	Département des affaires de l'eau	Avant 2016	Risque unique	À l'échelle nationale
	Commission du patrimoine culturel et naturel de Swaziland	Avant 2016	Risque unique	À l'échelle nationale
	Ministère de l'agriculture	Avant 2016	Multirisques	À l'échelle nationale
	Ministère de la santé	Avant 2016	Multirisques (épidémies)	À l'échelle nationale
Lesotho	Système mondial d'information et d'alerte précoce	Décembre 2017	[Risque unique]	1 800 000
	Analyse des risques climatiques et système d'alerte précoce SSI	2015	Multirisques	-
	Services météorologiques du Lesotho	Avant 2016	Multirisques	1 800 000
	Systèmes d'alerte précoce 2	Janvier 2020	Multirisques	À l'échelle nationale
Madagascar	Système d'alerte précoce aux cyclones	2016	Cyclone	3 750 000
	Système de prévision et d'alerte des inondations	2017	Inondations	1 021 000
	Système d'alerte précoce pour les tsunamis et les glissements de terrain	2014	Tsunamis et glissements de terrain	À l'échelle nationale
	Système d'alerte précoce en cas d'invasion acridienne	2016	Invasion acridienne	À l'échelle nationale
	Système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SISAV)	2016	Sécurité alimentaire	Trois régions du Sud-Est de Madagascar : Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana
	Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle - SAN	2021	Insécurité alimentaire et malnutrition	Trois régions du Sud de Madagascar (Androy, Anosy et Atsimo Andrefana)
Malawi	Capteurs communautaires	Avant 2016	Inondations	68 000
	Échelle hydrométrique	Avant 2016	Inondations	32 000
	Application Datawinner	Avant 2016	Multirisques	3 101 227
	Prévisions saisonnières de la météorologie nationale	Avant 2016	Multirisques couvrant les risques hydrométriques	À l'échelle nationale
	Système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Avant 2016	Insécurité alimentaire et nutritionnelle Famine	À l'échelle nationale

État membre	Systèmes d'alerte précoce en place	Existants (avant 2016)	Objectif	Nombre de personnes couvertes par des SAP multirisques (G-3)
Mozambique	Capteurs communautaires	Avant 2016	Inondations	68 000
	Échelle hydrométrique	Avant 2016	Inondations	32 000
	Application Datawinner	Avant 2016	Multirisques	3 101 227
	Prévisions saisonnières de la météorologie nationale	Avant 2016	Multirisques couvrant les risques hydrométriques	À l'échelle nationale
	Système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Avant 2016	Insécurité alimentaire et nutritionnelle Famine	À l'échelle nationale
Namibie	Services météorologiques	Avant 2016	Multirisques	Dans tout le pays
	Services hydrologiques	Avant 2016	Multirisques	Dans tout le pays
	Services géologiques	Avant 2016	Séismes	Dans tout le pays
	Services épidémiologiques	Avant 2016	Épidémies	Dans tout le pays
	Centre national de télédétection	Avant 2016	Feux de forêt	Dans tout le pays
	Évaluation et analyse de la vulnérabilité	Avant 2016	Multirisques	Dans tout le pays
	Rapports sur la sécurité alimentaire	Avant 2016	Multirisques	Dans tout le pays
Seychelles				
Afrique du Sud	SAP basé sur l'impact (Service Météo SO et NDMC)	Existant mais amélioré au cours des 3 dernières années	Risque unique Déterminé par l'impact Indiquer les mesures d'atténuation	Couvre 9 entités provinciales du ministère de la justice, mais se limite aux secteurs qui en font partie.
	Communication nationale Couverture télévisuelle pendant la journée par toutes les chaînes nationales	Existant mais amélioré au cours des 3 dernières années	Risque unique Déterminé par l'impact Indiquer les mesures d'atténuation	Couvre 9 entités provinciales du ministère de la justice, mais se limite aux secteurs qui en font partie.
	Radio locale	Existant mais amélioré au cours des 3 dernières années	Risque unique Déterminé par l'impact Indiquer les mesures d'atténuation	Couvre 9 entités provinciales du ministère de la justice, mais se limite aux secteurs qui en font partie.
	Voies de communication au niveau des quartiers (conseillers et chefs traditionnels)	Existant mais amélioré au cours des 3 dernières années	Risque unique Déterminé par l'impact Indiquer les mesures d'atténuation	Couvre 9 entités provinciales du ministère de la justice, mais se limite aux secteurs qui en font partie.
Zambie	Système d'alerte par SMS envoyé par les fournisseurs de services mobiles	Avant 2016	Multirisques couvrant les inondations, les ravageurs et les épidémies	À l'échelle nationale
	Système d'alerte précoce aux inondations (SAP)	2018	Risque unique Inondations	District
	Stations de radio communautaires	Avant 2016	Multirisques	Cible des communautés spécifiques

État membre	Systèmes d'alerte précoce en place	Existants (avant 2016)	Objectif	Nombre de personnes couvertes par des SAP multirisques (G-3)
Zambie	Systèmes de surveillance des épidémies	Avant 2016	Risque unique basé sur le secteur	À l'échelle nationale
	Prévisions météorologiques nationales saisonnières	Avant 2016	Multirisques couvrant les risques hydrométriques	À l'échelle nationale
	Système d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Avant 2016	Insécurité alimentaire et nutritionnelle	À l'échelle nationale
Zimbabwe	Organisation de protection civile Système national d'alerte précoce	Oui	Multirisques (cyclones, inondations, tempêtes, épidémies)	À l'échelle nationale (10 provinces et 92 autorités locales)

Des progrès ont été réalisés sur cet objectif au cours des périodes concernées, et la plupart des États membres ont fait état de SAP existants, mis en place avant 2015. La principale difficulté liée à cet indicateur réside dans le fait que, bien que plusieurs États membres aient intégré des systèmes multirisques dans une certaine mesure, la plupart d'entre eux disposent de plusieurs systèmes d'alerte axés sur un seul risque, avec très peu d'intégration. Le manque de coordination aux niveaux national et régional entrave l'efficacité des SMHE. L'absence de plateformes

ou de réseaux de collecte de données météorologiques pourrait également contribuer à l'inefficacité des SAP. Les prévisions météorologiques et climatiques en Afrique sont produites dans un environnement où les données sont rares, ce qui se traduit par des alertes précoces biaisées. Il est recommandé aux CER de jouer un rôle beaucoup plus important dans la promotion, l'assistance et le renforcement des SMNE régionaux entre les États membres, en tenant compte de la nécessité de disposer d'alertes nationales souveraines.

3.7.1 SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE ET D'ACTION RAPIDE MULTIRISQUES (AMHEWAS) DE L'AFRIQUE

L'Union africaine (UA) développera le cadre du Système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisques (AMHEWAS), qui sera mis en place en 2021, afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et de faciliter l'action rapide. Le système sera développé avec le soutien technique et financier de partenaires internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Banque africaine de développement (BAD), ainsi qu'avec le soutien et la contribution de l'UNDRR au développement général, par exemple la dotation en personnel, le soutien technique par le biais de formations et l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées. Le cadre AMHEWAS, ancré dans les structures législatives et institutionnelles existantes, visera à renforcer la coordination entre les systèmes d'alerte sectoriels, les États membres et les CER. La mise en place de systèmes d'alerte

précoce efficaces est un objectif de l'Union africaine depuis 2015, date à laquelle le SFDRR a fixé l'objectif d'"accroître substantiellement la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multirisques ainsi qu'à l'information et à l'évaluation des risques de catastrophe pour les populations d'ici à 2030". Ces lignes directrices internationales ont été mises à jour en 2017 par le Réseau international pour les systèmes d'alerte précoce multirisques afin de reconnaître les avantages des systèmes d'alerte précoce multirisques, qui se composent de quatre éléments essentiels : la surveillance des aléas, l'analyse des données, la diffusion des alertes et la capacité de réponse.

Dans le cadre du programme, la Commission de l'UA (CUA) mettra en place la salle de situation continentale AMHEWAS au siège de l'UA à Addis-Abeba et deux autres salles de situation pilotes pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Nairobi, au Kenya, et une salle

de situation consultative sur le climat multirisque à Niamey, au Nigeria, hébergée au Centre africain pour les applications météorologiques au service du développement (ACMAD). Les trois salles de situation interagiront pour produire des produits d'alerte précoce à l'échelle du continent. Au cours de la phase II, le programme sera étendu à d'autres CER (CEDEAO, CEEAC, SADC et UMA) et aux États membres. Le programme AMHEWAS visera à réduire considérablement les pertes dues aux catastrophes à l'échelle du continent d'ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, le programme vise à fournir les quatre (4) résultats clés suivants : amélioration de la connaissance des risques multirisques ; renforcement de la gouvernance et de la coordination des risques ; renforcement de l'action anticipative et de la préparation, et amélioration des capacités de préparation et de réponse du système d'alerte précoce et d'action rapide multirisques de l'Afrique. Ces interventions seront mises en œuvre dans les CER et les États membres par la création de salles de crise interopérables 24/7 au niveau des CER et des États membres, le développement et la mise en place d'une alerte précoce basée sur l'impact, le renforcement des capacités des CER et des États membres, le détachement de personnel dans les salles de crise et l'opérationnalisation des capacités panafricaines de préparation et de réaction, entre autres.

Le système AMHEWAS produira des bulletins de veille continentaux pour les 55 États membres de l'Union africaine. Le système s'efforce de fournir des informations d'alerte précoce précises et opportunes aux communautés et aux autres parties prenantes, en améliorant la préparation et la réponse aux catastrophes et en réduisant l'impact des catastrophes sur les communautés et l'économie.

Le développement du cadre AMHEWAS comprend une évaluation complète des systèmes d'alerte précoce existants, des consultations avec les parties prenantes et des processus de validation. Le programme en trois étapes, d'une durée de sept ans, comprend 22 activités clés axées sur la réalisation de cinq résultats spécifiques : l'approbation du programme continental AMHEWAS, l'établissement de protocoles et de plateformes communs pour le partage des données, l'amélioration des services de surveillance et d'alerte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des systèmes fonctionnels de diffusion et de communication de l'alerte de bout en bout, et l'élaboration de protocoles et de

matériel pour la préparation. Cette initiative se concentre sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les risques naturels, les risques biologiques, les épidémies, les pandémies et les conflits, y compris les inondations, les sécheresses, les tempêtes et les épidémies, afin de permettre aux gouvernements, aux communautés et aux autres parties prenantes de prendre les mesures appropriées pour atténuer l'impact de ces catastrophes.

Le système AMHEWAS utilisera des technologies de pointe, notamment la télédétection, l'imagerie satellitaire et les modèles de prévision météorologique, pour surveiller et prévoir les risques et les catastrophes potentiels. Le système intègre également les connaissances traditionnelles et les observations météorologiques locales des communautés afin d'améliorer la précision et la compréhension des risques et de leurs impacts potentiels. En plus de fournir des informations d'alerte précoce, le système AMHEWAS encouragera l'utilisation d'informations exploitables pour soutenir la prise de décision et améliorer la préparation et la réponse aux catastrophes. Le système facilitera la diffusion des informations d'alerte précoce aux principales parties prenantes par le biais de divers canaux, notamment les alertes par téléphone portable, la radio communautaire et d'autres canaux de communication. La mise en œuvre du programme SAPM sera facilitée par les groupes de travail techniques sur l'alerte précoce (EW-TWG) et les coordinateurs de SAPM aux niveaux continental, régional et national, y compris les services météorologiques et hydrologiques, les agences de gestion des catastrophes et d'autres parties prenantes concernées. Le système vise à améliorer la réduction des risques de catastrophes en renforçant la coordination, en promouvant l'utilisation de technologies innovantes et en renforçant la capacité des communautés à répondre aux catastrophes. La réussite de la mise en œuvre du cadre AMHEWAS repose sur la collaboration et le soutien de multiples partenaires et parties prenantes au niveau des États membres, ainsi qu'au niveau régional et continental, pour soutenir le développement du système continental et participer activement au programme de développement de sept ans. L'adoption du cadre par un plus grand nombre d'États membres pourrait conduire à des améliorations significatives en matière d'alerte et d'action précoces et, en fin de compte, à une réduction des pertes, tant en termes de vies humaines que de moyens de subsistance, sur l'ensemble du continent africain

04

CHAPITRE 4:

PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA POA

INTRODUCTION

Outre les sept objectifs de la SFDRR, le Programme d'action prévoit la mesure de cinq objectifs supplémentaires propres à l'Afrique. Ces objectifs sont mesurés selon le cadre de référence de la gestion des risques et les sections suivantes utilisent les variables pour rendre compte des progrès réalisés par les États membres. Le module régional de l'AFD pour l'Afrique est un outil innovant conçu pour aider les États membres africains dans leurs efforts de RRC et de renforcement de la résilience. Développé dans le cadre d'une initiative conjointe de l'UNDRR et de la CUA, ce mécanisme intègre les rapports du Programme d'action (PoA) dans le SFM, facilitant ainsi le suivi complet des progrès en matière de RRC sur l'ensemble du continent. En utilisant cet outil, les EM peuvent suivre et rapporter leurs progrès dans le cadre des sept objectifs et du Programme d'action du Cadre de Sendai, assurant ainsi la conformité, favorisant la transparence et encourageant la prise de décision informée pour la réduction des risques.

Pour faciliter la comparaison et les progrès globaux, un tableau de bord du Programme d'action pour l'Afrique a été élaboré, qui utilise une combinaison moyenne des scores cibles pour obtenir les scores 2015-2016, 2017-2018 et 2019-2020. Il convient de noter qu'en raison du manque important de données fournies par les États membres pour la période 2019-2020, il est jugé presque impossible de représenter efficacement, et surtout avec précision, la valeur réelle de chaque État membre et de chaque CER respectivement. L'analyse présentée au chapitre 4 a été réalisée en incorporant les données fournies par les États membres pour cette période, ainsi que les données précédentes (2017-2018) pour ceux qui n'ont pas fourni de données. Ainsi, l'analyse est une inférence de progrès/régression.

TABLEAU DE BORD DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'AFRIQUE

Le tableau de bord du Programme d'action pour l'Afrique représente les progrès globaux réalisés par les États membres par rapport au Programme d'action. Les variables sont liées à une échelle de Likert en 5 points (1 insignifiant, peu ou pas de progrès, et 5 progrès significatifs et considérables), conformément aux exigences du cadre

de référence pluriannuel. Elles ont ensuite été codées par couleur pour une référence visuelle aisée. Ces couleurs sont utilisées tout au long de ce rapport (dans les tableaux et les cartes) pour faciliter la référence, la compréhension et la comparaison.

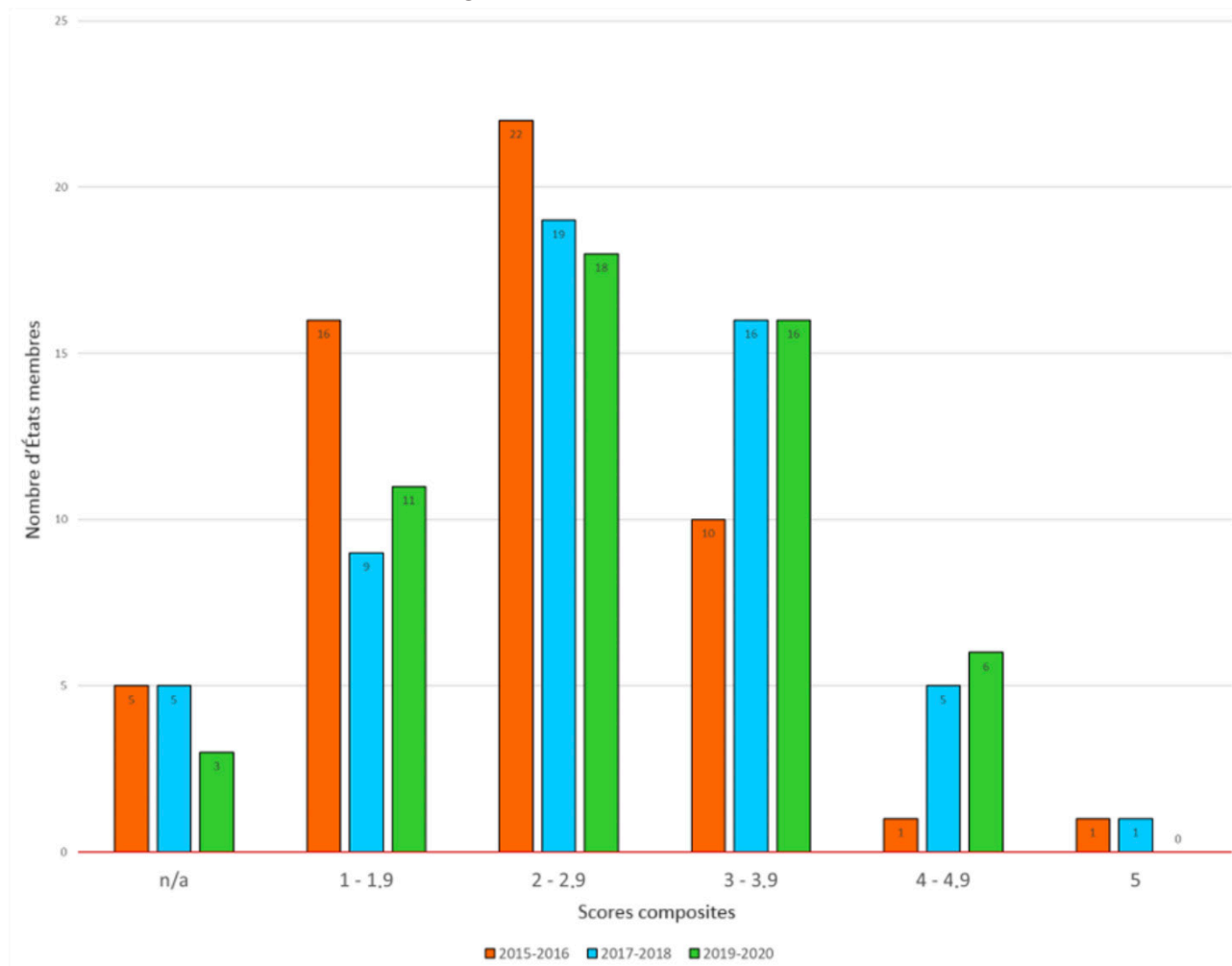


Figure 7: Notes du tableau de bord composite du Programme d'action des États membres (2015-2020)

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Les résultats des indicateurs du Programme d'action sont représentés dans le tableau 20 ci-dessous et sont conformes aux exigences du cadre de suivi et de rapport. Dans la plupart des cas, le rapport sur un indicateur se compose d'un certain nombre de variables qui ont été normalisées conformément aux "Critères proposés pour l'évaluation des indicateurs" du cadre de suivi et de rapport

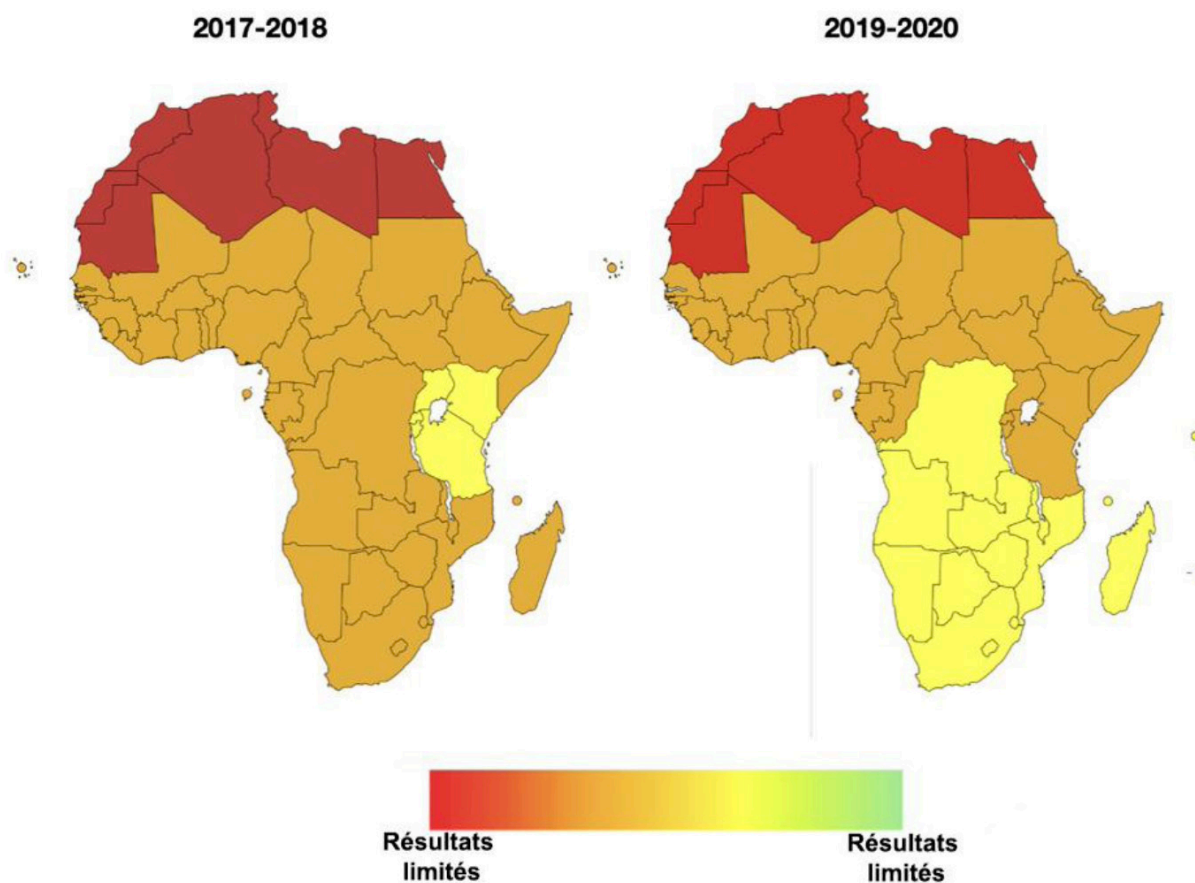
(voir annexe A).

Les scores agrégés des deux périodes constituent la base de la comparaison. Lorsqu'aucune donnée n'a été communiquée, une couleur grise indiquant "n/a" a été utilisée. Au total, 13 variables liées aux objectifs du Programme d'action ont été utilisées. Tous ces indicateurs

utilisent l'échelle d'évaluation à 5 points susmentionnée et les scores ont donc pu être moyennés entre les régions et le continent. Comme indiqué ci-dessus, dans le cadre du précédent rapport, lorsqu'aucune donnée n'était communiquée, la mention "n/a" était utilisée. Toutefois, dans le cadre du présent rapport, étant donné que de nombreux États membres n'ont fourni aucune information, les données antérieures ont été transférées, sous la forme d'un astérisque "*" de la période précédente si aucune donnée n'avait été communiquée au cours de la période de référence. La raison en est qu'il est possible d'établir des rapports mesurables à l'échelle continentale, car un "n.a." à cette échelle empêcherait d'approfondir ce chapitre.

La carte 9 présente une comparaison globale entre les périodes 2015-2016 et 2017-2018 liées aux différentes CER (scores moyens de tous les EM par CER). Toutes les données communiquées par les différents États membres ont été moyennées et rattachées à leur CER spécifique. L'Égypte et la République sahraouie ont été rattachées à la région Afrique du Nord à des fins de comparaison. Lorsque les États membres sont membres de plus d'une CER, les résultats ont été intégrés dans les deux CER. La carte montre clairement qu'en général, toutes les CER progressent dans la réalisation des objectifs du Programme d'action.

Carte 9 : Réalisation comparative du Programme d'action en matière de CER, 2017-2018 par rapport à 2019-2020.



(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Le tableau 20 ci-dessous fournit un "tableau de bord" de référence rapide de chaque État membre pour les deux périodes de référence. Les États membres ne disposant d'aucune donnée sont indiqués en gris. Le tableau de bord montre clairement que la majorité des États membres de l'UA progressent dans la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action. À l'exception d'un très petit nombre

d'entre eux. Le Congo, la Guinée, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie ont régressé. L'Angola, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie et la Somalie n'ont pas fait état de nouveaux progrès globaux, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucun progrès n'a été réalisé pour tous les indicateurs. Le Rwanda a indiqué qu'il avait atteint l'ensemble des objectifs du programme d'action.

Tableau 20: Tableau de bord SFDRR et PoA des États membres

Algérie		Angola		Benin		Botswana		Burkina Faso		Burundi		Cameroun	
3,4	2015	1,1	2015	2,7	2015	2,3	2015	2	2015	2,4	2015	2,9	2015
4,4	2018	1,1	2018	3,4	2018	2,7	2018	2,4	2018	3,1	2018	3,1	2018
4,2	2020	1,1*	2020	2,1	2020	2,7*	2020	2,4*	2020	3,5	2020	3,1*	2020
Cap Vert		CAR		Tchad		Comores		Congo		Cote d'Ivoire		Djibouti	
n/a	2015	1,6	2015	1,3	2015	1,2	2015	2,1	2015	n/a	2015	1,6	2015
n/a	2018	2,9	2018	3,3	2018	1,6	2018	1,4	2018	n/a	2018	2,6	2018
n/a*	2020	2,9*	2020	3,1	2020	1,6*	2020	1,5	2020	3	2020	2,6*	2020
RDC		Égypte		Guinée Équatoriale		Erythrée		Eswatini		Éthiopie		Gabon	
1,8	2015	1,9	2015	1	2015	n/a	2015	1,8	2015	2,4	2015	3	2015
2,2	2018	3,6	2018	1,1	2018	n/a	2018	2,2	2018	2,4	2018	3	2018
2,2*	2020	3,6*	2020	1,1*	2020	n/a*	2020	3,4	2020	2,4	2020	3,5	2020
Gambie		Ghana		Guinée		Guinée Bissau		Kenya		Lesotho		Libéria	
2,2	2015	4	2015	1,6	2015	2,5	2015	3,7	2015	2,4	2015	1,9	2015
2,6	2018	4	2018	1,5	2018	2,5	2018	4	2018	3,9	2018	2,9	2018
2,1	2020	4*	2020	1,5*	2020	2,1	2020	2,1	2020	3,9*	2020	3,2	2020
Libye		Madagascar		Malawi		Mali		Mauritanie		Île Maurice		Maroc	
n/a	2015	1,8	2015	3,8	2015	3	2015	1	2015	2	2015	1	2015
n/a	2018	2,7	2018	4,1	2018	3	2018	1	2018	3,4	2018	1	2018
n/a*	2020	2,7*	2020	4,1	2020	3*	2020	1*	2020	3,4*	2020	1*	2020
Mozambique		Namibie		Niger		Nigeria		Rwanda		Sao Tome & Principe		Sénégal	
2,4	2015	2,7	2015	2,1	2015	2,1	2015	5	2015	2,3	2015	2	2015
3,4	2018	2,7	2018	2,2	2018	2,2	2018	5	2018	1,9	2018	2,4	2018
3,4*	2020	2,5	2020	2,2*	2020	4	2020	2,6	2020	1,9*	2020	2,3	2020
Seychelles		République du Sahara		Sierra Léone		Somalie		Afrique du Sud		Sud Soudan		Soudan	
2	2015	N/A	2015	2,9	2015	1,2	2015	3,7		n/a	2015	3,2	2015
2,5	2018	N/A	2018	3,6	2018	1,2	2018	3,8		n/a	2018	4,1	2018
1,9	2020	N/A	2020	2,3	2020	1,6	2020	4		2,6	2020	4,1*	2020
Tanzanie		Togo		Tunisie		Ouganda		Zambie		Zimbabwe			
3,4	2015	2,2	2015	2,1	2015	2,1	2015	3,7	2015	3,2	2015		
3,8	2018	2,8	2018	2,8	2018	3,4	2018	3,8	2018	3,3	2018		
3,4	2020	3,7	2020	2,8*	2020	1,8	2020	3,8*	2020	3,5	2020		

Le tableau de bord montre clairement que **la plupart des États membres de l'UA ont réalisé des progrès** limités ou modérés dans la mise en œuvre des objectifs du PoA entre 2015 et 2020.

4.1 CIBLE ADDITIONNELLE 1 DU PROGRAMME D'ACTION :

Augmenter le nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux

Les États membres n'ont que peu progressé dans l'intégration de la RRC dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux depuis le début de l'établissement des rapports en 2015-2016. Depuis le début de l'établissement des rapports, la moyenne continentale pour l'augmentation du nombre de pays ayant intégré la RRC dans leurs systèmes

éducatifs à tous les niveaux n'a augmenté que d'un score de 0,4. Même avec une légère augmentation d'ici la fin du cycle de reporting 2019-2020, le score atteint pour cet objectif du POA ne peut être classé que comme une **réalisation limitée**.

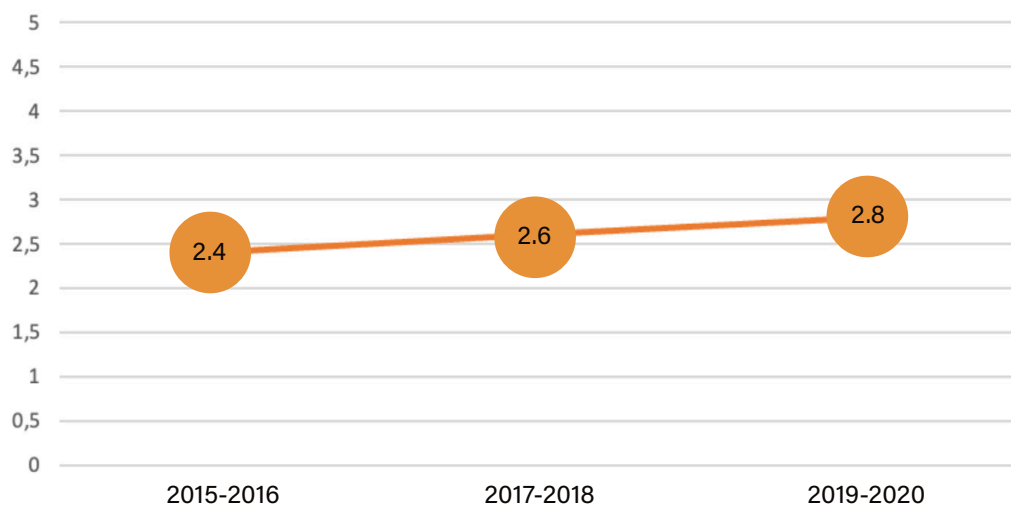


Figure 8 : Progrès dans l'intégration de la RRC dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux entre les périodes de référence.

Une analyse plus approfondie révèle que le manque d'intégration de la RRC aux niveaux primaire et secondaire est un sujet de préoccupation important. Au niveau continental, les résultats obtenus pour ces deux objectifs n'ont pas dépassé le stade des réalisations limitées depuis le début de l'élaboration des rapports. Ce tableau ne change que légèrement lorsqu'il est ventilé par région. De 2015/2016 à 2019-2020, seules la CEEAC et la SADC ont réussi à faire passer leur intégration de la RRC dans les programmes scolaires du primaire à un niveau de réalisation modéré. Toutes les autres régions n'ont obtenu que des résultats limités en matière d'intégration dans les programmes d'enseignement primaire au cours de la période de cinq ans. En ce qui concerne l'intégration de la

RRC dans les programmes de l'enseignement secondaire, seules la CEEAC, la SADC et l'Afrique du Nord ont fait état d'un niveau de réalisation modéré. Selon les États membres, les principaux défis liés à l'intégration de la RRC dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire sont le manque de connaissances des éducateurs sur les questions de RRC, le fait que les programmes d'enseignement soient surchargés et la moindre priorité accordée aux questions de RRC. Il est nécessaire que les États membres et les institutions se concentrent davantage sur l'éducation à la RRC aux niveaux inférieurs de l'éducation, qui peut avoir un impact plus important sur la sauvegarde des vies et des moyens de subsistance.

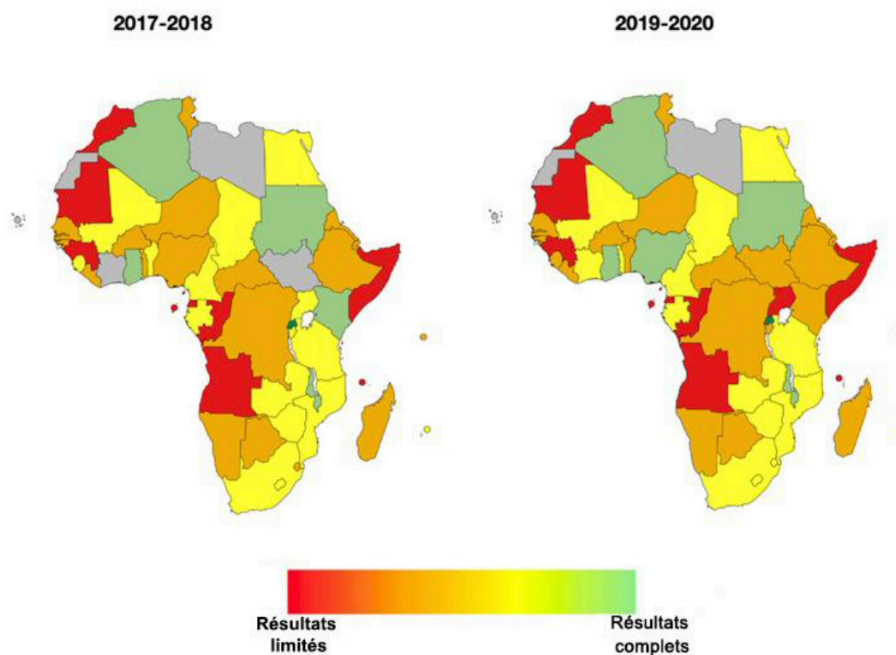
Tableau 21 : Intégration de la RRC dans tous les programmes d'études (2015-2020)

REC	RRC dans l'Education primaire			RRC dans l'Education secondaire			RRC dans l'Education tertiaire			RRC dans les Formations professionnelles			INDEX PAYS		
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2015-2016	2017-2018	2019-2020
EAC	2.8	3.1	2.8	2.8	3.2	2.4	3.4	3.7	3.4	3.3	3.4	3.1	3.3	3.3	2.9
ECCAS	2.5	2.9	3.4	2.4	2.8	3.2	2.6	2.8	3.6	2.1	2.5	3,7	2.2	2.5	2.4
ECOWAS	2.8	2.9	2.0	2.4	2.0	2.3	2.1	3.3	3.2	2.3	3.1	3.0	1.8	2.0	2.6
IGAD	2.9	3.1	2.5	2.7	3	1.7	4.0	4.2	3.7	3.9	4.1	3	2.7	3	2.5
SADC	2.5	3.1	3.6	2.2	2.6	3.2	3.2	3.7	3.7	2.7	3.0	3.5	3.7	3.2	3.5
Afrique du Nord	1.0	2.0	2.2	1.0	1.6	3	1.4	2.4	3.6	1.0	2.5	3.5	1.1	2.1	3.0
Afrique	2.4	2.8	2.7	2.2	2.5	2.6	2.7	3.3	3.5	2.5	3.1	3.3	2.4	2.6	2.8

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

La plupart des progrès vers la cible 1 du POA ont été réalisés au niveau de l'enseignement supérieur et de la RRC dans les cours professionnels. La plupart des régions ont indiqué qu'elles étaient passées d'une réalisation nulle ou limitée de l'objectif relatif à l'intégration dans l'enseignement supérieur et l'intégration dans les cours professionnels en 2015-2016 à une réalisation modérée dans l'ensemble en 2019/2020. Si cette tendance à la hausse se poursuit,

les deux sous-indicateurs relatifs à l'intégration de la RRC dans les programmes d'enseignement supérieur et les cours professionnels pourraient atteindre une réalisation substantielle au cours d'un prochain cycle de rapport. L'amélioration de ces deux indicateurs est largement due aux besoins actuels du marché et à la nature des études sur les risques de catastrophes. Plusieurs cours de premier cycle sont dispensés sur le continent.



Carte 10 : Intégration de la RRC dans tous les programmes d'études (2015-2020)

• Les zones grises signifient qu'aucune donnée n'a été fournie par l'État membre.

(Source : rapports des États membres sur le SFDRR et le PoA)

Bien que cet objectif du POA n'ait été atteint que de manière limitée sur le continent, plusieurs États membres prennent des mesures pour accroître l'intégration de la RRC dans l'éducation à tous les niveaux. Plus précisément, l'Égypte, le Gabon, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigeria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Zambie, la Tanzanie et l'Ouganda ont inclus dans leur politique nationale et/ou leur législation un axe spécifique visant à améliorer l'intégration de la RRC dans l'éducation à tous les niveaux. Ces efforts ont déjà commencé à porter leurs fruits. Ils peuvent servir d'exemples de bonnes pratiques pour les États membres d'autres continents. Dans l'ensemble, un effort plus concerté est nécessaire dans toutes les régions pour inciter

les États membres à inclure la RRC, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire. Le modèle de mise en œuvre actuel est fragmentaire et aléatoire, et se concentre trop sur des gains spécifiques au niveau local. L'intégration de la RRC dans les écoles primaires et secondaires ne peut être efficace que si une approche descendante est mise en œuvre par les différents départements de l'éducation des États membres. Il est recommandé que les partenaires de coopération internationale engagent les États membres au niveau national pour faciliter l'intégration à toutes les échelles et assurer un déploiement national pour des gains maximaux.

4.2

CIBLE ADDITIONNELLE 2 DU PA : Accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique

En ce qui concerne la cible 2 du PA, accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique, le continent n'a réalisé que des progrès mineurs depuis le début de

l'établissement des rapports en 2015/2016. Entre cette période et la période de rapport la plus récente, 2019/2020, le score global pour cette cible n'a augmenté que de 0,6 et reste dans la fourchette de **réalisation limitée**.

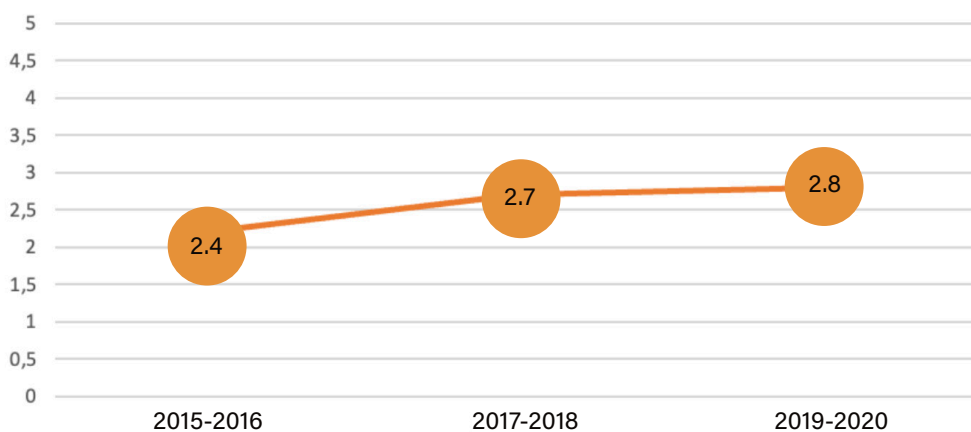


Figure 9 : Intégration accrue de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Toutefois, si l'on analyse les rapports des CER, des progrès plus significatifs peuvent être observés par la plupart des CER entre les deux périodes de rapport les plus récentes et depuis le début de l'établissement des rapports. Par exemple, entre 2017/2018 et 2019/2020, la CEEAC, la

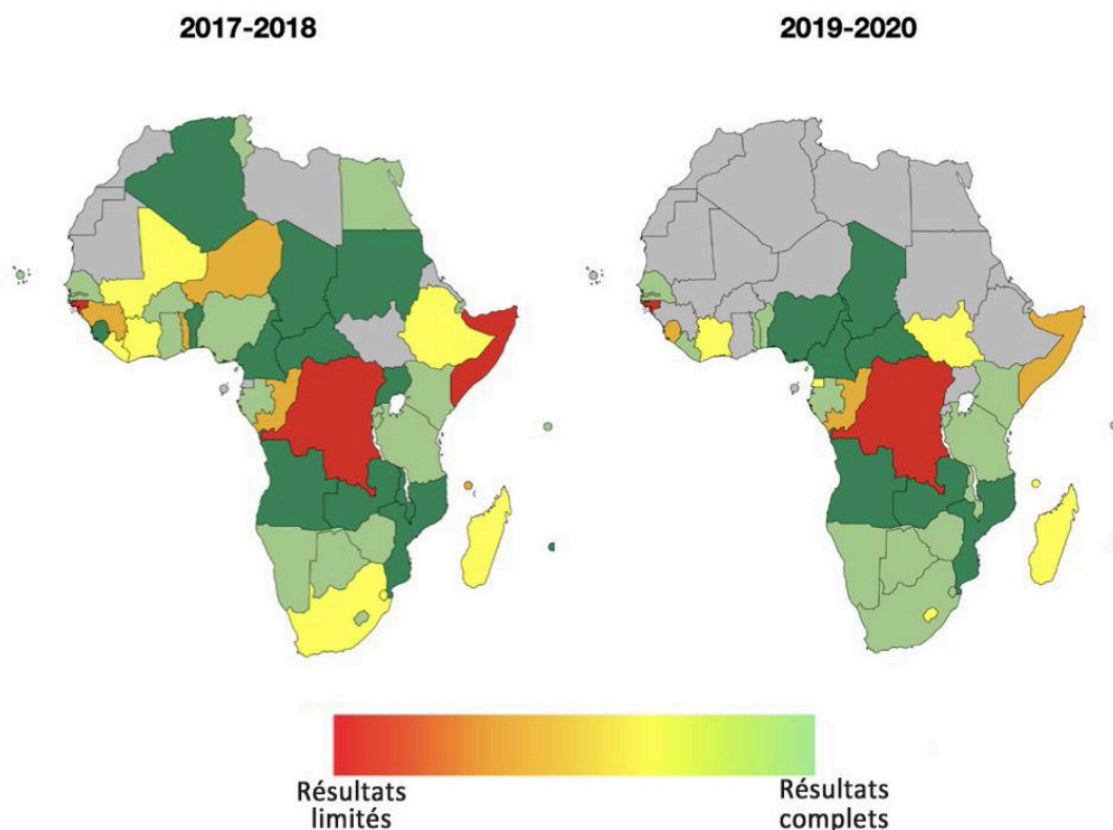
CEDEAO, la SADC et l'Afrique du Nord ont toutes fait état d'une amélioration par rapport à cet objectif. De manière significative, ces améliorations ont fait passer la plupart de ces régions de la catégorie des réalisations limitées à celle des réalisations modérées pour cet indicateur.

Tableau 22 : Intégration de la RRC, du Développement Durable et du Changement Climatique

Intégration RRC, DD, CC			
CER	2015-2016	2017-2018	2019-2020
EAC	2.8	3.3	2.5
ECCAS	2.2	2.2	3.6
ECOWAS	2.0	2.3	2.8
IGAD	2.1	2.4	1.2
SADC	2.5	3.5	3.6
Afrique Du Nord	2.0	2.5	3.0
Africa	2.2	2.7	2.8

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Le Ghana et le Mali ont fait état de progrès notables dans l'intégration de la RRC dans les politiques et cadres environnementaux, y compris l'ACC. En outre, le Ghana, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone ont excélé dans l'intégration de la RRC dans les instruments financiers dans la région de la CEDEAO. Dans la région UMA, la Tunisie dispose d'une législation/politique tournée vers l'avenir qui répond à l'objectif mondial et continental de RRC d'intégrer la RRC dans les cadres, mécanismes et processus nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique. En outre, la Stratégie nationale pour le changement climatique (2012), la Stratégie nationale pour le développement durable (2014) et des textes réglementaires spécifiques intègrent la RRC dans tous ces domaines. Au cours des dix dernières années, le développement des capacités dans ce domaine a également été assez important dans la région de la SADC. La recherche montre clairement qu'un plus grand nombre d'États membres de la SADC veillent à l'inclusion de la RRC dans les politiques environnementales et vice versa.



Carte 11 : RRC dans les stratégies de développement durable et de lutte contre le changement climatique (2015-2018)

- (Les zones grises signifient qu'aucune donnée n'a été fournie par les États membres. (Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

La tendance à long terme pour cet objectif entre la première période de rapport et la période actuelle est également positive, avec une nette tendance à la hausse dans la réalisation de l'objectif. Depuis 2015-2016, la CEEAC, la SADC et l'Afrique du Nord ont progressé vers la réalisation modérée de l'objectif, tandis que la CEDEAO est sur le point de rejoindre ce groupe. L'IGAD est la seule région à avoir enregistré un recul dans la réalisation de cet indicateur au fil du temps. La région de l'IGAD est passée d'un score de 2,1 au cours de la première période de référence à 1,2 au cours de la période 2019-2020.

Compte tenu des différentes échelles temporelles et des scores obtenus, la réalisation de l'indicateur par les continents peut être décrite comme une **réalisation limitée avec une nette tendance à la hausse**. Cette tendance à la hausse est étayée par de nombreux exemples de bonnes

pratiques émanant des différentes CERs. Bien que les CERs et leurs États membres aient enregistré des progrès dans l'intégration du changement climatique, du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe, des défis persistent. Par exemple, il existe parfois des structures de gouvernance nationales et des ministères distincts pour la RRC et le climat, ce qui empêche une intégration optimale. L'intégration se fait principalement au niveau de la politique et de la législation, et la mise en œuvre est encore limitée. Les États membres et les CER doivent s'efforcer de trouver une meilleure intégration à des fins d'application. En outre, dans de nombreux États membres, le secteur de l'assurance doit encore intégrer la RRC dans un plus grand nombre de ses activités, car la plupart des États membres indiquent qu'il n'y a que peu ou pas de progrès.

4.3 CIBLE ADDITIONNELLE 3 DU PROGRAMME D'ACTION : élargir le champ d'application et augmenter le nombre de sources de financement national de la RRC

Les États membres ont largement sous-estimé le nombre de sources de financement national de la RRC. Cela s'explique principalement par le fait que le financement est réparti entre différents secteurs et sphères du gouvernement. Les États membres ont indiqué que cet objectif n'est pas bien défini, ce qui rend l'obtention des données problématique. Toutefois, plusieurs États membres ont indiqué le nombre de programmes de RRC financés au niveau national.

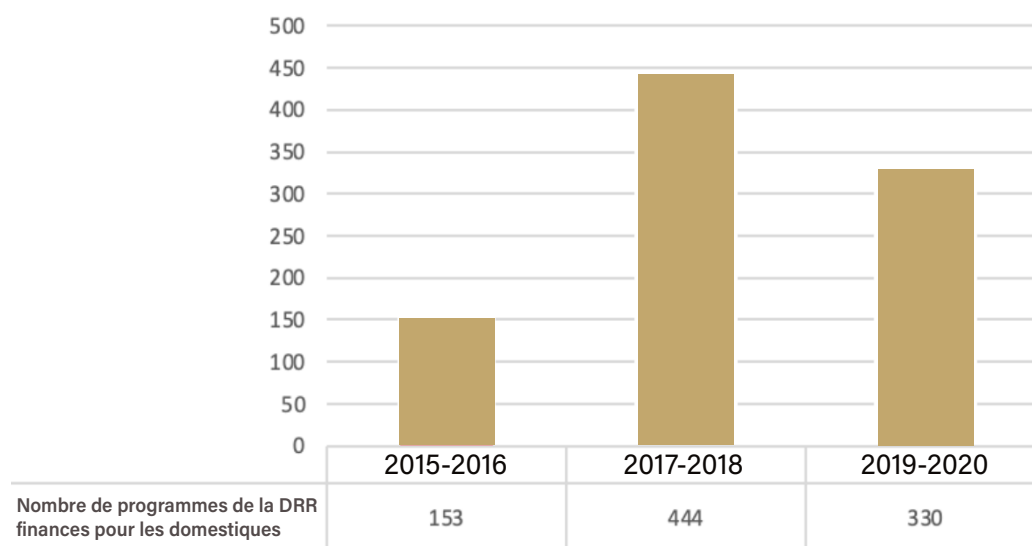


Figure 10 : Nombre de programmes de RRC financés au niveau national en Afrique au cours des périodes de référence

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

Le nombre de programmes de RRC financés au niveau national a connu des fluctuations considérables depuis le début de l'établissement des rapports en 2015-2016.

Par exemple, entre 2015-2016 et 2017-2018, le nombre de programmes de RRC financés au niveau national a presque triplé sur le continent. Cette augmentation spectaculaire

pourrait être due au lancement du cadre d'action de Sendai en 2016, que tous les États membres se sont engagés à respecter. Cela a pu entraîner une augmentation temporaire de l'engagement politique et des investissements dans les programmes de RRC sur le continent. L'essor des programmes de RRC financés au niveau national ne s'est toutefois pas poursuivi lors du cycle de déclaration 2019-2020, avec une forte baisse des projets financés. Au cours de la période 2019-2020, seuls 330 projets de RRC ont été financés au niveau national. Cette baisse des programmes de RRC financés au niveau national pourrait être associée à l'émergence du COVID-19 et à la redistribution subséquente des fonds gouvernementaux pour aider à lutter contre la propagation du virus. Le continent affiche donc des **progrès modérés** dans la réalisation de l'objectif 3 du programme d'action. Les investissements des gouvernements nationaux

dans les programmes de RRC ont augmenté depuis le début de l'établissement des rapports. Toutefois, certains défis persistent et doivent être relevés. Par exemple, le pourcentage d'allocation et de décaissement des fonds pour la RRC est généralement très difficile à obtenir auprès des départements gouvernementaux, car les projets ou les activités sont gérés à différents niveaux dans les États membres, mais ne sont pas détaillés pour la RRC. En outre, les données concernant les programmes de RRC ne sont généralement pas enregistrées séparément, mais intégrées dans le coût des projets globaux. Il est recommandé aux États membres de mettre en place des mécanismes de suivi des projets de RRC financés au niveau national. Il est donc nécessaire d'améliorer considérablement les rapports locaux-nationaux.

4.4 CIBLE ADDITIONNELLE 4 DU PROGRAMME D'ACTION : Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation, d'intervention et de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe tenant compte des risques, et les testant périodiquement

POA target 4 is traditionally one of the stronger performing targets on the continent, as the target transitioned from limited achievement in the first reporting cycle (2015-2016) to moderate achievement in the following two reporting cycles, including 2019-2020. Most MS have a strong tradition of developing, testing and implementing risk-informed preparedness response, post-disaster recovery and reconstruction plans and mechanisms.

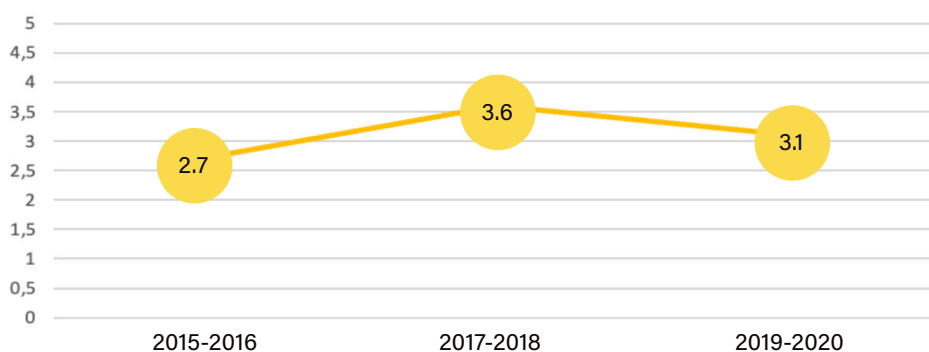


Figure 11 : Score global des pays qui effectuent périodiquement des tests, des plans de préparation tenant compte des risques et des mécanismes d'intervention et de relèvement et de reconstruction post-catastrophe entre les périodes de référence.

(Source : rapports des États membres)

Bien que les progrès dans la réalisation de cet objectif aient généralement été orientés à la hausse au fil du temps, de fortes tendances à la baisse ont également été observées au cours du cycle de rapport 2019-2020. La CAE et l'IGAD ont toutes deux fait état d'une baisse significative de leur score, passant d'une réalisation modérée de l'objectif au cours du cycle précédent à aucune réalisation au cours de 2019-2020. Cette diminution pourrait être attribuée à

une baisse des capacités techniques et des compétences du personnel et des volontaires dans le système de préparation. Les deux régions ont également indiqué qu'il n'y avait pas eu d'évaluations indépendantes des capacités de préparation au cours de la période 2019-2020. Il y a également un manque général de coopération au niveau national entre les agences de réponse, ce qui conduit à une mauvaise compréhension des ressources actuellement

disponibles pour soutenir la préparation et la planification d'urgence en cours. Même avec le revers subi par la CAE et l'IGAD en 2019-2020, on peut dire que les réalisations du continent se situent à un niveau modéré, avec une tendance à la hausse.

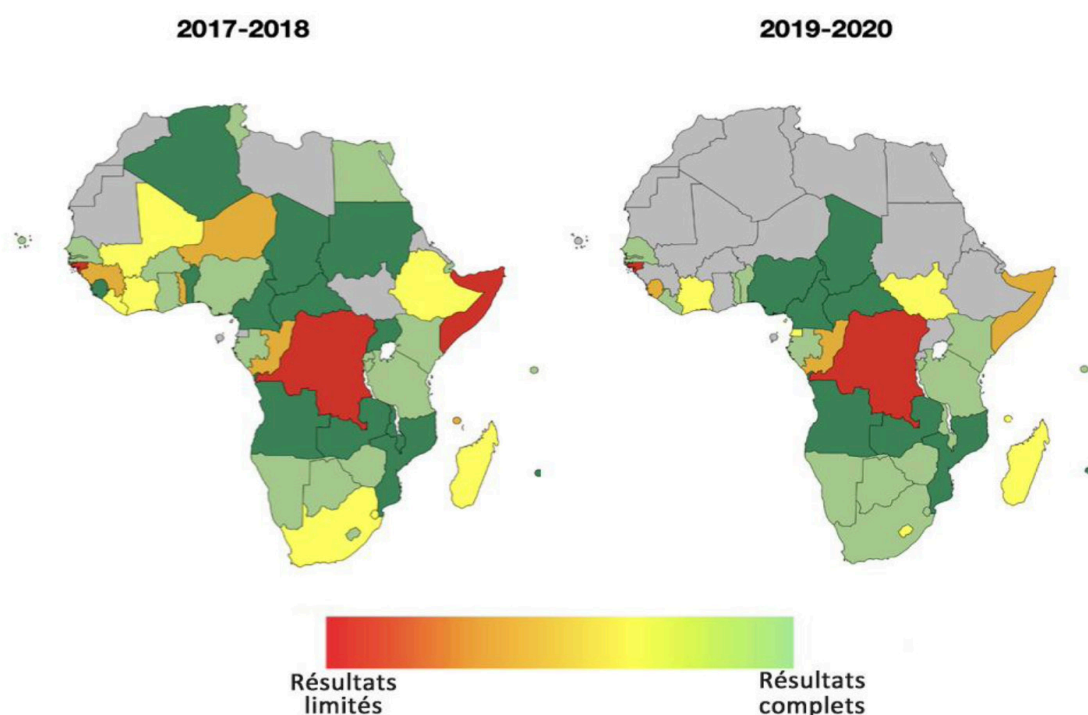
L'Afrique du Nord a enregistré la meilleure performance pour cet objectif depuis le début des rapports en 2015-2016 et a atteint le niveau de réalisation substantielle. Dans le cas de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie, ces progrès ont été attribués à un régime bien établi de préparation aux catastrophes et de planification d'urgence qui est en place à tous les niveaux administratifs. Ces plans sont actualisés par le biais d'exercices de formation et de répétitions régulières afin de tester la précision des plans. Historiquement, la région de la SADC a également joué un rôle de premier plan dans la réalisation de progrès en matière de planification de la préparation en fonction des risques. Cette tendance s'est poursuivie avec les Comores, l'Eswatini et l'Afrique du Sud qui ont fait des progrès significatifs dans l'amélioration de leur capacité de planification de la préparation au cours de la période 2019-2020. Les États membres ont attribué certaines améliorations à l'augmentation des activités d'évaluation et de planification des risques de catastrophe dans les communautés à risque. La CEEAC a montré des progrès majeurs pour cet indicateur au cours de la

Tableau 23 : Progrès régionaux pour l'objectif 4 du POA entre les périodes de référence

CERs	2015-2016	2017-2018	2019-2020
CAE	2.4	3.1	1.8
CEEAC	2.0	3.0	3.7
CEDEAO	2.9	3.3	3.4
IGAD	3.0	3.7	1.3
SADC	3.0	3.8	3.7
Afrique du Nord	3.2	4.6	4.7
AFRIQUE	2.7	3.6	3.1

(Source : Rapports des États membres sur le SFDRR et le Programme d'action, rapports soumis par les États membres à la CUA)

période de déclaration 2019-2020. Ici, le Burundi, le Tchad, le Gabon et la République du Congo ont bien progressé dans la mise en œuvre de plans de préparation et de réponse aux catastrophes sensibles aux risques, ainsi que de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe au cours de la période 2019-2020.



Carte 12 : Plans de préparation et mécanismes de réponse tenant compte des risques (2015-2018)

• Les zones grises signifient qu'aucune donnée n'a été fournie par les États membres. (Source : rapports des États membres)

IBLE ADDITIONNELLE 5 DU PROGRAMME D'ACTION : Augmenter le nombre de réseaux et de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités

Les États membres de la SADC n'ont pas fait état de la création de nombreux nouveaux réseaux au cours du cycle de rapport 2019-2020. Toutefois, les réseaux de coopération entre les entités étatiques et les universités sont de plus en plus nombreux. Par exemple, le Botswana, l'Eswatini et la Zambie ont indiqué que les universitaires siègent dans leurs mécanismes nationaux de coordination de la RRC (tels que les forums de gestion des catastrophes) tout en fournissant des recherches sur des questions cruciales liées à la gestion des risques de catastrophe. La SADC-Rec a également mis en place un réseau régional crucial sous la forme du Centre humanitaire et d'urgence (SHOC) à Nacala, au Mozambique. Le SHOC vise à renforcer les capacités de la région en matière d'aide humanitaire, de RRC et de réponse aux situations d'urgence. En Afrique du Nord, il existe des réseaux pour la RRC, mais malheureusement, aucun nouveau réseau n'a été signalé par les États membres pour 2019-2020. Le réseau PeriPeri U est cité comme un réseau actif dans la région depuis plusieurs années.

La CEEAC a fait état de partenariats avec l'Union européenne sur la politique environnementale, avec le WWF/CIFOR sur la définition des forêts, avec UN-Habitat sur la politique foncière, avec la FAO/AU-IBAR sur la politique agricole, avec l'ICAT sur le projet de centre régional sur la transparence climatique et avec l'Union africaine/ ClimSA sur la mise en œuvre du cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique centrale. L'IGAD a mis

en place des réseaux avec les médias et les journalistes afin d'aider les médias à mieux rendre compte de la prévention, de la préparation et de la réponse aux risques. La stratégie régionale actuelle de gestion des risques de catastrophe vise également à développer un centre régional d'excellence en matière de gestion des risques de catastrophe et un réseau avec les établissements d'enseignement supérieur pour la gestion des connaissances. La CEDEAO a cherché à approfondir ses réseaux avec les institutions scientifiques et universitaires pertinentes pour faire progresser la RRC dans la région. Il s'agit notamment de travailler en étroite collaboration avec des centres régionaux tels que l'ACMAD et l'AGRHYMET afin d'apporter un soutien durable, de fournir une formation pertinente et de prévoir les événements hydrométéorologiques extrêmes. Les autres acteurs clés visés sont les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche. La CAE n'a fait état d'aucun réseau ou partenariat pour la gestion des connaissances et le développement des capacités qui pourrait aider à faire face aux risques de catastrophes dans la région. Bien que la région soit activement impliquée dans Africa Risk Capacity.

Étant donné que la plupart des régions, à l'exception d'une seule, ont mis en place des réseaux, le continent a obtenu un **niveau de réalisation moyen** pour la cible 5. Pour améliorer la situation, il faudrait créer davantage de réseaux pour gérer les risques transfrontaliers.

DÉFIS

Le rapport a identifié plusieurs défis liés à la présentation des rapports sur le SFDRR par les États membres. Le plus important est que les États membres éprouvent des difficultés à générer et à rapporter les pertes dues aux catastrophes et d'autres données. Ces pertes sont enregistrées dans différents secteurs avec très peu de coordination. Bien que les États membres se soient engagés à financer la RRC, la nature multisectorielle rend le rapport très problématique (argent dans les secteurs). L'expertise technique (en matière de RRC) et les faiblesses institutionnelles en matière de gestion des données restent insuffisantes, en particulier au sein des structures nationales de RRC. Les rapports sur le suivi du cadre de Sendai sont très limités et faibles, et l'utilisation de DesInventar, un outil très utile, fait défaut.

En outre, l'engagement dans le contexte du rapport biennal a connu une baisse significative par rapport à la période précédente, avec des taux de participation passant de 91 % à 57 %. Bien que de nombreuses interactions en personne et une plateforme en ligne continue aient été mises à la disposition des États membres pour résoudre les problèmes liés à la soumission des données, la participation a malheureusement diminué. Sur les 55 pays, seuls 31 ont fourni des informations. Dix autres pays ont entamé le processus de soumission mais n'ont finalement pas fourni de données, tandis que 14 pays se sont abstenus de s'engager dans le processus de soumission.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des données collectées et des tendances qui se dégagent de l'analyse des objectifs du SFDRR et du POA pour 2019-2020, les recommandations suivantes peuvent être formulées et devraient être prises en compte par le CER et l'EM.

Recommandations issues du cycle de rapports 2019-2020

- La CUA, les CER et les EM devraient élaborer une méthodologie consensuelle pour évaluer les pertes économiques directes dues aux catastrophes.
- Les EM et les CER rapportent difficilement les pertes directes liées aux catastrophes. De meilleurs mécanismes de coordination doivent être mis en place, et il est suggéré que les EM et les CER déploient des efforts concertés pour établir des liens avec leurs institutions de recherche et universités nationales, qui peuvent jouer un rôle précieux dans la collecte et la gestion de ces données de manière continue.
- La CUA, les CER et les EM devraient élaborer une méthodologie consensuelle pour évaluer la nature et l'ampleur des pertes monétaires infligées par les catastrophes aux infrastructures critiques et l'interruption de la fourniture de services essentiels.
- Les EM devraient investir davantage de ressources financières dans le développement de la technologie et des compétences en matière de collecte de données à tous les niveaux de gouvernement, en particulier au niveau local, afin d'améliorer la collecte de données relatives aux objectifs A, B, C et D de la SFDRR.
- La CUA et les CER appropriées devraient déployer des efforts concertés pour soutenir les EM qui n'ont pas encore mis en place de politiques, de lois et de stratégies nationales en matière de RRC.
- Des flux de suivi des financements devraient être créés pour suivre les fonds alloués à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de RRC dans toutes les sphères du gouvernement, et ceux-ci devraient faire l'objet d'un rapport annuel à la CER.
- Bien que la coopération bi- et multilatérale en matière de RRC sur le continent soit importante, les EM devraient plaider plus fermement en faveur d'une assistance technique et monétaire adaptée à leurs profils de risque et à leurs besoins en matière de RRC.
- Les EM et les CERs devraient continuer à collaborer avec de multiples donateurs et partenaires universitaires et communautaires pour développer ou améliorer les systèmes d'alerte précoce afin de faciliter une action rapide et de réduire les pertes sur l'ensemble du continent africain en ce qui concerne les vies et les moyens de subsistance.
- Les CER devraient donner la priorité au développement de systèmes d'alerte précoce transfrontaliers multirisques qui soutiennent les systèmes d'alerte précoce nationaux.
- Un effort plus concerté est nécessaire dans toutes les régions pour inciter les États membres à inclure la RRC, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire. Les différents départements de l'éducation devraient piloter les efforts d'intégration dans les EM en coopération avec les partenaires de coopération internationale et les établissements d'enseignement supérieur.
- Les EM devraient mettre en place des mécanismes institutionnels et techniques afin d'améliorer le partage intergouvernemental des données relatives aux pertes d'infrastructures économiques et de prestations de services dues aux catastrophes.
- Les EM devraient améliorer la coopération entre les services gouvernementaux chargés de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux politique, législatif et de la mise en œuvre des projets.
- Encourager les efforts du secteur de l'assurance dans les EM pour intégrer la RRC dans un plus grand nombre de leurs activités et de leurs produits

d'assurance.

- Les EM et les CER devraient mettre en place des mécanismes de suivi des projets de RRC financés au niveau national afin d'améliorer les rapports sur la cible 3 du Programme d'action.
 - Développer en permanence les capacités techniques et les compétences du personnel chargé de la gestion des risques de catastrophes et des volontaires communautaires afin d'améliorer la planification de la préparation au sein des EM.
 - Les EM et les CER devraient développer davantage de réseaux de partenariat pour gérer les risques transfrontaliers.
- L'établissement de rapports annuels au niveau national sur le SFDRR et le PoA doit être appliqué et porté au niveau des CER.
 - Un accent spécifique doit être mis sur la garantie de la désagrégation (sexe, âge, capacités, etc.) et des métadonnées.
 - Les structures nationales de réduction des risques de catastrophe et les unités de RRC des CER doivent être renforcées.
 -

CONCLUSION

Les données collectées pour le rapport semestriel révèlent qu'au cours du cycle de reporting 2019-2020, le continent n'a fait que des progrès limités vers les cibles du SFDRR, avec seulement

2 cibles SFDRR sur 7 atteintes.

La réalisation de l'objectif du POA au cours de la période de référence a été légèrement meilleure, avec des

scores modérés atteints pour 3 des 5 objectifs du POA.

Par conséquent, la CUA, les CER et les États membres peuvent encore s'améliorer de manière significative au cours des prochains cycles de rapport pour atteindre les objectifs du SFDRR et des POA. Toutefois, des défis particuliers doivent être relevés pour y parvenir.

Le rapport biennal a identifié plusieurs défis liés à la présentation des rapports sur le SFDRR par les États membres. Le plus important est que les États membres ont du mal à générer et à rapporter les pertes dues aux catastrophes et d'autres données. Ces pertes sont enregistrées dans différents secteurs avec très peu de coordination. Bien que les États membres se soient engagés à financer la réduction des risques de catastrophes, la nature multisectorielle de cette activité rend l'établissement de rapports problématique. L'expertise technique et les faiblesses

institutionnelles en matière de gestion des données sont encore insuffisantes, en particulier au sein des structures nationales de RRC. La dépendance à l'égard d'une agence/organisation statistique centrale pour l'enregistrement et le rapport sur les catastrophes et les pertes s'est avérée inefficace, et les unités/bureaux/centres/agences nationales de RRC doivent assumer la responsabilité de cette gestion des données. L'étude a également révélé que certains États membres communiquent des statistiques relatives aux catastrophes en utilisant l'Observatoire du cadre de Sendai, tandis que d'autres utilisent DesInventar, EM-DAT ou leurs propres méthodes d'établissement de rapports. Cela crée une approche fragmentée de la communication des données relatives aux catastrophes sur le continent et contribue à ce que certains objectifs et indicateurs soient gravement sous-estimés. La CUA et les CER devraient diriger les efforts visant à créer des méthodologies et des systèmes uniformes pour le rapport des données sur les catastrophes afin de permettre une image plus claire des progrès du continent dans la réalisation des objectifs de la SFDRR et du POA. En outre, l'UNDRR devrait travailler plus étroitement avec la CUA pour coordonner la collecte et le partage des données.

ANNEXE A : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES INDICATEURS SELON LE MRF

(ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR CHAQUE INDICATEUR DE LA MATRICE)

Cible supplémentaire 1 du programme d'action : augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré la DRR dans leur système éducatif à tous les niveaux, à la fois en tant que programme d'études autonome et intégré dans différents programmes d'études.

Indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Moyens de vérification
1. Pourcentage de pays ayant des programmes de DRR dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire • Intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement secondaire • Formation à la réduction des risques et des catastrophes dans l'enseignement supérieur (intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes d'études - architectes, planificateurs, médecins, experts en agriculture, ingénieurs, environnement et infrastructures, travailleurs sociaux, travailleurs de la santé, etc.) • Mise en place de programmes de formation plus larges sur la réduction des risques et des catastrophes pour le personnel des institutions nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction des risques de catastrophe est-elle incluse dans le programme éducatif national ? • La DRR est-elle incluse dans les programmes d'enseignement primaire ? • La DRR est-elle incluse dans le programme d'études du secondaire ? • La réduction des risques de catastrophe est-elle incluse dans les programmes d'enseignement supérieurs/tertiaires ? • La DRR est-elle incluse dans le programme d'études de niveau professionnel ? • Les programmes scolaires, le matériel pédagogique et les formations pertinentes incluent-ils des concepts et des pratiques de réduction des risques et de rétablissement ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'études de l'école primaire - Programme d'études secondaires - Cours supérieur/tertiaire - Programmes de formation professionnelle à la réduction des risques de catastrophe

Cible supplémentaire 1 du programme d'action : Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant intégré la DRR dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, à la fois en tant que programme d'études autonome et intégré dans différents programmes.

Sous-Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques et des catastrophes, sans systématique	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau au niveau politique, mais allocation insuffisante des ressources	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
1.1 Intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire	Pas de progrès dans l'intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire et dans les activités scolaires au niveau primaire	Prise de conscience de la nécessité d'intégrer les risques et les catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire, mais les efforts n'ont pas encore porté leurs fruits. Autres efforts improvisés et ad hoc	L'intégration des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire est en cours, mais n'en est qu'à ses débuts.	L'intégration des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement primaire a considérablement progressé.	Le risque de catastrophe est pleinement intégré, de manière transversale, tout au long de l'enseignement primaire et secondaire.
1.2 Intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement secondaire	Pas de progrès dans l'intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement secondaire et dans les activités scolaires au niveau secondaire.	Prise de conscience de la nécessité d'intégrer les risques de catastrophes dans les programmes d'enseignement secondaire, mais les efforts n'ont pas encore porté leurs fruits. Autres efforts improvisés et ad hoc	L'intégration des risques et des catastrophes dans les programmes d'enseignement secondaire est en cours, mais n'en est qu'à ses débuts.	L'intégration des risques et des catastrophes dans les programmes de l'enseignement secondaire a considérablement progressé	Le risque de catastrophe est pleinement intégré, de manière transversale, tout au long de l'enseignement secondaire.

<p>1.3. Formation à la réduction des risques et des catastrophes dans l'enseignement supérieur (intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes d'études - architectes, planificateurs, médecins, experts en agriculture, ingénieurs, environnement et infrastructures, travailleurs sociaux, travailleurs de la santé, etc.)</p>	<p>Pas de progrès dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes d'études et de formation de l'enseignement supérieur et tertiaire.</p>	<p>Sensibilisation à la nécessité d'intégrer la prévention et les risques de catastrophes dans les programmes d'enseignement supérieur, mais aucun résultat pour l'instant.</p>	<p>Intégration de la DRR dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur et tertiaire en cours</p>	<p>Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'intégration de la DRR dans les programmes d'études de l'enseignement supérieur et tertiaire. de l'enseignement supérieur</p>	<p>L'enseignement supérieur/ tertiaire soutient pleinement la professionnalisation et la recherche dans le domaine de la RRC</p>
<p>1.4 Réalisation de programmes de formation plus larges sur la réduction des risques et des catastrophes pour le personnel institutionnel des institutions nationales</p>	<p>Pas de programmes de formation pour renforcer les capacités des acteurs institutionnels en matière de DRR</p>	<p>Quelques initiatives de formation du personnel à la DRR ont été lancées, mais essentiellement dans le domaine de la réaction aux catastrophes.</p>	<p>Des processus limités sont en cours pour recruter du personnel expérimenté dans les questions de la DRR, et un certain soutien est disponible pour la formation afin de renforcer les capacités institutionnelles.</p>	<p>Des processus avancés sont en cours pour recruter du personnel expérimenté dans les questions de la DRR, et un soutien est disponible pour la formation afin de renforcer la capacité institutionnelle.</p>	<p>Promotion et mise en œuvre de programmes de formation sur la réduction des risques de catastrophe à l'intention des professionnels et des techniciens</p>

Objectif supplémentaire 2 du programme d'action : renforcer l'intégration de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique

Indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Question(s) clé(s)	Moyens de vérification
2. Pourcentage de CER ayant intégré la DRR dans les cadres, mécanismes et processus régionaux de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> La réduction des risques et des catastrophes fait partie intégrante des politiques et plans régionaux et nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> La DRR est-elle incluse dans les plans régionaux et nationaux de développement durable ? La DRR est-elle incluse dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux d'adaptation au changement climatique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Projets et programmes, plans et rapports d'étape sur l'adaptation au changement climatique Plans d'élaboration de programmes et rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre - Rapports d'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) Ententes de financement de projets
3. Pourcentage de pays ayant intégré la DRR dans les cadres, mécanismes et processus nationaux de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux d'adaptation au changement climatique comprennent des éléments relatifs à la réduction des risques de catastrophes. Le secteur de l'assurance participe activement à la réduction des risques et des catastrophes Les institutions financières ont inclus des critères de la DRR pour l'approbation du financement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts des risques de catastrophes créés par les grands projets de développement sont-ils évalués ? Les coûts/bénéfices des risques et des catastrophes sont-ils pris en compte dans la conception et l'exploitation des grands projets de développement ? 	
4. Pourcentage de CER ayant intégré la DRR dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique			
5. Pourcentage de pays ayant intégré la DRR dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique			

Sous-Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques de catastrophes, sans engagement systématique.	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
2.1 La réduction des risques et des catastrophes fait partie intégrante des politiques et plans régionaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Pas de progrès dans l'intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Quelques progrès dans la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Fort sensibilisation à la relation entre la réduction des risques de catastrophes et les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement. Tentatives limitées pour relier les questions de RRC aux politiques et plans régionaux et nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	les politiques et plans régionaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'environnement et la réduction des risques et des catastrophes, mais il convient d'adopter une approche plus large en tant que thème transversal	La DRR est pleinement intégrée dans les politiques et plans régionaux liés au développement durable, y compris en ce qui concerne l'utilisation des terres et des ressources naturelles. gestion, la gestion de l'environnement en tant que thème transversal
2.2 Le secteur de l'assurance participe activement à la réduction des risques et des catastrophe	La région ou le pays ne dispose d'aucun système d'assurance contre les risques de catastrophes, ou n'en applique pas.	Les polices d'assurance intègrent certaines conditions de prévention relatives à certains biens ou personnes, mais de manière limitée et sans évaluation technique des situations de risque.	Sensibilisation des habitants des zones à risque à la mise en place de tels mécanismes. La participation du secteur privé à la fourniture d'assurances liées aux catastrophes est limitée.	Mise en place d'une assurance contre les risques de catastrophes basée sur une meilleure connaissance technique des risques. Peu de connaissances ou de sensibilisation de la part de certains bénéficiaires potentiels	Fort participation des agences d'assurance à l'évaluation des risques, avec des systèmes développés pour différentes zones géographiques et Secteurs économiques

2.3 Les institutions financières ont inclus des critères de la DRR pour l'approbation du financement des projets.	La prévention des catastrophes ne figure pas parmi les critères d'approbation des projets dans les zones géographiques et les secteurs économiques à risque	Les institutions financières sont conscientes de la nécessité d'intégrer l'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation. peu de progrès concrets	Certaines entreprises financières intègrent des éléments d'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais pas de manière organisée. Au lieu de cela, elles peuvent agir en fonction de considérations environnementales qui ont été établies antérieurement	La gestion des risques de catastrophes est une exigence pour le financement de projets de développement situés dans des zones à risque. Toutefois, des problèmes de mise en œuvre subsistent	De nombreuses institutions financières du pays ont développé des méthodologies d'évaluation des risques de catastrophe et appliquent régulièrement des critères d'évaluation des risques obligatoires avant d'approuver le financement de projets
---	---	--	---	--	---

Indicateur 3 Critères d'évaluation

Sous-Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques de catastrophes, sans engagement systématique.	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
3.1 La réduction des risques et des catastrophes fait partie intégrante des politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Pas de progrès dans l'intégration d'éléments de réduction des risques et des catastrophes dans les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Quelques progrès dans la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	Forte sensibilisation à la relation entre la réduction des risques de catastrophes et les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.	les politiques et plans nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, mais il convient de mettre en œuvre une approche plus large en tant que thème transversal	La DRR est pleinement intégrée dans les politiques et plans nationaux liés au développement durable, y compris en ce qui concerne l'utilisation des terres et des ressources naturelles. gestion, la gestion de l'environnement en tant que thème transversal

<p>3.2 Le secteur de l'assurance participe activement à la réduction des risques de catastrophe</p>	<p>La région ou le pays ne dispose d'aucun système d'assurance contre les risques de catastrophes, ou n'en applique pas.</p>	<p>Les polices d'assurance intègrent certaines conditions de prévention relatives à certains biens ou personnes, mais de manière limitée et sans évaluation technique des situations de risque.</p>	<p>Tentatives limitées pour relier les questions de RRC aux politiques et plans régionaux et nationaux liés au développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement.</p>	<p>Climat régional adaptation au changement Cadres les mécanismes et Les processus comprennent Risque de catastrophe les problèmes de réduction, mais un considération comme une coupe transversale Le thème doit être mis en œuvre. Contrôle mécanismes pour Assurer la conformité en place et en cours affermi.</p>	<p>Forte participation des agences d'assurance à l'évaluation des risques, avec des systèmes développés pour différentes zones géographiques et secteurs économiques</p>
<p>3.3 Les institutions financières ont inclus des critères de RRC pour l'approbation du financement des projets.</p>	<p>La prévention des catastrophes ne figure pas parmi les critères d'approbation des projets dans les zones géographiques et les secteurs économiques à risque</p>	<p>Les institutions financières sont conscientes de la nécessité d'intégrer l'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation. peu de progrès concrets</p>	<p>Certaines entreprises financières intègrent des éléments d'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais pas de manière organisée. Au lieu de cela, elles peuvent agir en fonction de considérations environnementales qui ont été établies antérieurement</p>	<p>La gestion des risques de catastrophes est une exigence pour le financement de projets de développement situés dans des zones à risque. Toutefois, des problèmes de mise en œuvre subsistent</p>	<p>De nombreuses institutions financières du pays ont développé des méthodologies d'évaluation des risques de catastrophe et appliquent régulièrement des critères d'évaluation des risques obligatoires avant d'approuver le financement de projets</p>

Indicateur 4 Critères d'évaluation

<p>Indicator</p>	<p>Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.</p>	<p>Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques et des catastrophes, sans engagement systématique.</p>	<p>Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels</p>	<p>Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante</p>	<p>Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu</p>
------------------	--	---	--	--	---

<p>4.1 Les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique comprennent des éléments relatifs à la réduction des risques de catastrophes.</p>	<p>La DRR n'est pas intégrée dans les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique</p>	<p>Tentatives limitées d'intégration de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique. L'intégration de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique n'est toujours pas légalement obligatoire.</p>	<p>De fortes tentatives d'intégration des questions de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique. Toutefois, les mécanismes de contrôle visant à garantir le respect des règles sont encore faibles ou inexistants.</p>	<p>Les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique incluent les questions de réduction des risques et des catastrophe, mais une prise en compte plus large en tant que thème transversal doit être mise en œuvre. Mécanismes de contrôle pour assurer la conformité en place et en cours de renforcement.</p>	<p>La DRR est pleinement intégrée dans les cadres, mécanismes et processus régionaux d'adaptation au changement climatique. Mécanismes de contrôle pour assurer la conformité en place et fonctionnelle.</p>
<p>4.2 Le secteur de l'assurance participe activement à la réduction des risques et des catastrophes</p>	<p>La région ou le pays ne dispose d'aucun système d'assurance contre les risques de catastrophes, ou n'en applique pas.</p>	<p>Les polices d'assurance intègrent certaines conditions de prévention relatives à certains biens ou personnes, mais de manière limitée et sans évaluation technique des situations de risque.</p>	<p>Sensibilisation des habitants des zones à risque à la mise en place de tels mécanismes. La participation du secteur privé à la fourniture d'assurances liées aux catastrophes est limitée.</p>	<p>Mise en place d'une assurance contre les risques de catastrophes basée sur une meilleure connaissance technique des risques. Peu de connaissances ou de sensibilisation de la part de certains bénéficiaires potentiels</p>	<p>Forte participation des agences d'assurance à l'évaluation des risques, avec des systèmes développés pour différentes zones géographiques et Secteurs économiques</p>
<p>4.3 Les institutions financières ont inclus des critères de la DRR pour l'approbation du financement des projets.</p>	<p>La prévention des catastrophes ne figure pas parmi les critères d'approbation des projets dans les zones géographiques et les secteurs économiques à risque</p>	<p>Les institutions financières sont conscientes de la nécessité d'intégrer l'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais il y a eu peu de progrès concrets.</p>	<p>Certaines entreprises financières intègrent des éléments d'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais pas de manière organisée. Au lieu de cela, elles peuvent agir en fonction de considérations environnementales qui ont été établies antérieurement</p>	<p>La gestion des risques et des catastrophes est une exigence pour le financement de projets de développement situés dans des zones à risque. Toutefois, des problèmes de mise en œuvre subsistent</p>	<p>De nombreuses institutions financières du pays ont développé des méthodologies d'évaluation des risques de catastrophe et appliquent régulièrement des critères d'évaluation des risques obligatoires avant d'approuver le financement de projets</p>

Indicateur 5 Critères d'évaluation

Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques et des catastrophes, sans engagement systématique.	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
5.1 Les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique comprennent des éléments relatifs à la réduction des risques et des catastrophes..	La DRR n'est pas intégrée dans les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique	Tentatives limitées d'intégration de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique. L'intégration de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus d'adaptation au changement climatique n'est toujours pas légalement obligatoire.	De fortes tentatives d'intégration des questions de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique. Cependant, les mécanismes de contrôle pour assurer la conformité restent faibles ou inexistant.	De fortes tentatives d'intégration des questions de la DRR dans les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique. Cependant, les mécanismes de contrôle pour assurer la conformité restent faibles ou inexistant.	La DRR est pleinement intégrée dans les cadres, mécanismes et processus nationaux d'adaptation au changement climatique. Mécanismes de contrôle pour assurer la conformité en place et fonctionnelle.
5.2 Le secteur de l'assurance participe activement à la réduction des risques de catastrophe	La région ou le pays ne dispose d'aucun système d'assurance contre les risques de catastrophes, ou n'en applique pas.	Les polices d'assurance intègrent certaines conditions de prévention relatives à certains biens ou personnes, mais de manière limitée et sans évaluation technique des situations de risque.	Sensibilisation des habitants des zones à risque à la mise en place de tels mécanismes. La participation du secteur privé à la fourniture d'assurances liées aux catastrophes est limitée.	Mise en place d'une assurance contre les risques de catastrophes basée sur une meilleure connaissance technique des risques. Peu de connaissances ou de sensibilisation de la part de certains bénéficiaires potentiels	Forte participation des agences d'assurance à l'évaluation des risques, avec des systèmes développés pour différentes zones géographiques et Secteurs économiques
5.3 Les institutions financières ont inclus des critères de la DRR pour l'approbation du financement des projets.	La prévention des catastrophes ne figure pas parmi les critères d'approbation des projets dans les zones géographiques et les secteurs économiques à risque	Les institutions financières sont conscientes de la nécessité d'intégrer l'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais il y a eu peu de progrès concrets.	Certaines entreprises financières intègrent des éléments d'évaluation des risques dans leurs critères d'approbation, mais pas de manière organisée. Au lieu de cela, elles peuvent agir en fonction de considérations environnementales qui ont été établies antérieurement	La gestion des risques de catastrophes est une exigence pour le financement de projets de développement situés dans des zones à risque. Toutefois, des problèmes de mise en œuvre subsistent	De nombreuses institutions financières du pays ont développé des méthodologies d'évaluation des risques de catastrophe et appliquent régulièrement des critères d'évaluation des risques obligatoires avant d'approuver le financement de projets

Cible supplémentaire 3 du Programme d'action : élargir considérablement le champ d'application et augmenter le nombre de sources de financement national de la DDR

Indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Question(s) clé(s)	Moyens de vérification
6. Nombre total de programmes et d'activités de la DDR financés au niveau national, ventilés par source - mesure de l'augmentation des sources nationales de financement de la DDR		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques et des catastrophes sont-ils pris en compte dans les décisions d'investissement et de planification des secteurs public et privé ? ▪ Quel est le rapport entre le budget alloué à la réduction des risques et celui alloué à l'aide d'urgence et à la reconstruction ? ▪ Des dispositions financières ont-elles été prises pour faire face à une catastrophe majeure ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget national de la DDR ▪ Budget décentralisé ou infranational de la DDR ▪ Fonds nationaux d'urgence et de calamité ▪ Facilités d'assurance et de réassurance ▪ Obligations catastrophes et autres marchés de capitaux mechanisms
7. Coût total des programmes et activités de la DDR financés au niveau national, ventilé par type d'intervention financée - mesure de l'étendue du financement national de la DDR			
8. Pourcentage d'allocation et de décaissement de fonds au niveau national pour les programmes et activités de la DDR			
9. Pourcentage du coût total des programmes et activités de la DDR financés au niveau national			

Cible supplémentaire 4 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays disposant de plans de préparation, d'intervention et de mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe tenant compte des risques, et les testant périodiquement.

Indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Moyens de vérification
10. Pourcentage de pays disposant de plans de préparation, de réponse et de mécanismes de rétablissement et de construction après une catastrophe qui tiennent compte des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les organisations, le personnel et les volontaires du système de préparation possèdent les capacités techniques requises pour mener à bien les éléments et les tâches essentiels à une réaction efficace en cas de catastrophe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existe-t-il des programmes ▪ ou des politiques de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention ? ▪ Les risques de catastrophes futures sont-ils anticipés grâce à l'élaboration de scénarios et à l'alignement de la planification de la préparation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la DRR dans ces programmes et politiques - Les mécanismes institutionnels existent pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, en faisant appel à la société civile et au secteur privé, en plus du soutien du secteur public.
11. Pourcentage de pays testant périodiquement leurs plans de préparation, leurs mécanismes de réponse et de relèvement et de reconstruction après une catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation indépendante des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes a été entreprise et la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations a été attribuée et dotée de ressources. ▪ Des plans de préparation aux catastrophes et des plans d'urgence sont en place à tous les niveaux administratifs, et des exercices de formation et des répétitions sont régulièrement organisés pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous entrepris des exercices de simulation du plan d'urgence avec les partenaires concernés ? ▪ Des plans de reprise ont-ils été mis en place ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et exercices de simulation pour la préparation aux situations d'urgence - Des scénarios de risques potentiels sont élaborés en tenant compte des projections relatives au changement climatique. - Les plans de préparation sont régulièrement mis à jour sur la base des futurs scénarios de risque. - Des exercices de simulation sont régulièrement organisés.

Indicateur 10 Critères d'évaluation

Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques de catastrophes, sans engagement systématique.	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques de catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
10.1 Des plans de préparation aux catastrophes et des plans d'urgence sont en place à tous les niveaux administratifs, et des exercices de formation et des répétitions sont organisés régulièrement pour tester et développer des programmes d'intervention en cas de catastrophe.	Aucun plan ou programme de préparation aux catastrophes n'a été élaboré pour les zones exposées aux catastrophes.	Quelques initiatives d'élaboration et d'institutionnalisation de plans et de programmes de préparation aux catastrophes, mais avec une qualité technique médiocre et une participation institutionnelle limitée.	Des plans de préparation ont été élaborés à certains niveaux géographiques, mais uniquement pour la réaction, sans tenir compte de la réduction des risques et des mesures d'atténuation pertinentes. Pas d'évaluation ni de mise à jour. Pas d'exercices et de répétitions réguliers pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes..	Des plans de préparation aux catastrophes de bonne qualité ont été élaborés à différents niveaux géographiques et dans différents secteurs, mais ils ne font pas l'objet d'un suivi ou d'une mise à jour. Peu d'exercices et de répétitions sont effectués pour tester les plans..	Des plans de préparation aux catastrophes élaborés à tous les niveaux avec une bonne qualité technique, impliquant la participation des organismes d'intervention et de développement. Évalué et mis à jour en permanence. Des exercices d'entraînement et des répétitions sont régulièrement organisés pour tester et développer des programmes d'intervention en cas de catastrophe

Indicateur 11 Critères d'évaluation

Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des catastrophes, sans engagement systématique	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques de catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
11.1 Toutes les organisations, le personnel et les volontaires du système de préparation possèdent les capacités techniques requises pour mener à bien les éléments et les tâches essentiels à une réaction efficace en cas de catastrophe.	Aucun programme n'a été mis en œuvre pour améliorer la capacité technique à mettre en œuvre les éléments et les tâches essentiels pour une réponse efficace aux catastrophes.	Quelques programmes isolés avec une couverture limitée ont été mis en œuvre pour améliorer les capacités techniques en vue d'une réponse efficace aux catastrophes.	Des efforts nationaux et locaux pour améliorer les capacités techniques ont été déployés dans le cadre de programmes couvrant un large éventail d'acteurs (personnel, volontaires et organisations), mais n'ont pas été institutionnalisés.	Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'amélioration des capacités techniques de préparation destinés à un large éventail d'acteurs (organisations, personnel et volontaires), mais des efforts doivent être consentis	Capacités techniques suffisantes des organisations, du personnel et des bénévoles dans le système de préparation pour mener à bien les éléments essentiels et les tâches pour Intervention efficace en cas de catastrophe
11.2 Une évaluation indépendante des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes a été réalisée au cours des 12 derniers mois et la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations a été attribuée et financée.	Aucune évaluation des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes n'a été réalisée au cours des 12 derniers mois.	Quelques progrès dans l'évaluation des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes ont été réalisés au cours des 12 derniers mois à certains niveaux géographiques, mais aucun mécanisme ni aucune responsabilité n'ont été établis.	Des progrès dans l'évaluation des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes ont été réalisés au niveau national et à certains niveaux locaux au cours des 12 derniers mois, mais la mise en œuvre est limitée en raison d'un manque de ressources et de coordination.	Progrès pertinents dans l'évaluation des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes au cours des 12 derniers mois et dans la mise en œuvre des recommandations, mais couverture géographique insuffisante	Évaluation indépendante à grande échelle et actualisée des capacités et des mécanismes de préparation aux catastrophes fréquemment mis en œuvre au cours des 12 derniers mois et recommandations mis en œuvre par les ministères responsables

Objectif supplémentaire du Programme d'action 5 Augmenter sensiblement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés

Indicateur	Éléments clés de l'indicateur	Question(s) clé(s)	Moyens de vérification
12. Nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de la DRR	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et fonctionnement d'un réseau ou de partenariats pour la gestion des connaissances et le développement des capacités Création de centres sous-régionaux spécialisés dans la réduction des risques et des catastrophes, le cas échéant, avec appropriation et allocation de ressources adéquates. 	.. Existe-t-il des réseaux ou des partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de la DRR ?	
13. Nombre de centres et de réseaux régionaux spécialisés dans la DRR créés et opérationnels			

Indicateur 12 Critères d'évaluation

Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des risques de catastrophes, sans engagement systématique.	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques de catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
12.1 Mise en place et fonctionnement d'un réseau ou de partenariats pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de la DRR,	Pas de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités en matière de la DRR	Certaines initiatives visant à établir des réseaux ou des partenariats régionaux ont été lancées, mais n'ont pas encore été développées..	Des progrès ont été réalisés dans la mise en place de réseaux ou de partenariats régionaux, mais la mise en œuvre est limitée en raison d'un manque de ressources et de coordination..	Progrès suffisants dans la mise en place de réseaux ou de partenariats régionaux, mais couverture géographique insuffisante en raison de ressources limitées. La couverture et les objectifs des réseaux ou partenariats régionaux sont clairement définis..	Des réseaux régionaux ou des partenariats pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités ont été établis et opérationnels, y compris des centres sous-régionaux spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, le cas échéant, avec la propriété et l'allocation des ressources.

Indicateur 13 Critères d'évaluation

Indicateur	Niveau 1 Aucun progrès n'a été réalisé et/ou les progrès se sont arrêtés ou ont régressé.	Niveau 2 Progrès mineurs dans les actions de réduction des catastrophes, sans engagement systématique	Niveau 3 Engagement institutionnel en faveur de la réduction des risques et des catastrophes, mais pas de progrès substantiels	Niveau 4 Engagement systématique au niveau politique, mais allocation de ressources insuffisante	Niveau 5 Réalisation intégrale avec un engagement soutenu
13.1 Création de centres sous-régionaux spécialisés dans la réduction des risques de catastrophes, le cas échéant, avec appropriation et allocation de ressources adéquates.	Pas de centres sous-régionaux spécialisés dans la réduction des risques et des catastrophes	Certaines initiatives visant à créer des centres sous-régionaux spécialisés ont été lancées, mais n'ont pas encore été développées..	Des progrès ont été réalisés dans la mise en place de centres régionaux spécialisés, mais la mise en œuvre est limitée en raison d'un manque de ressources et de coordination..	Des progrès suffisants ont été réalisés dans la mise en place des centres régionaux spécialisés, mais la couverture géographique est insuffisante en raison des ressources limitées. La couverture et les objectifs des centres régionaux spécialisés sont clairement définis.	Des centres régionaux spécialisés sont établis et opérationnels, avec une allocation adéquate des ressources. La propriété des centres est clairement définie.

REFERENCES

Africa Union. 2015. Programme of Action for the implementation of Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 in Africa. Addis Ababa: AUC.

Africa Union. 2018a. Monitoring and Reporting Framework of the Programme of Action for the implementation of Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 in Africa. Addis Ababa: AUC.

Africa Union. 2018b. Annual Report: Building Disaster Resilience to Natural Hazards in Sub-Saharan African Regions, Countries and Communities. Addis Ababa: AUC.

Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED). 2019. CRED Crunch 56 - Disasters in Africa: 20 Year Review (2000-2019).

Gebremedhin G.H., QiuHong T., Siao S., Zhongwei H., Xuejun Z., and Xingcai L. 2019. Droughts in East Africa: Causes, impacts and resilience. *Earth-Science Reviews*. 193: pp.146–161.

Guha-Sapir D, Hoyois Ph., Wallemacq P., and Below. R. 2016. Annual Disaster Statistical Review 2016: The Numbers and Trends. Brussels: CRED.

Masih, I., Maskey, S., Mussá, F.E.F., and Trambauer, P. 2014. A review of droughts on the African continent: a geospatial and long-term perspective. *Hydrol. Earth Syst. Sci.* 18: pp3635–3649.

UNDRR. 2015. Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030. Geneva: United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR).

UNDRR. 2019. Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction. Geneva: United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR).

Winsemius, H.C., Jongman, B., Veldkamp, T.I.E., Ward, P.J., Hallegatte, S. & Bangalore, M. 2018. Disaster risk, climate change, and poverty: Assessing the global exposure of poor people to floods and droughts. *Environment and Development Economics*, 23(3): pp. 328-348.

World Economic Forum (WEF). 2019. The Global Risks Report 2019. 14th Edition. Geneva, WEF.